

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les aspects monétaires du Marché Commun, par O. Emminger — Evolution de l'endettement de l'Etat belge, 1948-1957 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

LES ASPECTS MONÉTAIRES DU MARCHÉ COMMUN

par Otmar EMMINGER,

*Membre du Direktorium de la Deutsche Bundesbank,
Directeur Exécutif du Fonds Monétaire International*

1. Le problème des déséquilibres de la balance des paiements : problème central.

Il n'y aura pas de Marché Commun sans une libération irrévocable des échanges commerciaux et des paiements parmi les Etats membres. Et il n'y aura pas une telle libération sans une politique monétaire saine de la part de tous les membres. Certes, le Traité du Marché Commun n'a pas établi la libération des échanges et des paiements sans réserves : il prévoit une série de clauses de sauvegarde, et les mesures de protection qu'un pays serait autorisé à appliquer sous certaines conditions peuvent comporter des restrictions temporaires à l'importation et en matière de paiement. Cependant, de telles mesures de protection appliquées fréquemment et surtout pour une longue période feraient du Marché Commun une caricature.

Pour être en mesure de sauvegarder la libération des échanges et des paiements vis-à-vis de l'extérieur, il faut maintenir l'équilibre de la balance des paiements par une politique interne appropriée. Cet objectif est reconnu de manière explicite dans le Traité, notamment à l'article fondamental 104, en vertu duquel les pays membres se sont engagés à pratiquer une politique économique qui assure l'équilibre de la balance des paiements, tout en sauvegardant la stabilité financière interne et un haut degré d'emploi.

Cette exigence ne restera-t-elle pas lettre morte? Après l'expérience des dernières années, et plus

spécialement d'un passé encore proche, pourra-t-on escompter que les Etats membres du Marché Commun seront à même d'éviter définitivement des mesures de restriction à l'importation et en matière de paiements? Ne doit-on plus craindre que, par exemple, l'évolution des salaires dans certains Etats ne s'écarte de la tendance générale et qu'il ne s'y produise des disparités de coût et de prix vis-à-vis de leurs partenaires et qu'en conséquence, leur capacité compétitive ne s'en trouve réduite et que leur demande intérieure ne tende à être excessive? Doit-on exclure l'éventualité de voir un pays de la Communauté s'engager dans une politique ambitieuse intérieure ou extérieure dont la répercussion financière sera une accumulation des déficits budgétaires ou un développement excessif des investissements, aboutissant inévitablement à un déficit de sa balance des paiements?

La question est donc de savoir s'il est possible, soit de neutraliser les effets que de tels développements déséquilibrants pourraient exercer sur la liberté des échanges dans le Marché Commun, soit — ce qui serait de loin préférable — d'empêcher à l'avenir pareille évolution. Et ce qui nous intéresse ici tout particulièrement, ce sont les contributions que l'on peut attendre de la politique monétaire en cette matière.

Suivant une opinion fort répandue, la solution la plus simple pour éliminer les difficultés de balance des paiements des Etats partenaires consiste dans l'octroi de *crédits d'assistance mutuelle* suffisants.

Certains suggèrent comme panacée *des taux de change fluctuants* qui, à leur avis, préviendront la seule apparition de tout déséquilibre de la balance des paiements, quelle que soit la politique intérieure suivie par chaque Etat en matière économique et monétaire.

D'autres mettent tous leurs espoirs dans la formule magique d'une *coordination des politiques économique et monétaire* des Etats membres qui déterminerait une progression parallèle de l'évolution monétaire en vue de prévenir toute tension dans les balances des paiements.

Enfin, ici et là, certains s'imaginent pouvoir se débarrasser complètement du problème par l'introduction d'une monnaie unique pour tous les pays membres, c'est-à-dire par la constitution d'une *union monétaire*.

2. Les crédits réciproques : gain de temps mais pas de remède définitif.

Les *crédits d'assistance* en cas de difficultés de balance des paiements sont en règle générale la méthode préférée des hommes politiques. Elle donne en effet, pour un certain temps du moins, l'illusion agréable que l'on pourra éviter des mesures d'adaptation pénibles et impopulaires en vue de rétablir l'équilibre de la balance des paiements. Les dirigeants de la politique commerciale croient obtenir, en contrepartie d'une aide financière, le maintien sans limite de la libération des importations de leur partenaire. On trouve aussi les partisans d'une application étendue de cette méthode parmi certains économistes anglo-saxons, pour qui la simple annonce de mesures monétaires visant à combattre un déficit de balance des paiements s'associe dans leur esprit avec la vision d'un processus déflatoire et celle d'un état de sous-emploi. Par ailleurs, toute occasion de création de liquidités internationales supplémentaires leur paraît opportune, surtout si c'est sous la forme d'octroi automatique de crédits comme Lord Keynes l'a préconisé dans son projet d'Union de Clearing.

Les crédits d'assistance mutuelle présentent à la fois des avantages et des inconvénients suivant les circonstances et la manière de leur mise en œuvre. Ils offrent de graves dangers, lorsqu'ils sont utilisés en vue d'ajourner les mesures d'adaptation indispensables. Des crédits d'assistance ne peuvent être consentis sans limitation de montant et de durée. D'autre part, ils doivent être remboursés un jour, ce qui suppose par la suite la constitution d'excédents de la balance des paiements de la part du pays preneur du crédit. Pour cette raison, ils doivent être considérés uniquement comme un palliatif. Il est évident qu'ils ne mettent pas un terme à des difficultés chroniques de balance des paiements dues à une disparité trop prononcée des salaires et des prix ou à une accumulation de déficits budgétaires. On pourrait tout aussi bien s'efforcer de guérir un cancer par une piqûre de morphine.

Un traitement appliqué aux purs symptômes ne fait que retarder le commencement de la véritable guérison et aggrave l'état du malade. Les crédits d'assistance qui ne seraient pas complétés par de sérieuses mesures de redressement économique, ne feraient qu'entretenir l'inflation dans le pays déficitaire et en propageraient le bacille dans les autres pays. Enfin, une application fréquente de telles mesures ne constituerait qu'une prime au relâchement de la discipline monétaire; le patient peut devenir « morphinomane ».

Des crédits d'assistance appliqués à bon escient peuvent certes être très utiles. Dans certaines circonstances, on peut obtenir des résultats valables, notamment gagner du temps — ainsi qu'on le fait par la mise en jeu des réserves de change. Le délai ainsi obtenu donne le temps nécessaire pour appliquer les vrais remèdes et pour en attendre les premiers effets. La responsabilité du pays déficitaire dans les mesures d'assainissement ne doit cependant pas en être atténuée. C'est ainsi que les crédits d'assistance ne seront de quelque utilité aux pays déficitaires que si leur octroi réunit les conditions suivantes :

1) ils doivent être considérés comme une aide transitoire, limitée quant à son ampleur et à sa durée;

2) ils doivent être liés à la mise en vigueur d'un programme de redressement économique et, le cas échéant, ils ne seront consentis qu'au fur et à mesure de sa réalisation.

Dans la charte du Marché Commun, la possibilité de crédits d'assistance mutuelle est envisagée pour surmonter des difficultés de balance des paiements d'un partenaire, toutefois pour un montant limité et seulement avec le consentement des pays créditeurs (article 108). Mais il est clairement stipulé que ces crédits ne viennent en ligne de compte qu'après les recommandations de la Commission Economique Européenne relatives aux mesures d'assainissement et après leur mise en application par le pays intéressé. De plus, il est prévu que l'octroi de crédits d'assistance, de même que tout autre concours mutuel, est susceptible de comporter des conditions spéciales. On peut discuter du point de savoir si les textes du Traité concernant l'application de l'aide financière résistent à toute critique. Mais ce qui est plus important que les textes juridiques, c'est l'application correcte de la méthode dans la pratique. Les nombreuses expériences du Fond Monétaire International (ainsi que celles, plus rares, de l'Union Européenne de Paiements dans le cas des crédits *ad hoc*) montrent combien il est souvent difficile, dans les programmes de redressement économique accompagnant les crédits d'assistance, d'insérer de manière suffisamment précise les mesures vraiment décisives et efficaces, mais aussi particulièrement impopulaires et, ce qui est plus difficile encore, de les mettre à exécution lorsque, par exemple, le parlement souverain s'y oppose.

Cette situation soulève le problème plus général du rapport entre les engagements des partenaires envers la Communauté Economique Européenne et leur souveraineté en matière économique. Dans le Marché Commun, chaque Etat membre a gardé son autonomie dans des domaines essentiels de la politique économique, notamment pour ce qui concerne le budget, la monnaie, les prix et les salaires, etc. Les Etats se sont par conséquent réservés, suivant l'expression de M. Holtrop, président de la Nederlandsche Bank, « le droit souverain à l'inflation » avec la conséquence la plus souvent inévitable de déficits extérieurs. Cette solution n'est acceptable que si les pays portent aussi la pleine responsabilité des conséquences de leur souveraineté en matière de politique économique; c'est-à-dire qu'ils doivent assurer eux-mêmes le financement des déficits de balance des paiements qu'ils ont provoqués. On a souvent critiqué le Traité du Marché Commun, et plus spécialement les stipulations relatives au concours mutuel, parce que celles-ci pouvaient entretenir l'illusion que les pays partenaires pourraient prendre à leur charge ou du moins atténuer les effets défavorables d'une politique économique imprévoyante. Le sentiment de responsabilité de chaque Etat pour ce qui concerne sa solvabilité vis-à-vis de l'étranger s'en trouverait sérieusement affaibli. On peut dès lors craindre que les Etats membres, en consentant ou en recevant de tels crédits d'assistance, ne renforcent mutuellement leurs tendances inflationnistes. Le bien-fondé de ces appréhensions dépendra totalement de la manière plus ou moins judicieuse dont le concours mutuel sera appliqué.

D'autre part, on entend parfois aussi des critiques suivant lesquelles les dispositions du Marché Commun ne sont pas allées assez loin, en particulier parce qu'on ne dispose pas, de prime abord, d'un fonds important de ressources financières pour le concours mutuel. D'après ce courant d'idées, un système de libre circulation des marchandises comporte de plus gros risques de brusques variations dans la balance des paiements des Etats membres. Pour y faire face, il faudrait porter les liquidités internationales à un niveau supérieur à celui admis dans le système commercial actuel. On ne peut cependant souscrire à cette thèse. La réduction progressive des tarifs douaniers du Marché Commun s'effectuera en effet sur une très longue période. Il est, par conséquent, peu probable qu'elle produise des changements tangibles dans les positions de balance des paiements des Etats membres. En tout cas, on peut être assuré que ses répercussions se perdront dans les changements qui ont pour origine des divergences dans l'évolution de la demande et des disparités de coûts entre les Etats membres. Les problèmes de balance des paiements qu'il faudra résoudre dans le cadre du Marché Commun (ou dans la Zone de Libre Echange) ne seront, par conséquent, pas imputables à la liberté commerciale proprement dite, mais au contraire, comme à l'heure actuelle, à de fortes divergences dans les mouvements des coûts

ou des demandes entre les Etats membres. Sera-t-il donc plus difficile dans le Marché Commun de corriger un déséquilibre de la balance des paiements dû à un excès de la demande dans un Etat, par des restrictions monétaires et des mesures fiscales? On peut difficilement l'admettre. Au contraire, on doit supposer que le libre accès aux marchés des partenaires renforcera de manière considérable l'efficacité des mesures d'ajustement économique. En effet, si l'on se place sur le plan de la théorie, l'élasticité de la demande pour les produits du pays déficitaire sera plus élevée dans le Marché Commun que précédemment. De plus, la liaison étroite qu'on cherche à créer entre les marchés de l'argent et des capitaux des pays membres facilitera le retour à l'équilibre par l'afflux de capitaux à court terme du pays excédentaire vers le pays déficitaire, du moins s'il existe pleine confiance dans les monnaies nationales et si l'on adopte la politique appropriée.

3. Les cours de change fluctuants sont-ils la panacée ?

Si le maintien de l'équilibre des balances des paiements des pays membres constitue un problème capital pour le bon fonctionnement du Marché Commun, pourquoi ne pas recourir aux cours de change fluctuants qui, dans l'esprit de certains économistes, assureront simplement et automatiquement l'équilibre des balances des paiements? Cette solution a été fréquemment préconisée au cours des discussions récentes relatives aux problèmes de l'intégration économique européenne, du Marché Commun et de la Zone de Libre Echange.

Avant de présenter certaines objections, je dirai de prime abord qu'il peut y avoir des situations dans lesquelles la solution la plus adéquate, voire inévitable, peut consister, soit dans un ajustement, soit dans la libre fluctuation du cours de change. Une surévaluation d'une monnaie de l'ordre de 20 ou 30 p.c. attribuable à une inflation de la demande et des coûts dans un Etat membre ne sera résorbée ni par une politique de déflation, ni par une politique de simple expectation; quoi qu'il arrive, elle désorganisera entre-temps les relations économiques à l'intérieur du Marché Commun. Dans ce cas, il s'agit sans aucun doute d'un déséquilibre fondamental qui, d'après les règles du Fonds Monétaire International, doit être corrigé le plus rapidement possible par un alignement du taux de change. Si l'inflation interne ou la spirale inflatoire des salaires n'est pas encore prise sous contrôle, il peut être souhaitable de ne pas définir immédiatement une nouvelle parité monétaire. On laissera fluctuer librement les changes, au cours d'une période transitoire, jusqu'à ce qu'on puisse fixer une nouvelle parité à un taux d'équilibre après avoir réalisé la stabilité monétaire interne. Les règles du Fonds Monétaire International, gardien officiel des taux de change stables, imposent des cours de change réalistes et, dans les conditions mentionnées, permettent, du moins en pratique et

temporairement, une libre fluctuation des taux en vue d'arriver à ce résultat.

C'est spécialement lors de la mise en route du Marché Commun et de la Zone de Libre Echange qu'il faudra rajuster les graves distorsions dans les cours de change qui constituent un héritage des erreurs commises dans le passé. Mais, même par la suite, la restauration et le maintien de relations réalistes entre les cours de change acquerront une importance capitale pour le Marché Commun et la Zone de Libre Echange. On peut même défendre le point de vue suivant lequel la surévaluation d'une des principales monnaies sera susceptible de fausser la concurrence à l'intérieur du Marché Commun et de la Zone de Libre Echange de la même manière ou même davantage que l'établissement de droits de douane ou de subventions. Ce qui est probablement plus important, c'est qu'une telle surévaluation sera peut-être de nature à entraver le démantèlement des restrictions à l'importation et aux paiements entre les Etats membres. On devra, par conséquent, considérer comme une grave lacune le fait que le Traité instituant le Marché Commun n'envisage pas de manière explicite le problème de la surévaluation d'une monnaie d'un Etat membre et qu'on doit se contenter du texte assez vague de l'article 107 : « Chaque Etat membre traite sa politique en matière de taux de change comme un problème d'intérêt commun ». Au surplus, cet article ne prévoit des dispositions que pour l'hypothèse contraire, à savoir le cas d'une distorsion de la concurrence provoquée par la dévaluation exagérée (c'est-à-dire par la sous-évaluation) d'une monnaie.

Une tout autre question est de savoir si les variations des cours de change doivent être adoptées seulement comme dernier moyen de défense contre des désordres encore plus graves ou si elles doivent être recherchées comme un régime permanent applicable à toutes les monnaies des Etats membres.

Parmi les partisans de cette dernière solution, il en est que je me permettrai de qualifier d'« Ecole naïve ». Ils se bornent à constater que des cours de change fluctuants assurent, quasi par définition, de manière permanente et sans autre intervention, l'équilibre de la balance des paiements, quelle que soit la politique monétaire et économique poursuivie par le pays en question. Ils en infèrent que par cette méthode la libre circulation des marchandises serait automatiquement garantie à l'intérieur de la Communauté Economique Européenne ou de la Zone de Libre Echange. Mais ce mécanisme ne fonctionne pas de manière aussi automatique ou aussi facile qu'on veut bien le prétendre; et en particulier, il produira des effets accessoires qui auraient des conséquences très défavorables dans un « marché commun ».

Les tenants de ce régime affirment que les taux de change fluctuants offrent un instrument idéal qu'on peut utiliser de manière souple suivant les besoins et sans frictions sociales et politiques. Ils

perdent cependant de vue que, même dans ce régime, l'adaptation se fera au détriment de certains groupes sociaux qui prendront leurs dispositions pour se défendre. Si la baisse des taux de change résulte d'un excès de la demande à caractère inflatoire, les travailleurs s'opposeront avec succès, dans cet état de plein emploi ou même de suremplei, à toute réduction de leur salaire réel, en revendiquant des majorations substantielles de leurs rémunérations. L'expérience nous a appris que souvent ils obtiendront des relèvements de salaires supérieurs au pourcentage de dépréciation, dès que sera déclenchée la spirale des salaires et des prix. Leurs revendications peuvent, par conséquent, amorcer le processus vicieux d'une spirale « prix-cours de change ». Aussi longtemps qu'on n'aura pas mis fin à la véritable cause des désordres économiques, à l'excès de la demande globale, provoqué par la politique budgétaire ou un « standard social » trop élevé ou par d'autres facteurs, il ne peut être question d'un équilibre durable même sous un régime de changes fluctuants.

Une modification des taux de change considérée par certains théoriciens comme « une des formes les plus souples et les plus efficaces d'un alignement des prix » (1) au niveau en vigueur à l'étranger, n'adaptera pas si facilement dans la réalité, les prix et surtout les salaires. Aussi ne faut-il nullement s'étonner du fait qu'un assainissement du système des changes, même si celui-ci s'avérait urgent et inévitable, suscite le plus souvent dans les milieux politiques une résistance comparable à celle que l'on rencontre lors de la mise en application de mesures monétaires internes. Toute personne qui, comme l'auteur de cet article, a eu l'occasion de se familiariser pendant des années avec des régimes de cours de change fluctuants (principalement dans les pays d'Amérique latine), sait que la plupart de ces Etats ont toujours essayé de résister à tout ajustement de leurs taux de change fluctuants à un niveau d'équilibre plus réaliste, le plus souvent en sacrifiant leurs dernières réserves monétaires. Ainsi, leur attitude n'est pas différente de celle des Etats dont la monnaie est surévaluée dans un système de changes fixes, quand ils s'opposent à un alignement réaliste. Elle est dictée par des motifs à peu près identiques. Ces Etats craignent les répercussions économiques, sociales et politiques de la hausse du coût de la vie qui résulterait d'une dévaluation et qui ne constitue rien d'autre que la suite logique de leur politique imprudente.

Les partisans d'un régime permanent de taux de change fluctuants ont de plus tendance à en sous-estimer les autres inconvénients et dangers. Un cours de change fluctuant qui semble garantir une si grande liberté dans la politique économique intérieure constitue pour l'homme politique une sérieuse tentation de choisir la solution de facilité dans les

(1) R. Sannwald - J. Stohler, « Wirtschaftliche Integration », *Kyklos-Verlag*, Bâle/Tübingen, 1958, p. 153.

circumstances difficiles et de s'engager notamment dans la voie des déficits budgétaires et de l'inflation des salaires. Cette tentation qu'offre le régime des taux de change fluctuants présente sans aucun doute un grand danger pour le maintien de la stabilité monétaire interne. Par contre, on ne peut négliger le fait que la défense de la parité extérieure de la monnaie constitue une raison d'ordre politique et psychologique très efficace pour adopter une politique monétaire de stabilité interne dès qu'on a reconnu l'existence d'un lien étroit entre la parité interne et externe. Dans de nombreux pays, des taux de change stables — représentés par la parité vis-à-vis de l'or et du dollar — sont devenus le symbole de la stabilité monétaire tout court. Le revirement important de la politique monétaire anglaise en septembre 1957, lorsque, pour la première fois depuis la guerre, la stabilisation de la livre fut placée au premier rang des objectifs de la politique économique anglaise, s'est effectué sous le signe de la défense de la parité extérieure de la livre au taux de 2,80 dollars. Pour la Suisse, la stabilité extérieure des taux de change constitue la quintessence de la stabilité monétaire, au point que le professeur Röpke a pu constater, il y a quelques mois : « Je crois que la Suisse deviendrait une monarchie plutôt que d'abandonner la stabilité du cours du franc et d'adopter des taux de change fluctuants ».

Enfin, un régime de changes flexibles produit des effets accessoires déséquilibrants, incompatibles avec l'idée d'un marché commun parfaitement libre. Lorsque, par exemple, les monnaies des Etats membres peuvent fluctuer, de manière illimitée, les unes par rapport aux autres, ce système ferait planer de graves incertitudes sur les transactions commerciales et sur les transferts de capitaux. Les partisans des taux de change fluctuants ont coutume d'écarter cette objection en insistant sur l'existence d'un marché à terme des devises. Ils méconnaissent cependant le fait que le coût des couvertures à terme ne sera relativement peu élevé qu'aussi longtemps que les opérateurs à terme sont convaincus de la stabilité des cours au comptant (ainsi que c'est le cas, à l'heure actuelle, avec la fixation des cours dans le cadre des limites imposées par le Fonds Monétaire International et agréés dans l'Union Européenne de Paiements). Et même dans ces circonstances, il est souvent difficile de trouver les couvertures pour les échéances éloignées, lorsqu'il s'agit de monnaies peu employées dans le commerce international. En cas de crainte de fortes fluctuations des cours, les coûts de la couverture à terme peuvent être très onéreux, ainsi que le prouve l'expérience de 1957. Il se peut même que, durant certaines périodes, la couverture à terme à plus de six mois et même à plus de trois mois ne soit plus possible. On ne peut qu'approuver le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique qui a écrit dans le Rapport sur les opérations de l'année 1957 (p.10) : « Il serait vain d'abaisser les droits de douane et supprimer les restrictions quantitatives, s'il devait s'élever un nouvel obstacle parce que

débiteurs et créanciers seraient obligés de spéculer sur les monnaies ou de chercher de coûteuses couvertures de change à terme ».

A certains égards, un régime de taux de change fluctuants va à l'encontre du principe même du Marché Commun. Dans celui-ci, non seulement la circulation des produits et des services, mais même celle des capitaux doit être largement libérée. De fait, un marché commun dont l'objectif est la répartition la plus rationnelle des investissements dans la communauté, ne répondrait pas au but assigné sans liberté de transferts de capitaux. Comment peut-on alors concevoir cette libre circulation des capitaux dans un régime de taux de change fluctuants ? Tant que les Etats membres maintiennent la stabilité interne et que la monnaie n'accuse pas une dépréciation ou une appréciation systématique, un tel régime pourrait peut-être fonctionner, ainsi que le montre l'expérience du Canada. Si la stabilité interne est acquise par tous les membres, pourquoi alors encourir les inconvénients et les dangers de changes fluctuants entre les Etats membres d'un marché commun ? Si, par contre, la politique économique et monétaire des Etats membres divergeait quelque peu ou si la confiance dans certaines des monnaies était mitigée, il s'établirait inévitablement, dans un régime de taux de change fluctuants, une distinction entre les monnaies « molles » et les monnaies « dures » ; les premières auront tendance à se déprécier, les autres, à s'apprécier. Il s'ensuivra, dans le cadre de la liberté de circulation des capitaux, que les fonds disponibles dans les Etats membres à monnaie faible se déplaceront vers les pays à monnaie stable. Les transferts de capitaux dans le Marché Commun ne dépendront plus en premier lieu des disparités entre les taux de l'intérêt et les productivités du capital, mais s'effectueront uniquement suivant des considérations spéculatives. Dans les cas extrêmes, il se produira une fuite de capitaux au détriment de l'Etat dont les taux de change ont tendance à se déprécier. De tels mouvements de capitaux déprimeront — aussi longtemps qu'ils se manifestent — le taux de change du pays en question au-dessous du niveau d'équilibre. Ils auront de plus pour effet de fausser le jeu de la concurrence dans les transactions commerciales courantes. Ce mécanisme finira probablement très rapidement par la réintroduction de restrictions de change dans le domaine des mouvements de capitaux. On peut difficilement suivre le professeur Küng lorsqu'il écrit, dans une étude récente relative à l'organisation monétaire du Marché Commun et de la Zone Libre Echange (1) : « Des taux de change flexibles offrent cet avantage particulier d'être compatibles avec une inflation ouverte. Ils permettent à la fois de maintenir en équilibre la balance des paiements et de garantir en plus la liberté des

(1) Prof. E. Küng, « Wirtschaftsintegration und Währungsordnung », *Privat- und Kommerzbank A.G.*, Zurich, XII, avril 1958, p. 10.

paiements internationaux ». Il admet de manière explicite que la liberté des exportations de capitaux se trouve garantie dans ce régime. En réalité, un pays en état d'inflation chronique se trouvera, sous un régime de taux de change fluctuants, constamment entre la sous-évaluation et la surévaluation de sa monnaie, ainsi que l'ont montré toutes les expériences. Il y aura surévaluation lorsqu'il s'efforcera, par la mobilisation de ses réserves de change (ou par des contrôles), d'éviter une détérioration des changes qui exercerait une pression à la hausse sur le système des prix. Il y aura sous-évaluation lorsque la fuite des capitaux déprimera les cours de change. Dans ces circonstances, il se produira, selon toute vraisemblance, des distorsions dans les relations commerciales, et les pays membres seront frustrés des avantages qu'ils escomptent d'une division internationale du travail. Un pays en état d'inflation chronique sera de plus contraint à la longue de restreindre au moins la liberté des mouvements de capitaux et vraisemblablement aussi les transactions sur marchandises et services.

On en arrive donc à la conclusion que, dans l'hypothèse d'une inflation ouverte dans un Etat membre ou même dans celle d'une inflation latente chronique, ni des taux de change stables ni un régime de taux de change fluctuant librement ne peuvent assurer la continuation de la politique d'intégration, du moins dans le domaine de la circulation des capitaux. Il est intéressant de relever que le professeur Meade, qui, il y a peu, s'était prononcé en faveur du régime des taux de change fluctuants, dans ses conférences fort remarquées en Allemagne et en Angleterre, conclut dans le même sens, quant au fond, lorsqu'il constate avec résignation (1) : « Des variations des cours de change ne constituent pas un succédané d'une politique économique intérieure efficiente qui vise à se garder de l'inflation. *Au contraire, les taux de change fluctuants ne produisent leurs effets favorables que s'ils sont soutenus par une telle politique économique* ». Mais si, en définitive, on en revient à une saine politique monétaire interne, on peut alors se demander pour quelle raison on ne rechercherait pas, dès le début, la stabilité des taux de change, d'autant plus que, comme nous venons de le voir, le régime des changes fluctuants est, à plusieurs égards, en complète contradiction avec l'idée d'un marché unique totalement libre, sans parler de ses dangers et de ses inconvénients. L'opinion bien connue du professeur L. Robbins (2), pour qui des cours de change fluctuants constituent une source de grands dangers dans le cas d'une politique monétaire faible et sont superflus en général dans le cas d'une politique monétaire ferme, vaut encore bien plus pour l'organisation monétaire d'un marché commun et d'une zone de libre échange.

(1) Prof. J. E. Meade, « The Balance of Payments Problems of a European Free Trade Area », *The Economic Journal*, septembre 1957, p. 393.

(2) Prof. L. Robbins, « The International Economic Problem », *Lloyds Bank Review*, janvier 1953, p. 16.

Nous revenons ainsi à notre point de départ. C'est un leurre de croire que des cours de change fluctuants offrent une panacée facile, capable de compenser ou de neutraliser les répercussions défavorables sur le Marché Commun d'un manque de discipline monétaire et financière dans un pays membre. En d'autres termes, ils n'octroient pas aux pays membres une sorte de lettre de franchise pour l'abandon d'une saine politique monétaire. Dans le Marché Commun, on ne devrait accepter les alignements des taux de change et la libre fluctuation des cours qu'*en cas de nécessité absolue*. Il y aurait lieu de procéder à un rajustement d'un taux de change lorsque la politique monétaire et financière n'est plus en mesure de résorber les disparités de prix et de coûts. Les cours de change fluctuants s'indiquent lorsqu'un Etat connaît un trouble grave dans l'équilibre interne de son économie, lorsqu'il n'est pas capable de restaurer la stabilité interne.

Même si cette médecine amère peut s'avérer inévitable en cas d'« accidents » au cours du processus d'intégration économique, on ne devrait cependant pas la recommander comme « l'organisation monétaire optimale » ou comme « le seul système d'équilibre possible » (1). On ne prescrit pas à un homme sain un appareil orthopédique, sous prétexte que celui-ci offre le meilleur remède en cas de fracture.

4. Coordination des politiques monétaire et économique.

Dans le Marché Commun, comme nous venons de le voir, ni les crédits d'assistance réciproque ni les taux de change fluctuants ne peuvent entrer en ligne de compte en tant que régime permanent pour assurer l'équilibre de la balance des paiements, et les restrictions à l'importation et aux paiements doivent être rejetées comme incompatibles avec la lettre et l'esprit du Traité. Par conséquent, il faudra rechercher l'équilibre de la balance des paiements des Etats membres en utilisant les moyens d'une *politique économique et monétaire interne* orientée à cette fin. Pour cette raison, une importance spéciale revient à la *politique monétaire*, qui joue un rôle clé dans une politique économique visant à réaliser la stabilité économique interne et externe.

Quelle balance des paiements doit être équilibrée ? De toute évidence, l'objectif ne consistera pas dans une sorte d'équilibre régional de la balance des paiements entre chaque Etat membre et le reste de la Communauté. Mais chaque Etat membre doit réaliser l'équilibre de sa balance *globale* vis-à-vis du monde entier ; il devra couvrir ses déficits éventuels vis-à-vis de la Communauté par des excédents vis-à-vis du reste du monde (2). Dans l'hypothèse contraire, le Marché Commun s'engagerait dans la voie d'un

(1) Comme le font, par exemple, R. Sannwald et J. Stohler, « Wirtschaftliche Integration », *Kyklos-Verlag*, Bâle/Tübingen, 1958, pp. 137-164.

(2) Ce principe de l'équilibre de la balance *globale* des paiements est inscrit de manière explicite dans l'article 104 du Traité de Rome.

bilatéralisme dans un cadre régional quelque peu élargi; il conduirait dès lors à une contraction plutôt qu'à un élargissement du commerce international. Comme vient de le souligner à juste titre le Président de la Nederlandsche Bank, cette exigence, en soi toute naturelle, suppose dans la pratique que les Etats membres doivent commercer avec le reste du monde dans des monnaies qui soient transférables dans les pays partenaires et acceptées par ces derniers. Le maintien, du moins au stade actuel, de la convertibilité et de la transférabilité des devises étrangères constitue de ce fait une condition du bon fonctionnement des paiements à l'intérieur de la Communauté Economique Européenne. Celle-ci a, par conséquent, un intérêt immédiat à ce qu'on ne revienne pas en arrière, dans ce domaine notamment en supprimant l'Union Européenne de Paiements sans la remplacer par un autre système d'égale transférabilité.

Le fait d'axer la politique économique et monétaire interne sur le maintien d'un équilibre de la balance des paiements ne signifie rien d'autre que les Etats membres de la Communauté doivent maintenir un certain parallélisme dans l'évolution de leur demande et que les mouvements des prix et les variations de la demande dans l'ensemble de la Communauté ne s'écartent pas trop de la tendance générale dans le monde et plus particulièrement en Amérique du Nord. Faire de l'équilibre de la balance des paiements un des critères principaux de la politique économique et monétaire interne, semble à beaucoup d'économistes comme un retour inadmissible aux principes du Gold Standard, qui mettait en effet l'accent sur l'équilibre extérieur par priorité sur les autres objectifs de la politique économique. Quelques-uns d'entre eux craindront la réapparition des cauchemars des années trente : l'antagonisme entre l'équilibre externe et interne, la déflation forcée et l'abandon du plein emploi (1). En réalité, il n'est cependant nullement question que les Etats membres soient amenés à sacrifier leur stabilité économique interne à l'équilibre de la balance des paiements. Pendant ces huit à dix dernières années, tout Etat européen qui a réussi à maintenir, tant bien que mal, sa stabilité financière intérieure, a également pu, sans trop de difficultés, équilibrer sa balance des paiements, tout en assurant un niveau élevé de l'emploi. Au cours de cette période, si l'équilibre interne des Etats industriels s'est trouvé menacé de l'extérieur, ce n'était pas dans le sens d'une déflation forcée, mais bien d'une inflation par suite de forces expansives exagérées. En tout cas, cinq des six partenaires de la Communauté Economique Européenne n'ont rencontré aucune difficulté à maintenir leur équilibre interne, tout en garantissant un niveau élevé de l'emploi. Ils ont en même temps

démantelé les barrières douanières et accru leurs réserves de change. Même sous l'impression de la récession économique américaine actuelle, qui a vraisemblablement dépassé son point le plus bas, on ne peut mettre en doute qu'à l'avenir la balance des paiements pourra également être équilibrée sans obliger les Etats membres à une baisse déflatoire des prix et à une contraction de l'activité économique (1). Il leur suffira de maintenir la stabilité interne de leur monnaie. Adopter une politique anti-inflation n'est pas nécessairement faire de la déflation; ce que semblent craindre les partisans d'un régime permanent de taux de change fluctuants.

Que signifie donc réellement l'exigence suivant laquelle les Etats membres doivent *maintenir un certain parallélisme* dans leur évolution monétaire? En quoi consiste cette « coordination », si souvent réclamée, de la politique économique et monétaire des Etats membres, mentionnée au Traité de Rome sous les articles 6, 103 et 105?

Certains semblent croire qu'il existerait aussi dans ce domaine une formule magique pour rétablir la *convertibilité* des monnaies de tous les membres. En réalité, c'est une pétition de principe. Certes, le maintien de la convertibilité pleine et entière des monnaies des Etats membres (accompagnée de la libre circulation des marchandises) résoudrait bel et bien notre problème. Mais cette solution ne s'établira pas simplement par une proclamation solennelle; pour maintenir la convertibilité à des taux de changes stables, il faudrait poursuivre dans les Etats membres toute cette politique monétaire et toute cette progression parallèle de la demande monétaire, dont nous avons parlé.

Cette exigence entraîne-t-elle l'adaptation complète ou l'harmonisation des prix, des salaires et des autres éléments du coût à leur niveau absolu? Ou du moins une évolution parallèle, enregistrée dans les indices les plus courants, à partir d'un point de départ d'équilibre déterminé? Assurément non. Les salaires, par exemple, différeront en valeur absolue selon les rapports de productivité entre les Etats membres. Etant donné que celle-ci n'évoluera pas de manière parfaitement parallèle dans les différents Etats membres et régions, les indices des salaires et ceux des prix qui subissent l'influence des rémunérations (par exemple, l'indice du coût de la vie) accusent nécessairement des mouvements divergents. Il suffit de citer comme exemple pris d'une économie déjà intégrée l'évolution régionale aux Etats-Unis où, avant la dernière guerre mondiale, les salaires en vigueur dans les Etats du Sud étaient inférieurs en moyenne de 50 p.c. à ceux en vigueur dans les Etats du Nord, et où, entre-temps, les salaires se sont sensiblement rapprochés.

(1) C'est une des raisons principales qui a incité, notamment le prof. Meade, à préconiser un régime de cours de change fluctuants entre les partenaires d'une communauté économique en voie d'intégration, bien qu'il se soit montré peu favorable à ce système.

(1) Il convient de juger tout autrement le cas d'un pays qui s'est écarté dans le passé de manière sensible de la tendance générale par suite d'une inflation des coûts et d'un excès de la demande globale. Dans cette hypothèse, on aura le choix entre un ajustement des cours du change et une politique monétaire et fiscale restrictive peut-être rigoureuse.

L'équilibre sera donc assuré, en règle générale, lorsque les Etats membres éviteront à la fois une trop forte *disparité de coût* ou de *demande* entre eux et entre l'ensemble de la Communauté et le monde extérieur. Etant le facteur le plus important des coûts, les salaires devraient, par conséquent, évoluer dans une mesure à peu près parallèle à l'évolution relative de la productivité dans les différents Etats membres. La demande globale devrait s'accroître à un rythme coordonné, correspondant aux possibilités d'un développement équilibré de la production dans les différents pays partenaires. Il s'ensuit que les facteurs décisifs qui entrent en ligne de compte pour un équilibre économique stable sont l'évolution des *salaires*, la *politique financière* et la *politique monétaire* (1). Ce sont ces éléments qui doivent faire l'objet d'une coordination entre les Etats membres.

Non sans raison, j'ai cité en premier lieu l'évolution des *salaires*. C'est dans ce domaine en effet qu'on rencontre les plus grandes difficultés à corriger des développements déséquilibrés par les moyens habituels de la politique économique et monétaire interne. Les variations des salaires ont tendance à « pétrifier » le niveau de tout le système des prix et influencent non seulement le niveau des coûts, mais aussi celui de la demande globale par rapport à l'étranger. Un exemple typique des effets déséquilibrants produits par une hausse unilatérale des rémunérations dans un pays nous est fourni par l'évolution des salaires en Europe occidentale lors de la guerre de Corée. Pendant la période de hausse des prix, du second semestre de 1950 à la fin de 1951, les gains horaires des ouvriers industriels ont progressé de 12 p.c. aux Pays-Bas, de 17 p.c. en Belgique, de 22 p.c. en Allemagne Fédérale et de 47 p.c. en France. Les écarts constatés entre les trois premiers pays sont largement expliqués par les différences d'accroissement de la productivité industrielle. Les salaires français, en revanche, ont évolué sans aucun rapport avec les progrès de la productivité. Leur progression figea tout le système des prix et des coûts français à un niveau nettement exagéré par rapport au reste de l'Europe. Il se créa de la sorte, au cours des dix-huit mois de boom de Corée, cette forte surévaluation de la monnaie française qui a freiné toute la politique d'intégration européenne pour des années et qui n'a pu être résorbée que partiellement par l'ajustement du franc en 1957.

De telles divergences dans les variations de salaires pendant un si court laps de temps seraient impensables entre les diverses régions économiques d'un même pays. A supposer même qu'elles se produisent, elles donneraient lieu, à l'intérieur d'un même pays, aux plus graves distorsions dans les balances des paiements et dans les rapports de concurrence entre les différentes régions de ce pays.

(1) Il va de soi que, dans certains cas, des décisions de politique de prix et de politique sociale peuvent exercer une sérieuse influence sur l'équilibre de l'économie vis-à-vis de l'étranger.

De quelle manière peut-on envisager une coordination entre les pays de la Communauté Economique Européenne en matière de salaires ? Le fait essentiel est qu'il n'y a pas de politique gouvernementale dans ce domaine susceptible d'être coordonnée. Au contraire, dans la plupart des pays de la Communauté, l'évolution des salaires est déterminée par les partenaires sociaux, les employeurs et les salariés. Par conséquent, à l'avenir, ceux-ci devront, dans leurs conventions, attacher plus d'importance qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, à ce que l'évolution des salaires ne s'écarte pas trop du rythme de progression atteint chez les partenaires de la Communauté.

Indirectement cependant, la politique gouvernementale exercera une influence nullement négligeable sur l'évolution des salaires. Elle agit en effet par la politique monétaire et fiscale sur le climat général de l'économie et par là sur les rapports entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

Les domaines principaux de la coordination entre les Etats membres resteront donc la *politique fiscale* et la *politique monétaire*. Quel sens faut-il donner à cette « coordination » ? Signifie-t-elle que les Etats membres doivent enregistrer, dans une mesure à peu près égale, des excédents ou des déficits budgétaires ? Ou que la politique de crédit des banques centrales des Etats membres doit se développer parallèlement quant au volume et quant aux conditions mises à l'octroi de crédit ? Ou encore que le volume monétaire doit évoluer de manière comparable dans les Etats membres ? Une telle conception de la coordination des politiques monétaire et économique des Etats membres serait inadmissible. Les possibilités d'un financement non inflatoire des déficits budgétaires ou l'effet des excédents budgétaires sur l'équilibre monétaire ne sont pas les mêmes dans chacun des Etats. Dès lors, des budgets, en tous points comparables, peuvent exercer des répercussions différentes sur la demande globale suivant les pays. Même si l'on excluait d'une façon absolue la possibilité pour les Etats membres de recourir pour leurs besoins aux banques centrales, cela ne donnerait pas la garantie d'un financement non inflatoire d'un déficit budgétaire, comme le démontre de manière frappante l'expérience française au cours des années 1956 et 1957. Le déficit de trésorerie (l'impasse du budget) s'élevait à environ 1.000 milliards de francs français pour chacune de ces années, tandis que le taux d'inflation de l'ensemble de l'économie ainsi que le passif de la balance des paiements étaient à peu près du même ordre de grandeur au cours de ces deux années. Et pourtant, au cours de la première année, ce déficit considérable a été financé sans aucun recours de l'Etat à la Banque centrale. En revanche, en 1957, la Banque centrale en a financé à peu près la moitié. L'explication de l'effet inflatoire du financement ostensiblement « orthodoxe » en 1956 réside dans le fait que l'Etat avait monopolisé en 1956 le marché des capitaux à son profit et qu'il avait obligé les autres preneurs de crédit à recourir davantage au crédit de

la Banque centrale, qui a donc financé indirectement l'impasse budgétaire de 1956.

Pour ce qui concerne l'évolution de la monnaie et du crédit, on constate dans la structure de l'organisation monétaire et bancaire des Etats partenaires de fortes différences qui interdisent de rechercher une harmonisation mécanique des dispositions particulières régissant la politique monétaire et du crédit. De plus, il ressort d'un autre exemple très caractéristique que l'expansion relative du volume monétaire national ne fournit qu'une très faible indication du degré effectif d'inflation et également des pressions sur la balance des paiements. Au cours des quatre dernières années, de la fin de 1953 à la fin de 1957, le volume monétaire actif, calculé sur des bases plus ou moins comparables, a augmenté à un rythme identique en Allemagne et en France, soit d'environ 53 p.c. Néanmoins, le degré d'expansion monétaire et les mouvements de la balance des paiements ont été complètement différents d'un pays à l'autre. Pour la même période, le volume monétaire en Grande-Bretagne a crû seulement de 3 p.c. Et pourtant, l'évolution de la demande et des prix a présenté dans ce pays des caractéristiques plus inflationnaires qu'en Allemagne, qui avait subi une augmentation de 53 p.c.

Pour ce qui concerne, enfin, les taux de l'intérêt, et plus particulièrement les taux de l'escompte officiel, le même taux peut être considéré dans un pays comme très restrictif et dans le pays voisin comme nettement expansif, en raison non seulement de la structure différente et de la tradition historique, mais aussi des différences momentanées dans la propension à investir et dans le climat économique général des pays.

Ces exemples suffisent à illustrer la conclusion suivant laquelle la diversité des structures financière, monétaire et bancaire, ne permet pas de procéder à une « coordination » qui vise à obtenir l'égalité parfaite ou seulement une certaine similitude des mesures. Au contraire, cette coordination pourrait exiger dans certaines circonstances une politique opposée de la part des différents Etats membres. Lorsque, par exemple, un Etat membre a tendance à enregistrer un excédent dans sa balance des paiements alors qu'un autre devient déficitaire, le premier devra normalement adopter une politique monétaire et financière expansive, tandis que l'autre recourra à des mesures restrictives. Il n'est donc pas question d'un parallélisme des politiques monétaires. *La coordination n'est pas synonyme d'harmonisation !*

En quoi consiste donc cette coordination sur le plan de la politique monétaire ? En dernière analyse, elle ne se manifesterait que dans la détermination d'un objectif commun aux Etats membres du Marché Commun, à savoir la stabilité économique interne et par conséquent externe. Les moyens employés à cette fin et la manière de les utiliser seront différents suivant les Etats et les circonstances. Ce principe a été formulé d'une façon pertinente

par M. Holtrop, président de la Nederlandsche Bank (1) : « Les banques centrales de la Communauté Economique Européenne doivent suivre une *stratégie* commune, mais ceci ne signifie pas nécessairement une *tactique* commune ».

Toutefois, au cours de l'intégration économique, il y aura lieu de procéder au rapprochement des politiques monétaires entre les Etats membres dans de nombreuses questions de détail et de technique bancaire. La libéralisation progressive de la circulation des crédits à court terme et des capitaux prévue au Traité de Rome nécessitera cette harmonisation. Elle conduira — du moins si elle n'est pas faussée par une méfiance vis-à-vis de la monnaie des Etats membres — à la résorption graduelle des disparités entre les taux d'intérêt des Etats membres. De plus, il serait pour le moins opportun et utile de réexaminer les *instruments* de la politique monétaire des Etats membres, afin de voir dans quelle mesure on peut adopter les instruments et les méthodes éprouvés des pays voisins et tirer parti de l'expérience de chacun des partenaires. Enfin, on aura soin, par de fréquentes consultations entre les Etats membres, a) de coordonner les vues au sujet du but commun, c'est-à-dire de la stratégie, et b) d'éviter les conséquences défavorables des mesures tactiques prises par un de ces Etats sur l'économie de ses partenaires. Des contacts étroits se sont déjà établis entre les banques centrales des pays membres lors de la réunion mensuelle des présidents des banques centrales à la session du Conseil d'Administration de la Banque des Règlements Internationaux à Bâle. Par ailleurs, l'institution du Comité Monétaire, prévue à l'article 105 du Traité de Rome, assurera la coordination permanente en matière monétaire parmi les Etats membres.

Les récentes propositions présentées devant un Comité de la Chambre de Commerce Internationale demandant le rapprochement et la définition d'une politique monétaire commune des banques centrales du Marché Commun — mêmes conditions d'éligibilité pour l'accès au réescompte, réduction progressive des avances consenties par les banques d'émission à l'Etat — visent à l'harmonisation de la politique et des moyens mis à la disposition des banques centrales. Toutefois, on peut se demander si ces propositions tiennent compte des différences sensibles d'ordre matériel et institutionnel dans les points de départ des Etats membres. Même si une telle harmonisation des instruments était acquise, on n'aurait pas encore la garantie que tous les Etats membres suivent, dans des situations déterminées, une ligne stratégique commune.

Pour le moment, les problèmes principaux de la coordination monétaire portent sur les questions fondamentales de la définition des objectifs concrets et de la mise en application des recommandations faites

(1) Dans une conférence, prononcée le 30 août 1957 : « Is a Common Central Bank Policy Necessary with a United Europe ? »

pour atteindre ces objectifs plutôt que sur l'harmonisation des instruments. Pourra-t-on obtenir à tout moment une unité de vues sur les buts stratégiques communs et sur le rôle assigné à chaque Etat ? Et en particulier, à quel Etat incombera l'effort d'adaptation ? N'y a-t-il pas lieu de craindre que les Etats dont la discipline monétaire est la moins stricte et dont l'état d'inflation est le plus prononcé, exigeront de leurs partenaires qu'ils s'alignent sur leur situation ? Le Marché Commun consisterait dès lors dans une coordination qui irait dans le sens de l'« inflationnisme ». Dans ces conditions, la Communauté Economique Européenne courrait le danger de se transformer en une « oasis » à coûts surélevés par rapport au monde extérieur. Existe-t-il des règles objectives qui permettent de trancher ces divergences de vues éventuelles ? Je crois que le Traité du Marché Commun prescrit de manière précise une telle règle. En effet, à l'article 104, les Etats membres se sont engagés à suivre une politique économique nécessaire en vue d'assurer l'équilibre de la balance globale des paiements, tout en garantissant en même temps le maintien de la stabilité de leurs prix intérieurs et un niveau élevé de l'emploi. On pourrait dès lors affirmer que l'alignement économique incombe à l'Etat qui s'est le plus écarté des objectifs fixés à l'article 104. Ce sera l'Etat créditeur lorsqu'il aura contribué au déséquilibre de sa balance des paiements par une politique déflationniste, reconnaissable à la pression déflationniste sur le système des prix et à la contraction de l'activité économique. Ce sera le pays déficitaire lorsqu'il aura provoqué le déficit par suite de l'abandon de la stabilité monétaire et par une demande intérieure excessive (1). En plus de ces critères, il faudra également tenir compte de l'évolution des prix et de la balance des paiements de l'ensemble de la Communauté vis-à-vis du monde extérieur, et tout particulièrement vis-à-vis de la zone dollar. La coordination des politiques économique et monétaire ne doit, sous aucun prétexte, conduire à une détérioration des réserves de change et à un affaiblissement de la puissance compétitive de l'ensemble de la Communauté vis-à-vis du monde extérieur.

La coordination des politiques économiques des Etats membres soulève, enfin, un dernier problème qui concerne la mise en application des recommandations formulées par les institutions de la Communauté Economique Européenne. Ceci nous conduit dans le domaine de la politique pure. Au cas où la coordination exigerait des Etats membres certaines mesures en opposition avec les objectifs fondamentaux de leur politique intérieure ou extérieure, vont-ils placer au premier rang de leurs préoccupations les objectifs nationaux ou plutôt le bon fonctionnement de la Communauté ? On ne

(1) L'objectif prescrit à l'article 104 est fort semblable au principe fondamental énoncé par le prof. Meade (op cit., p. 394) pour une zone de libre échange. D'après ce dernier, un Etat créditeur doit se garder de la déflation et un Etat déficitaire, de l'inflation.

peut, à ce sujet, que formuler l'espoir que la réalisation de la Communauté Economique Européenne occupera un rang de plus en plus élevé dans l'ordre des objectifs politiques des Etats membres.

5. L'Union monétaire offre-t-elle la vraie solution ?

On peut maintenant se poser la question : pour quelle raison la responsabilité de l'équilibre de la balance des paiements est-elle restée de la compétence de chaque Etat et pour quel motif la Communauté accepte-t-elle de courir les risques inhérents à cet état de choses au lieu de prendre elle-même cette responsabilité ? Pourquoi ne crée-t-on pas une *union monétaire*, c'est-à-dire une monnaie unique avec un seul institut d'émission, ce qui éliminerait tous les problèmes de balances des paiements entre les Etats membres ? La réponse est fort simple : les institutions de la Communauté ne sont pas en mesure de prendre une telle responsabilité pour le maintien de l'équilibre des balances des paiements des Etats membres. Et même l'Union monétaire ne fera pas disparaître ces problèmes tant que les Etats gardent la souveraineté de leurs politiques économiques nationales. Même au terme du processus de l'intégration, les Etats membres resteront autonomes dans les domaines de la politique économique qui sont importants pour le maintien de l'équilibre de la balance des paiements. Aussi longtemps que les parlements nationaux décideront en pleine indépendance des objectifs nationaux et des moyens financiers de les réaliser, et, par conséquent de l'inflation, de la déflation ou de l'équilibre monétaire interne, il ne sera pas possible de créer une véritable union monétaire dans le sens de l'unification des monnaies et de l'établissement d'un institut d'émission fédéral. Tant que la souveraineté financière sera maintenue — et elle le sera aussi longtemps qu'il y aura autonomie de la politique intérieure et extérieure des Etats membres —, on ne pourra relever l'Etat de ses responsabilités en matière de balance des paiements.

La mise en circulation d'une monnaie unique pour toute la Communauté ne pourra dès lors avoir lieu qu'à la fin du processus d'intégration, au moment de la mise en place d'une autorité supérieure dont la compétence s'étend aux principaux domaines politique et financier. D'autre part, aussi longtemps qu'en l'absence d'une pareille autorité supérieure, les Etats membres se soumettent librement aux exigences que leur impose le bon fonctionnement de la Communauté économique, aussi longtemps que la libre circulation des marchandises et la liberté des paiements seront pleinement garanties dans tous les domaines, les monnaies des Etats membres auront atteint un tel degré de convertibilité que le résultat économique sera en tous points comparable à celui d'une union monétaire.

Que l'effet d'une convertibilité de fait soit obtenu et que le Marché Commun réponde à son but, dépend finalement de la politique économique et monétaire

interne que *chaque Etat membre* adoptera au cours de la longue période transitoire. Par conséquent, cette politique, et en tout premier lieu la politique monétaire de chaque Etat membre, constitue en dernière analyse un facteur décisif du succès ou de l'échec de cette première grande tentative d'inté-

gration économique. Pour autant que cette nouvelle communauté associe inévitablement le destin de chacun des Etats membres, ceux-ci ont dès lors le droit de s'intéresser plus activement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent à la politique monétaire et financière de leurs partenaires.

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE L'ETAT BELGE, 1948-1957

La présente étude a pour objet l'évolution de l'endettement de l'Etat belge de la fin de 1948 à la fin de 1957. La fin de 1948 a été choisie comme point de départ parce que la structure de l'endettement n'a plus été profondément modifiée après cette date par des facteurs exceptionnels comme en 1948 par l'assainissement du bilan de la Banque Nationale.

Dans cette étude, on s'arrêtera d'abord à l'évolution générale de l'endettement de l'Etat en Belgique et on la comparera à celle qui a été enregistrée dans quelques autres pays. Ensuite, on étudiera l'endettement de l'Etat belge dans sa structure et sa localisation, ainsi que ses répercussions sur les disponibilités monétaires. Les charges de la dette publique retiendront également l'attention. Finalement, on mettra en lumière l'importance prise par les dettes d'autres organismes du secteur public pour lesquelles l'Etat donne sa garantie.

A. EVOLUTION GENERALE DE L'ENDETTEMENT DE L'ETAT EN BELGIQUE ET A L'ETRANGER

La colonne (1) du tableau I reprend les chiffres de la dette directe et indirecte de l'Etat, tels qu'ils figurent aux situations officielles publiées au Moniteur belge; ils indiquent une augmentation quasi ininterrompue au cours de toute la période sous revue, portant finalement sur 77,7 milliards au total.

Il est utile d'apporter diverses rectifications à ces chiffres en vue d'obtenir une estimation de l'endettement global net de l'Etat. Tout d'abord, il convient de tenir compte de certains engagements de l'Etat qui ne sont pas repris à la dette publique, et des engagements de fonds autonomes qui financent des dépenses dont la charge sera, en fin de compte, supportée par l'Etat. Ensuite, l'Etat possède des créances qui doivent normalement être déduites de ses dettes. Enfin, il y a eu des opérations relatives à la dette publique qui sont des opérations purement nominales n'ayant pas donné lieu à des rentrées ou sorties de fonds et qu'il convient dès lors d'exclure.

Les *Engagements non repris à la dette publique*, qui sont recensés à la colonne (2) du tableau I, comprennent les engagements de la Belgique dans le cadre du Military Civil Program britannique et canadien et la mobilisation auprès de la Banque Nationale du droit de tirage sur le Fonds Monétaire International en 1952. Ils comprennent en outre les Emprunts de la Reconstruction et autres obligations émises par la Caisse Autonome des Dommages de Guerre et les emprunts du Fonds de Dotation pour les Pensions de Guerre, qui sont considérés dans les statistiques officielles comme faisant partie de la dette garantie par l'Etat, mais qui peuvent être assimilés à une dette de l'Etat du fait que les dépenses que ces organismes financent par l'emprunt seront finalement couvertes par des dotations budgétaires. Les fonds pour ordre constituent également des engagements de l'Etat; un certain nombre d'entre eux représentent cependant des engagements

Tableau I.

Endettement net de l'Etat belge

(En milliards de francs)

Fin d'année	Dette publique (a)	Engagements non repris à la dette publique	Créances de l'Etat	Endettement net de l'Etat	Variations de l'endettement net de l'Etat	Variations qui n'ont pas donné lieu à des rentrées ou sorties de fonds	Variations corrigées de l'endettement net de l'Etat
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6)	(7) = (5) - (6)
1948	245,9	8,6	14,9	239,6	+ 8,7	- 3,8	+ 12,5
1949	252,4	12,2	16,3	248,3	- 2,4	- 5,1	+ 2,7
1950	248,7	15,3	18,1	245,9	+ 1,4	- 3,6	+ 5,0
1951	254,6	15,0	22,3	247,3	+ 13,6	- 1,2	+ 14,8
1952	266,3	15,8	21,2	260,9	+ 16,7	- 0,8	+ 17,5
1953	282,3	15,2	19,9	277,6	+ 17,8	- 1,3	+ 19,1
1954	298,2	14,2	17,0	295,4	+ 12,2	- 0,4	+ 12,6
1955	311,6	15,7	19,7	307,6	+ 6,4	- 0,4	+ 6,8
1956	317,8	17,4	21,2	314,0	+ 8,0	- 0,1	+ 8,1
1957	323,6	19,1	20,7	322,0			
Total de la période					+ 82,4	- 16,7	+ 99,1

(a) Dette directe et indirecte, non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

de l'Etat envers lui-même; comme il aurait été difficile d'éliminer ces fonds pour retenir uniquement ceux qui correspondent à des engagements de l'Etat envers des tiers, il a été jugé préférable de négliger entièrement les fonds pour ordre.

La liste des participations et créances de l'Etat est publiée dans la « Situation Générale du Trésor Public au 1^{er} janvier » présentée chaque année aux Chambres par le Ministre des Finances. Cependant certaines de ces créances ont plutôt le caractère de subventions; on peut citer, à titre d'exemple, les 12,7 milliards d'avances budgétaires consenties de 1940 à 1946 à la Société Nationale des Chemins de Fer belges (loi du 29 juin 1948). Pour obvier à cette difficulté et à titre de première approximation, la colonne (3) du tableau I reprend, sous l'intitulé *Créances de l'Etat*, uniquement les créances sur l'étranger et sur l'Institut d'émission. Parmi les créances sur l'étranger les plus importantes, il faut citer les souscriptions au capital du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, les créances sur le Grand-Duché de Luxembourg, notamment du chef de la mise à sa disposition des billets belges nécessaires pour le retrait des marks allemands mis en circulation sur son territoire pendant la dernière guerre mondiale, les créances sur l'Allemagne résultant des annuités prévues à l'accord germano-belge du 13 juillet 1929 (convention du 23 décembre 1952), les prêts consentis en 1949-1950 à la Grande-Bretagne et aux Pays-Bas dans le cadre du Plan Marshall, les prêts accordés en 1952 à la France et à la Grande-Bretagne lors de la prorogation de l'Union Européenne de Paiements, les avances récupérables consenties au Ruanda-Urundi pour son développement économique et social et la créance sur la Colonie résultant de la rétrocession, en 1956, du produit de l'emprunt de 30 millions de dollars contracté en 1951 auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. Les créances sur l'Institut d'émission comprennent la provision constituée par le Trésor auprès de la Banque Nationale en 1951 et 1952 pour financer la partie de la créance sur l'Union Européenne de Paiements qui dépassait le montant que la Banque avait accepté de financer avec ses moyens propres et qui n'était pas couverte par les retenues temporaires appliquées à l'époque sur le produit des exportations. Pour éviter un double emploi, la colonne (3) reprend également les certificats de trésorerie détenus par le Fonds des Routes.

La colonne (6) relève les *Variations qui n'ont pas donné lieu à des rentrées ou sorties de fonds*. Mentionnons les certificats de trésorerie sans intérêt remis aux exportateurs en 1952 et 1953, l'augmentation de la dette en devises étrangères, à concurrence de 1,2 milliard de francs, à la suite de la dévaluation du franc belge en septembre 1949 et l'amortissement de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire au moyen du produit d'impôts extraordinaires levés spécialement à cet effet.

Les variations de l'endettement net de l'Etat obtenues après les diverses corrections mentionnées ci-dessus sont certes plus significatives que les variations de la dette publique même. Cependant, ainsi qu'il ressort des explications qui ont été données, les corrections apportées ont souvent été très approximatives. Les variations de l'endettement net de l'Etat, telles qu'elles figurent à la colonne (7) du tableau I, doivent, en conséquence, être considérées comme une évaluation assez grossière.

Sous ces réserves, il apparaît qu'entre la fin de 1948 et la fin de 1957, le Trésor belge s'est procuré quelque 100 milliards de francs en augmentant son endettement net. Les augmentations les plus importantes ont eu lieu en 1952, 1953 et 1954 (51,4 milliards de francs pour ces trois années), en rapport notamment avec le gonflement des dépenses militaires après le déclenchement de la guerre de Corée. Elles coïncident aussi avec la récession de 1953-1954, tandis qu'en période d'expansion conjoncturelle (1950-1951 et 1955-1957), le rythme d'augmentation de l'endettement net se ralentit.

Il est intéressant de comparer l'évolution de l'endettement de l'Etat en Belgique à ce qu'elle a été dans les principaux pays étrangers.

Toute comparaison internationale des dettes publiques est délicate.

En vue de rendre cette comparaison le moins imparfaite possible, nous avons rectifié les dettes étrangères comme nous avons rectifié la dette belge, en déduisant les créances sur l'étranger et sur les banques et en éliminant l'incidence de la dévaluation de 1949. La première de ces rectifications était particulièrement nécessaire. Au Royaume-Uni, les avoirs en or et en dollars sont financés par le Trésor; aux Pays-Bas, le Trésor a eu, à certaines époques, un compte créditeur très élevé auprès de l'Institut d'émission; aux Etats-Unis, les prêts à l'étranger ont été considérables. Il va sans dire que les réserves formulées plus haut concernant le caractère approximatif des corrections apportées aux chiffres belges valent à fortiori pour les chiffres étrangers.

Quelques autres corrections ont été nécessaires pour rendre une comparaison internationale possible: au Royaume-Uni, les dettes résultant de la nationalisation des charbonnages, de la dénationalisation de la sidérurgie et du financement par le Trésor des industries nationalisées, ont été éliminées. Aux Pays-Bas, on a négligé l'évaluation globale des indemnités à accorder en 1946 pour les dommages de guerre et en 1953 pour les dégâts causés par les inondations; ces inscriptions à la dette ne correspondaient pas, en effet, à des rentrées de fonds et, en tout état de cause, les chiffres de l'endettement net obtenus pour la Belgique ne tiennent pas compte de l'engagement que constituent pour l'Etat les dommages de guerre restant à indemniser.

Il va sans dire que, même après ces différentes corrections, les dettes publiques des divers pays sont

encore loin d'être parfaitement comparables entre elles. Citons, parmi les facteurs qui peuvent fausser la comparaison, le fait que la répartition des tâches « publiques » entre l'Etat et les diverses instances de pouvoirs régionaux et locaux n'est pas la même partout, de sorte que dans un pays l'Etat remplit des fonctions qui, dans un autre pays, sont assumées par les communes. La dette de l'Etat s'en ressentira presque inévitablement.

Il va de soi que, dans une comparaison internationale, les chiffres absolus n'ont aucune importance comme tels, étant donné les différences de dimension entre les divers pays. C'est pourquoi on a comparé ci-dessous l'endettement de l'Etat en Belgique et à l'étranger dans son évolution par rapport à une année de base (tableau II) et dans son importance relative par rapport au revenu national (tableau III).

Tableau II. **Estimation ¹ des variations de l'endettement net de l'Etat**
(En pour cent)

De la fin de 1948 à la fin de : 2	Belgique	Pays-Bas	Royaume-Uni	Etats-Unis	France
1949	+ 5,2	+ 3,6	- 1,5	+ 0,7	+ 7,4
1950	+ 6,3	- 2,3	- 3,2	+ 0,8	+ 13,2
1951	+ 8,4	- 3,2	- 5,5	+ 0,4	+ 17,9
1952	+ 14,6	- 10,8	- 2,8	+ 1,5	+ 36,7
1953	+ 21,9	- 14,6	- 3,1	+ 4,3	+ 50,1
1954	+ 29,9	- 18,7	- 2,8	+ 5,3	+ 59,2
1955	+ 35,1	- 18,5	- 1,3	+ 5,7	+ 67,4
1956	+ 38,0	- 21,0	- 0,2	+ 2,4	+ 88,4
1957	+ 41,4	- 20,9	- 1,2	+ 0,7	+ 100,7

¹ Les variations de l'endettement net de l'Etat dans les divers pays ont été calculées comme suit :

Belgique : Voir colonne (7) du tableau I et explications dans le texte.

Pays-Bas : Chiffres officiels de la dette de l'Etat moins les indemnités à accorder pour les dommages de guerre et d'inondations et les créances du Trésor sur le système monétaire.

Royaume-Uni : Chiffres officiels de la dette de l'Etat moins :

- la créance acquise par le Trésor sur le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en vertu de sa souscription au capital de ces organismes;
- les réserves en or et dollars du Fonds d'Egalisation des Changes;
- les augmentations de la dette résultant de la nationalisation des charbonnages, de la dénationalisation de la sidérurgie et des avances aux industries nationalisées.

Etats-Unis : Chiffres officiels de la dette publique logée en dehors des organismes gouvernementaux moins :

- les créances sur les pays étrangers résultant des prêts gouvernementaux;
- la créance acquise par le Trésor sur le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en vertu de sa souscription au capital de ces organismes;
- les avoirs du Trésor auprès du système monétaire.

France : Chiffres officiels de la dette de l'Etat moins :

- la créance acquise par le Trésor sur le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en vertu de sa souscription au capital de ces organismes;
- les créances du Trésor sur le système monétaire.

En outre, on a éliminé l'incidence que les dévaluations opérées par certains pays ont eue sur l'endettement net.

² De la fin de mars 1948 à la fin de mars de chaque année pour le Royaume-Uni.

Il résulte du tableau II que, de la fin de 1948 à la fin de 1957, l'endettement net de l'Etat belge s'est accru d'une façon ininterrompue à concurrence de 41,4 p.c. Une augmentation plus rapide n'a été

enregistrée qu'en France. Au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, l'endettement net est resté pratiquement étale. Enfin, il y a un contraste complet entre l'évolution de l'endettement net en Belgique et aux

Tableau III. **Estimation ¹ de l'endettement net de l'Etat**
(En pour cent du revenu national)

Endettement net à fin d'année par rapport au revenu national de l'année 2	Belgique	Pays-Bas	Royaume-Uni	Etats-Unis	France
1948	93,6	155,5	259,8	89,2	58,5
1949	97,3	153,5	239,7	92,0	55,7
1950	90,0	131,2	229,9	83,0	51,7
1951	79,6	120,6	205,4	71,6	44,4
1952	82,2	105,5	194,0	69,1	43,0
1953	84,2	94,0	180,6	68,2	45,8
1954	85,7	80,8	169,5	69,6	45,4
1955	84,1	72,6	163,0	64,4	42,3
1956	80,8	66,2	153,0	58,9	43,3
1957	78,4	59,7	143,2	55,6	43,2

¹ L'endettement net de l'Etat dans les divers pays a été calculé comme suit :

Belgique : Voir colonne (4) du tableau I et explications dans le texte.

Autres pays : Voir note 1 du tableau II. La correction pour les dévaluations, qui ne peut être apportée qu'aux variations, n'a pas été opérée au présent tableau, qui est basé sur les chiffres absolus.

² Sauf pour le Royaume-Uni où les pourcentages ont été calculés sur base de l'endettement net à la fin de mars de chaque année.

Pays-Bas; dans ce dernier pays, l'endettement a sensiblement diminué depuis 1948; toutefois, ce mouvement de baisse s'est affaibli au cours des trois dernières années.

Dans tous les pays sous revue, l'importance de l'endettement net de l'Etat par rapport au revenu national a fléchi depuis 1948. Cette évolution a été la moins prononcée en Belgique : de 1948 à 1957, la proportion endettement net de l'Etat/revenu national n'a fléchi que de 16,2 p.c. contre 61,6 p.c. aux Pays-Bas, 44,9 p.c. au Royaume-Uni, 37,7 p.c. aux Etats-Unis et 26,2 p.c. en France.

En 1948, cette proportion atteignait en Belgique un niveau égal, sinon inférieur, à celui des autres pays; en France seulement, elle était nettement moins élevée, ce qui s'explique par la forte hausse des prix qui s'est produite dans ce pays pendant les premières années d'après-guerre, entraînant une augmentation considérable du revenu national nominal. En 1957, par contre, le rapport endettement net de l'Etat/revenu national était plus élevé en Belgique qu'ailleurs, à l'exception du Royaume-Uni; dans ce dernier pays, il a toujours été exceptionnellement élevé depuis la première guerre mondiale, en raison du fait que l'accroissement sensible de la dette publique résultant de cette guerre a été compensé, dans une moindre mesure que dans d'autres pays, par une augmentation du revenu national nominal à la suite d'une hausse des prix.

Au total, l'évolution de l'endettement de l'Etat au cours des neuf dernières années se présente en Belgique d'une façon moins favorable que dans les autres pays : non seulement cet endettement s'est

développé rapidement dans notre pays, tandis qu'ailleurs il est resté à peu près à son niveau de 1948 ou s'est même contracté, mais, au surplus, il représente à présent une proportion plus importante du revenu national qu'ailleurs, sauf au Royaume-Uni où la proportion était déjà exceptionnellement élevée au début de la période sous revue.

B. STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT BRUT DE L'ETAT BELGE

Les chiffres reproduits dans les tableaux IV à VIII reflètent l'endettement brut de l'Etat belge, c'est-à-dire qu'ils comprennent les montants de la dette publique directe et indirecte publiés dans les statistiques officielles (colonne (1) du tableau I) et les engagements non repris à la dette publique (colonne (2) du même tableau), mais qu'il n'a pas été apporté de corrections pour tenir compte des créances de l'Etat et des variations de l'endettement qui n'ont pas donné lieu à des rentrées ou sorties de fonds (colonnes (3) et (6) du même tableau).

1. Endettement brut intérieur et extérieur de l'Etat

En règle générale, les statistiques officielles répartissent la dette publique entre la dette intérieure et la dette extérieure suivant qu'elle est libellée en francs belges ou en devises. Au tableau IV, la répartition des engagements non repris à la dette publique a été effectuée suivant le même critère.

Tableau IV.

Endettement brut intérieur et extérieur de l'Etat

Fin d'année	Endettement brut intérieur				Endettement brut extérieur			
	Dette publique	Engagements non repris à la dette publique	Total	En p.c. de l'endettement total brut	Dette publique	Engagements non repris à la dette publique	Total	En p.c. de l'endettement total brut
	<i>(en milliards de francs)</i>				<i>(en milliards de francs)</i>			
1948	232,4	6,9	239,3	94,1	13,4	1,7	15,1	5,9
1949	235,9	11,8	247,7	93,6	16,5	0,4	16,9	6,4
1950	231,5	15,3	246,8	93,5	17,2	—	17,2	6,5
1951	238,7	15,0	253,7	94,1	15,9	—	15,9	5,9
1952	247,4	13,3	260,7	92,4	18,9	2,5	21,4	7,6
1953	260,6	13,2	273,8	92,0	21,7	2,0	23,7	8,0
1954	275,9	14,2	290,1	92,9	22,3	—	22,3	7,1
1955	287,3	15,7	303,0	92,6	24,3	—	24,3	7,4
1956	292,5	17,4	309,9	92,5	25,3	—	25,3	7,5
1957	296,5	19,1	315,6	92,1	27,1	—	27,1	7,9

L'endettement brut intérieur demeure, au cours de toute la période sous revue, beaucoup plus important que l'endettement brut extérieur. La part de ce dernier dans l'endettement total s'est légèrement accrue depuis 1948. Cependant, cette modification de structure est minime, malgré le fait que l'endettement extérieur a progressé, entre 1948 et 1957, de 79,5 p.c. contre 31,9 p.c. seulement pour l'endettement intérieur.

Il est intéressant de regrouper l'endettement brut de l'Etat suivant qu'il s'agit d'un endettement envers la Belgique ou d'un endettement envers l'étranger. Ce regroupement est cependant impossible dans le cas des dettes négociables, le pays de résidence de leurs détenteurs n'étant pas connu; au tableau V, ces dettes négociables ont été considérées comme des dettes envers la Belgique lorsqu'elles étaient libellées en francs belges et comme des dettes

envers l'étranger lorsqu'elles étaient libellées en devises. L'endettement envers le Congo, qui constitue une partie importante de l'endettement envers l'étranger et qui est influencé par des facteurs spéciaux, a été mentionné séparément.

Il apparaît tout de suite des chiffres ci-après que la part de l'endettement total brut de l'Etat, qui constitue un endettement envers la Belgique, est moins importante que l'endettement dit intérieur du tableau IV. Ceci s'explique par le fait qu'une partie

Tableau V. **Endettement brut de l'Etat envers la Belgique et envers l'étranger**

Fin d'année	Endettement brut envers la Belgique		Endettement brut envers l'étranger			
	En milliards de francs	En p.c. de l'endettement total brut	En milliards de francs	En p.c. de l'endettement total brut	dont : envers la Colonie	
					En milliards de francs	En p.c. de l'endettement total brut
1948	220,7	86,7	33,7	13,3	7,3	2,9
1949	230,8	87,2	33,8	12,8	6,0	2,3
1950	224,7	85,1	39,3	14,9	10,6	4,0
1951	229,9	85,3	39,7	14,7	12,6	4,7
1952	242,4	85,9	39,7	14,1	10,2	3,6
1953	257,2	86,5	40,3	13,5	9,4	3,2
1954	272,3	87,2	40,1	12,8	9,6	3,1
1955	284,3	86,9	43,0	13,1	10,1	3,1
1956	292,5	87,3	42,7	12,7	8,9	2,7
1957	300,3	87,6	42,4	12,4	5,8	1,7

des certificats de trésorerie libellés en francs belges est détenue en dehors du pays. Tel est le cas pour les certificats remis au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour libérer la partie de la souscription belge au capital de ces organismes qui ne devait pas être versée en espèces. Il en est de même pour les certificats en francs belges ou congolais détenus par le Congo belge. Constituent également un endettement envers l'étranger, bien que libellés en francs belges, les certificats de trésorerie souscrits, pendant toute une période, par divers pays créditeurs de la Belgique en accord de paiement.

La majeure partie de l'endettement brut de l'Etat reste cependant envers la Belgique et la proportion n'a accusé que de légères variations au cours de la période envisagée. Ces variations résultent principalement des mouvements du montant des certificats de trésorerie détenus par le Congo belge, qui

est passé de 7,3 milliards à la fin de 1948 à 12,6 milliards à la fin de 1951, mais qui n'atteignait plus que 5,8 milliards à la fin de 1957.

2. Endettement brut intérieur consolidé et flottant

Les statistiques officielles qualifient de consolidées les dettes sans échéance ou à échéance indéterminée ou amortissables par des dotations annuelles figurant au budget ordinaire; les autres dettes sont qualifiées de flottantes; les emprunts compris dans la dette consolidée avaient tous, lors de leur émission, une échéance finale distante de plus de cinq ans; les dettes flottantes sont en général intégralement remboursables cinq ans au plus après leur émission. Au tableau V, les engagements non repris à la dette publique sont ventilés entre l'endettement consolidé et l'endettement flottant suivant le même critère que la dette elle-même.

Tableau VI. **Endettement brut intérieur consolidé et flottant de l'Etat**

Fin d'année	Endettement brut intérieur consolidé				Endettement brut intérieur flottant			
	Dette publique	Engagements non repris à la dette publique	Total	En p.c. de l'endettement total brut	Dette publique	Engagements non repris à la dette publique	Total	En p.c. de l'endettement total brut
1948	125,5	5,9	131,4	54,9	106,9	1,0	107,9	45,1
1949	119,7	9,5	129,2	52,2	116,2	2,3	118,5	47,8
1950	113,5	13,0	126,5	51,3	118,0	2,3	120,3	48,7
1951	115,4	13,3	128,7	50,7	123,3	1,7	125,0	49,3
1952	127,9	13,3	141,2	54,2	119,5	—	119,5	45,8
1953	139,2	13,2	152,4	55,7	121,4	—	121,4	44,3
1954	165,1	14,2	179,3	61,8	110,8	—	110,8	38,2
1955	171,5	15,7	187,2	61,8	115,8	—	115,8	38,2
1956	182,1	17,4	199,5	64,4	110,4	—	110,4	35,6
1957	186,3	19,1	205,4	65,1	110,2	—	110,2	34,9

Contrairement à ce que la terminologie utilisée pourrait faire croire, une sortie de fonds ne sera pas dans tous les cas provoquée plus rapidement ou plus certainement par une dette flottante que par une dette consolidée. Une part variable mais importante de nombreux emprunts intérieurs consolidés est remboursable à l'échéance ultime; un emprunt consolidé émis plusieurs années auparavant et dont l'échéance ultime est distante de moins de cinq ans provoquera plus rapidement une sortie de fonds qu'un emprunt à moyen terme qui vient d'être émis. Une dette consolidée sera certainement remboursée à plus ou moins brève échéance, tandis que le remboursement de certaines dettes flottantes ne sera jamais exigé en totalité ou à concurrence d'un pourcentage élevé (c'est le cas des avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux, qui constituent de la monnaie nécessaire au financement des transactions) et que d'autres dettes flottantes sont automatiquement renouvelées à l'échéance (c'est le cas des certificats bancaires A et B d'un total de 28,9 milliards que le Fonds des Rentes s'est engagé à souscrire dans la mesure où les banques se les faisaient rembourser; c'est aussi le cas des certificats de trésorerie remis à la Banque Nationale, dont l'encours n'est pas déterminé par celle-ci, mais par les besoins du Trésor dans le cadre de la limite des 10 milliards).

Pour l'ensemble de la période sous revue, l'augmentation de l'endettement intérieur de l'Etat, soit 76,3 milliards, a affecté pour ainsi dire uniquement, soit à concurrence de 74 milliards, l'endettement consolidé.

Pourtant, pendant une première période couvrant les années 1949, 1950 et 1951, l'évolution était dans le sens opposé. L'endettement consolidé fléchissait de 2,7 milliards de francs, tandis que l'endettement flottant progressait de 17,1 milliards de francs, la part de l'endettement consolidé dans l'endettement intérieur tombant de ce fait de 54,9 p.c. à la fin de 1948 à 50,7 p.c. à la fin de 1951.

Cette évolution s'explique principalement par les amortissements importants effectués sur l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire (13,6 milliards de francs pour les trois années) au moyen du produit des impôts spéciaux, compensés en partie seulement par les émissions d'emprunts par la Caisse Autonome des Dommages de Guerre. En raison de l'état du marché des capitaux, le Trésor ne pouvait émettre que deux emprunts, dont un sous forme de certificats à moyen terme et repris de ce fait à la dette flottante. Celle-ci augmentait en outre par suite des souscriptions de certificats à court terme par la Colonie et par les banques.

Par contre, au cours d'une seconde période, allant de la fin de 1951 à la fin de 1954, la part de l'endettement consolidé augmente rapidement : elle passe de 50,7 p.c. à 61,8 p.c. à la suite d'un accroissement de 50,6 milliards de l'endettement consolidé et d'une diminution de 14,2 milliards de l'endettement flottant. L'offre abondante de fonds sur le marché des capitaux a permis au Trésor non seulement de

couvrir ses déficits budgétaires par des emprunts à long terme, mais de consolider une partie de sa dette flottante. L'élargissement de la réglementation bancaire a joué un certain rôle à ce point de vue en accordant aux banques la liberté d'inclure des titres de la dette à long terme dans la couverture de leurs passifs.

Enfin, de 1955 à 1957, la part de l'endettement consolidé progresse de 61,8 p.c. à 65,1 p.c., c'est-à-dire à un rythme beaucoup plus lent que pendant la période précédente. Sous l'influence de la haute conjoncture, l'Etat réduit ses appels au marché des capitaux; en 1957, il est de nouveau amené à émettre sous forme de certificats à moyen terme.

La distinction entre dette consolidée et dette flottante est une distinction technique établie par la Trésorerie. Il est intéressant d'envisager la structure de l'endettement intérieur sous un autre angle : celui de la négociabilité de la dette. Une dette est négociable quand elle peut être achetée ou vendue sur un marché accessible à tous.

Tableau VII.

**Endettement brut intérieur négociable
et non négociable de l'Etat**

Fin d'année	Endettement brut intérieur négociable		Endettement brut intérieur non négociable	
	En milliards de francs	En p.c. de l'endettement brut intérieur total de l'Etat	En milliards de francs	En p.c. de l'endettement brut intérieur total de l'Etat
1948	82,0	34,3	157,3	65,7
1949	93,5	37,7	154,2	62,3
1950	95,6	38,7	151,2	61,3
1951	97,1	38,3	156,6	61,7
1952	109,9	42,2	150,8	57,8
1953	122,8	44,9	151,0	55,1
1954	144,4	49,8	145,7	50,2
1955	154,3	50,9	148,7	49,1
1956	167,6	54,1	142,3	45,9
1957	176,4	55,9	139,2	44,1

Dans les grandes lignes, l'endettement négociable correspond à l'endettement consolidé du fait que les titres de la dette consolidée sont en général cotés en bourse. Cependant, la concordance n'est pas parfaite. D'une part, les certificats à 5, 10 ou 15 ans émis sur le marché, qui sont considérés comme un endettement flottant, sont négociables; d'autre part, certaines dettes consolidées ne sont pas négociables, telles, par exemple, la dette consolidée envers la Banque Nationale, les tranches non libérées de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire, les obligations émises par le Fonds de Dotation pour les Pensions de Guerre.

Au total, la part de l'endettement intérieur négociable dans l'endettement intérieur total est plus faible que celle de l'endettement intérieur consolidé.

Par ailleurs, ces deux proportions n'ont pas toujours évolué parallèlement au cours de la période sous revue.

De la fin de 1948 à la fin de 1951, la part de l'endettement négociable augmente légèrement, tandis que celle de l'endettement consolidé diminue. A l'origine de cette évolution en sens opposé se trouvent les amortissements de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire et l'émission de certificats à moyen terme sur le marché.

De la fin de 1951 à la fin de 1954, la part de l'endettement négociable et celle de l'endettement consolidé augmentent à peu près dans la même mesure, étant donné l'importance des émissions publiques d'emprunts à long terme.

Finalement, de la fin de 1954 à la fin de 1957, la part de l'endettement négociable s'accroît nettement plus vite que celle de l'endettement consolidé en rapport avec la libération de tranches de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire et l'émission de certificats à moyen terme en octobre 1957.

C. LOCALISATION DE L'ENDETTEMENT BRUT ENVERS LA BELGIQUE

Il a été indiqué plus haut que l'endettement total brut de l'Etat est essentiellement un endettement envers la Belgique; au cours de toute la période sous revue, la part de celui-ci dans l'endettement total s'est maintenue aux environs de 87 p.c. Il est intéressant de voir quels sont les organismes qui détiennent en Belgique les titres de cette dette et comment leur portefeuille a évolué depuis 1949.

Pendant toute la période 1949-1957, les institutions à fonctions monétaires ont été les principaux détenteurs de titres de la dette publique. A la fin de 1957, leur portefeuille représentait 40,8 p.c. de l'endettement total brut de l'Etat envers la Belgique. Cette proportion était encore plus élevée pour les années antérieures; la diminution tient principale-

Tableau VIII. Localisation de l'endettement brut de l'Etat envers la Belgique

	Institutions à fonctions monétaires (a)	Fonds des Rentes	Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation	Pouvoirs publics, fonds autonomes et organismes paraétatiques (a) (b) (c)	Autres détenteurs	Total
1949 (en milliards de francs) (en p.c. du total)	102,9 (44,6)	3,3 (1,4)	41,2 (17,9)	6,3 (2,7)	77,1 (33,4)	230,8 (100)
1950 (en milliards de francs) (en p.c. du total)	99,2 (44,1)	4,6 (2,0)	41,5 (18,5)	7,8 (3,5)	71,6 (31,9)	224,7 (100)
1951 (en milliards de francs) (en p.c. du total)	107,2 (46,6)	3,3 (1,4)	43,8 (19,1)	7,2 (3,1)	68,4 (29,8)	229,9 (100)
1952 (en milliards de francs) (en p.c. du total)	114,0 (47,0)	3,0 (1,2)	48,1 (19,8)	6,0 (2,5)	71,3 (29,5)	242,4 (100)
1953 (en milliards de francs) (en p.c. du total)	119,5 (46,5)	2,8 (1,1)	52,2 (20,3)	6,3 (2,4)	76,4 (29,7)	257,2 (100)
1954 (en milliards de francs) (en p.c. du total)	119,8 (44,0)	3,5 (1,3)	56,2 (20,6)	8,6 (3,2)	84,2 (30,9)	272,3 (100)
1955 (en milliards de francs) (en p.c. du total)	123,3 (43,4)	3,2 (1,1)	59,9 (21,1)	9,2 (3,2)	88,7 (31,2)	284,3 (100)
1956 (en milliards de francs) (en p.c. du total)	122,4 (41,8)	3,8 (1,3)	62,5 (21,4)	8,7 (3,0)	95,1 (32,5)	292,5 (100)
1957 (en milliards de francs) (en p.c. du total)	122,3 (40,8)	2,7 (0,9)	n.d.	n.d.	n.d.	300,3 (100)

(a) A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces institutions et organismes; ces avoirs sont repris à la troisième colonne.

(b) A l'exclusion de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite reprise à la troisième colonne.

(c) A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'institutions à fonctions monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation.

ment à l'augmentation rapide et ininterrompue du portefeuille des organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation, qui est passé de 17,9 p.c. de l'endettement total brut de l'Etat envers la Belgique à la fin de 1949 à 21,4 p.c. à la fin de 1956. La part financée par les détenteurs divers, principalement les entreprises et particuliers, est également très importante, représentant environ un tiers de l'endettement total; cette proportion n'accuse, pour l'ensemble de la période, aucune tendance très nette à s'accroître ou à se contracter. Il en est de même pour la part détenue par les pouvoirs

publics, les fonds autonomes et les organismes paraétatiques, qui fluctue aux environs de 3 p.c., et pour celle localisée au Fonds des Rentes.

Finalement, il ressort du tableau VIII que l'accroissement de l'endettement brut de l'Etat envers la Belgique, de la fin de 1949 à la fin de 1956, à concurrence de 61,7 milliards de francs, a été supporté en ordre principal par les organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation (21,3 milliards), les organismes monétaires (19,5 milliards) et les détenteurs divers (18 milliards).

**D. INCIDENCE DE L'EVOLUTION
DE L'ENDETTEMENT DE L'ETAT
SUR LES DISPONIBILITES MONETAIRES
ET QUASI MONETAIRES**

Une augmentation de l'endettement de l'Etat provoque directement un accroissement des disponibilités monétaires et quasi monétaires dans la mesure où le financement du Trésor est assuré par les organismes monétaires, soit que ceux-ci acquièrent des titres de la dette en souscrivant des certificats de trésorerie ou des fonds d'Etat à l'émission même, soit qu'ils achètent au Trésor les devises provenant

d'une augmentation de son endettement envers l'étranger.

Pendant les années 1951-1957 — pour les années antérieures, on ne dispose pas des données chiffrées nécessaires —, le financement du Trésor par les organismes monétaires s'est élevé à 16,1 milliards de francs, soit à un cinquième environ de l'augmentation de l'endettement net de l'Etat. Ce financement explique, à concurrence de 29,5 p.c., l'accroissement des disponibilités monétaires et quasi monétaires qui s'est produit pendant cette période. La proportion atteint 42 p.c. si l'on prend en considération la monétisation des fonds publics, c'est-à-dire

Tableau IX. **Endettement net de l'Etat et disponibilités monétaires et quasi monétaires**
(En milliards de francs)

Années	Evolution de l'endettement net de l'Etat	Financement monétaire du Trésor			Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Evolution du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires
		par cession nette de titres de la dette	par cession nette de devises	Total		
1951	+ 1,4	+ 3,4	+ 1,0	+ 4,4	- 1,6	+ 15,5
1952	+ 13,6	+ 8,5	- 3,2	+ 5,3	+ 0,3	+ 9,9
1953	+ 16,7	+ 3,9	+ 1,9	+ 5,8	+ 1,2	+ 6,5
1954	+ 17,8	- 2,2	+ 2,6	+ 0,4	+ 3,2	+ 4,4
1955	+ 12,2	+ 0,7	+ 2,4	+ 3,1	+ 2,0	+ 11,6
1956	+ 6,4	+ 0,1	- 3,8	- 3,7	+ 2,8	+ 5,8
1957	+ 8,0	+ 0,1	+ 0,7	+ 0,8	- 1,1	+ 0,8
Total de la période ...	+ 76,1	+ 14,5	+ 1,6	+ 16,1	+ 6,8	+ 54,5

les achats de fonds publics par les organismes monétaires sur le marché et les avances de ces organismes au Fonds des Rentes pour le financement de son portefeuille de fonds publics; ajoutons que cette monétisation n'a pas nécessairement pour effet de placer des fonds à la disposition du Trésor.

**E. CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE
SUPPORTEES PAR LE BUDGET ORDINAIRE**

Les charges de la dette publique qui sont supportées par le budget ordinaire comprennent les intérêts sur la dette directe et indirecte et les amortissements, par annuités, des dettes consolidées directes

et indirectes. Le remboursement du solde de ces dettes consolidées, lors de l'échéance ultime, et de la dette flottante indirecte est, en général, financé au moyen de crédits inscrits au budget extraordinaire; les amortissements de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire effectués avec le produit des impôts spéciaux étaient également comptabilisés comme dépenses extraordinaires.

Les charges de la dette publique qui sont supportées par le budget ordinaire ont doublé de 1949 à 1957, passant de 7,3 à 15,4 milliards de francs. Cet accroissement affecte principalement les dépenses d'amortissement, qui ont augmenté de 5 milliards de francs en rapport avec la progression de la part de la dette consolidée dans la dette totale et l'inscrip-

Tableau X. **Charges de la dette publique supportées par le budget ordinaire**

Années	Total (en milliards de francs)	Amortissements	Intérêts		
			En milliards de francs	En pour cent de la dette publique ¹	En pour cent du revenu national
1949	7,3	1,6	5,7	2,3	2,2
1950	7,8	2,0	5,8	2,3	2,1
1951	7,9	2,0	5,9	2,4	1,9
1952	9,7	3,1	6,6	2,6	2,1
1953	10,5	3,7	6,8	2,6	2,1
1954	11,3	4,2	7,1	2,5	2,1
1955	13,3	5,1	8,2	2,7	2,2
1956	14,3	5,9	8,4	2,7	2,2
1957	15,4	6,6	8,8	2,8	2,1

¹ Intérêts en pour cent de la dette publique au début de l'année.

tion de crédits au budget ordinaire pour l'amortissement de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

Les dépenses d'intérêt se sont également accrues, ce qui s'explique par l'augmentation de la dette et par la hausse du taux d'intérêt moyen : la part de la dette consolidée dans la dette globale a progressé et les taux d'intérêt de cette dette sont en général plus élevés que pour la dette flottante. Par ailleurs, les dépenses d'intérêt ont diminué par rapport au revenu national; la diminution ne se manifeste cependant qu'en période de haute conjoncture pendant laquelle le revenu national s'accroît rapidement.

F. DETTE GARANTIE PAR L'ETAT

Divers organismes d'intérêt public émettent des emprunts dont l'Etat garantit le service et le remboursement. Les montants de cette dette garantie sont publiés annuellement dans le document : « Situation Générale du Trésor Public au 1^{er} janvier ». Ils sont repris au tableau XI qui néglige cependant la dette garantie de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre, du Fonds de Dotation pour les Pensions de Guerre et du Fonds National d'Aide au Rééquipement Ménager; on se rappellera

Tableau XI.

Dettes garanties par l'Etat ¹

(En milliards de francs)

Fin d'année	Intérieure		Extérieure		Total
	Consolidées	Flottante	Consolidées	Flottante	
1948		12,6		0,6	13,2
1949		16,1		2,3	18,4
1950		22,6		1,8	24,4
1951	6,9	20,5	0,7	1,7	29,8
1952	8,7	27,0	2,1	1,7	39,5
1953	19,4	22,2	3,7	1,7	47,0
1954	25,3	25,9	4,1	1,7	57,0
1955	28,0	30,1	4,1	1,7	63,9
1956	32,0	33,6	5,4	2,0	73,0
1957	35,7	36,1	5,6	2,4	79,8

¹ A l'exclusion de la dette de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre, du Fonds de Dotation pour les Pensions de Guerre et du Fonds National d'Aide au Rééquipement Ménager, dont il a déjà été tenu compte au tableau I.

que la dette de ces organismes a été assimilée dans la présente étude à un endettement de l'Etat même (cf. supra, p. 104).

La dette garantie par l'Etat a augmenté, d'une façon ininterrompue, de 13,2 milliards à la fin de 1948 à 79,8 milliards à la fin de 1957. Ce dernier chiffre comprend 22,3 milliards pour la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 10,7 milliards pour la Société Nationale des Chemins de Fer belges, 9,4 milliards pour la Régie des Télégraphes et des Téléphones, 11,4 milliards pour la Société Nationale du Logement.

L'accroissement de la dette garantie par l'Etat au cours des années 1949-1957, soit 66,6 milliards, peut être rapproché de l'augmentation de l'endet-

tement net de l'Etat au cours de la même période, soit 99,1 milliards. En effectuant ce rapprochement, il convient cependant d'avoir certaines réserves présentes à l'esprit. D'une part, la dette garantie par l'Etat ne constitue pas toute la dette du secteur public en dehors de l'Etat; elle ne comprend pas, par exemple, la dette du Crédit Communal ou de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. D'autre part, les organismes dont la dette est garantie par l'Etat possèdent certaines créances sur l'Etat sous forme de certificats de trésorerie ou de fonds d'Etat, et certains de ces organismes, en particulier la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, représentent au secteur privé les fonds qu'ils empruntent sous la garantie de l'Etat.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de juillet 1958. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

DE BLOCK L., Monetaire en financiële aspecten van het Benelux-beleid. (*De Economist, orgaan van het Nederlandsch Economisch Instituut, Haarlem, CVI, n° 6, juin 1958, pp. 422-444.*)

DE RIDDER V., De recente monetair-financiële ontwikkeling in België in het licht van de economische theorie (II). (*Tijdschrift voor Sociale Wetenschappen, Universiteit de l'Etat, Gand, III, nos 1 et 2, 1958, pp. 7-30.*)

La situation des banques belges en 1957. (*Banque, Paris, XXVII, n° 146, août 1958, pp. 492-495.*)

Les divers types de crédits octroyés par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. (*Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'arrondissement de Verviers, n° 7, juillet 1958, pp. 335-342.*)

LOHEST P., L'article 74 de la Constitution relatif au droit de battre monnaie conféré au Roi. (*Goemare, Bruxelles, 1958, 20 p.*)

QUADEN P., Encore la loi monétaire du 12 avril 1957. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXII, nos 5-6, 1958, pp. 434-453.*)

THOMAS A., Nouvelles tendances en matière de du-croire. (*Conférences du Centre d'Etudes bancaires, Bruylant, Bruxelles, n° 67, juin 1958, 16 p.*)

2. BOURSE — EPARGNE

VERTENEUIL J., Le statut légal et réglementaire des fonds communs de placement en Belgique. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXII, nos 5-6, 1958, pp. 373-386.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

Exécution du budget de l'exercice 1957. (*Bulletin mensuel de la Direction générale des Etudes et de la Documentation, Ministère des Affaires Economiques, Bruxelles, X, n° 7, juillet 1958, pp. III/2-III/6.*)

Le financement des investissements communaux aux Pays-Bas et en Belgique. (*Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, XII, n° 45, juillet 1958, pp. 77-80.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT

Les divers types de crédits octroyés par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. (*Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'arrondissement de Verviers, n° 7, juillet 1958, pp. 335-342.*)

THOMAS A., Nouvelles tendances en matière de du-croire. (*Conférences du Centre d'Etudes bancaires, Bruylant, Bruxelles, n° 67, juin 1958, 16 p.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

DE MATTIA R., L'offerta e la domanda mondiale di dollari in giesto dopaguerra. (*Rivista di Politica Economica, Rome, XLVIII, n° VI, juin 1958, pp. 587-605.*)

The European Payments System. (*Index, Revue mensuelle de la Svenska Handelsbanken, Stockholm, n° 6, juin 1958, pp. 1-3.*)

TUROT P., Les crédits internationaux privés. (*Banque, Paris, XXVII, n° 146, août 1958, pp. 486-491.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

DE BLOCK L., Monetaire en financiële aspecten van het Benelux-beleid. (*De Economist, orgaan van het Nederlandsch Economisch Instituut, Haarlem, CVI, n° 6, juin 1958, pp. 422-444.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

BAUMANN W., Die Währungspolitik im gemeinsamen Markt. (*Europäische Wirtschaftsgemeinschaft, Bonn, I, n° 14, 31 juillet 1958, pp. 273-276.*)

COTTA A., Les taux de change flexibles dans le cadre du Marché Commun. (*Revue d'Economie Politique, Paris, LXVIII, mai-juin 1958, pp. 549-589.*)

DELLA PORTA G., The Common Market and the Banking System. (*Review of Economic Conditions in Italy, Banco di Roma, Rome, XII, n° 4, juillet 1958, pp. 343-354.*)

Il Mercato Comune e la liberazione del movimento internazionale dei capitali sotto l'aspetto valutario. (*Bancaria, Rome, XIV, n° 6, juin 1958, pp. 649-654.*)

La libera circolazione dei capitali nelle Comunità Economica Europea. (*Bancaria, Rome, XIV, n° 6, juin 1958, pp. 644-648.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1958

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 11 juillet 1958, p. 5.675).

Arrêté royal du 3 juillet 1958

réglant, pour l'exercice 1958, la répartition de la tranche du Fonds des communes visée à l'article 15bis, alinéa 1^{er}, 1^o, de la loi du 24 décembre 1948 (Moniteur du 11 juillet 1958, p. 5.677).

Arrêté royal du 4 juillet 1958

modifiant l'arrêté royal du 7 juillet 1847 portant règlement général sur le service des entrepôts des douanes (Moniteur du 9 juillet 1958, p. 5.624).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1958

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 11 juillet 1958, p. 5.675).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 30 avril 1958

rendant obligatoire la décision du 8 août 1957 de la Commission paritaire nationale de l'industrie hôtelière relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 2 juillet 1958, p. 5.471).

Arrêté royal du 9 mai 1958

modifiant et complétant l'arrêté royal du 12 décembre 1951 relatif à l'application dans les hôtels, restaurants et débits de boissons de la loi du 14 juin 1921 instituant la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures (Moniteur du 2 juillet 1958, p. 5.472).

Arrêté royal du 2 juin 1958

fixant la durée du travail du personnel ouvrier de certaines entreprises de confection (Moniteur du 11 juillet 1958, p. 5.671).

Arrêté royal du 17 juin 1958

rendant obligatoires les décisions des 1^{er} juillet et 3 décembre 1957 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection, relatives à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 11 juillet 1958, p. 5.672).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 6 mai 1958

rendant obligatoire la décision du 18 décembre 1957 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, concernant la fixation des salaires horaires minimums pour la fabrication des chaussures et le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 10 juillet 1958, p. 5.638).

Arrêté royal du 9 mai 1958

rendant obligatoire la décision du 13 décembre 1957 de la Commission paritaire nationale de la pêche maritime, concernant la fixation du salaire horaire minimum des ouvriers occupés dans les locaux des halles au poisson du littoral et le rattachement de ce salaire à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 5 juillet 1958, p. 5.538).

Arrêté royal du 19 mai 1958

rendant obligatoires les décisions des 27 juin 1957 et 9 janvier 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie hôtelière modifiant la décision du 3 décembre 1953, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 25 février 1954 modifiée par la décision du 9 décembre 1955, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 10 mars 1956 fixant les salaires minimums du personnel cuisinier et du personnel à salaire fixe (Moniteur du 2 juillet 1958, p. 5.473).

Arrêté royal du 27 mai 1958

rendant obligatoire la décision du 25 mars 1957 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières de petit granit des provinces de Liège et de Namur, prorogeant la validité de la décision du 6 novembre 1956 rendue obligatoire par l'arrêté royal du 16 mars 1957 et relative à la fixation des salaires horaires minimums applicables aux ouvriers occupés dans les entreprises ressortissant à cette Commission, ainsi qu'au rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 2 juillet 1958, p. 5.475).

Arrêté royal du 27 mai 1958

rendant obligatoire la décision du 25 février 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie cinématographique concernant la fixation des conditions de rémunération des travailleurs des entreprises de la distribution du film (Moniteur du 6 juillet 1958, p. 5.562).

Arrêté royal du 2 juin 1958

rendant obligatoire la décision du 1^{er} juillet 1957 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection concernant la classification et la fixation des salaires horaires minimums des ouvriers et ouvrières en atelier et à

domicile des entreprises de confection de casquettes, képis, bérets et couvre-chefs pour hommes, autres que les chapeaux, ressortissant à la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection (Moniteur du 6 juillet 1958, p. 5.567).

Arrêté royal du 2 juin 1958

rendant obligatoire la décision du 1^{er} juillet 1957 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection, relative à la liaison des salaires à l'indice des prix de détail du Royaume dans les entreprises de confection de casquettes, képis, bérets et couvre-chefs pour hommes, autres que les chapeaux, ressortissant à la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection (Moniteur du 6 juillet 1958 p. 5.569).

Arrêté royal du 2 juin 1958

rendant obligatoire la décision du 7 août 1957 de la Commission paritaire nationale de l'industrie du bois, concernant la fixation des salaires minimums dans les exploitations forestières et l'industrie du bois des mines, ainsi que le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 19 juillet 1958, p. 5.869).

Arrêté royal du 23 juin 1958

rendant obligatoire la décision du 24 octobre 1957 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire fixant les salaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans les brasseries (Moniteur des 21-22-23 juillet 1958 p. 5.941).

Arrêté royal du 25 juin 1958

rendant obligatoire la décision du 14 janvier 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire fixant les salaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans l'industrie du lait, et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 19 juillet 1958, p. 5.874).

Arrêté royal du 25 juin 1958

rendant obligatoire la décision du 14 janvier 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire fixant les salaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans les malteries (Moniteur du 19 juillet 1958 p. 5.876).

Arrêté royal du 25 juin 1958

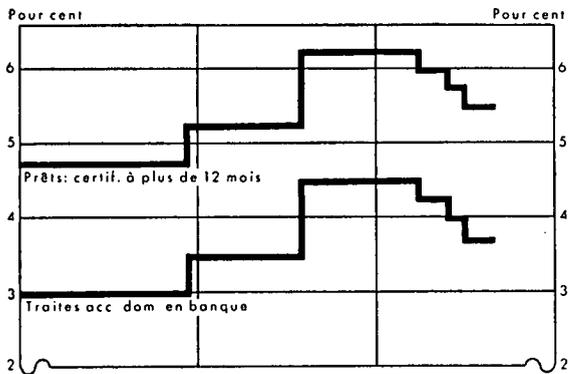
rendant obligatoire la décision du 13 février 1958 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières de kaolin et de sables exploitées à ciel ouvert des provinces de Liège de Namur, de Luxembourg, de Hainaut et de Brabant, fixant les conditions de travail des ouvriers occupés dans les entreprises ressortissant à cette Commission (Moniteur du 19 juillet 1958, p. 5.877).

Arrêté royal du 25 juin 1958

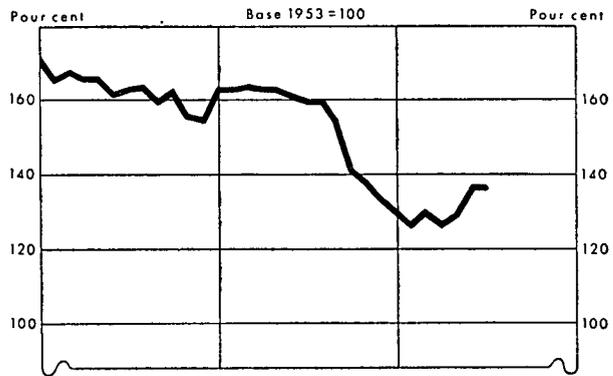
rendant obligatoire la décision du 27 mars 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des tabacs, fixant la classification professionnelle et les salaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans l'industrie des tabacs, et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 27 juillet 1958, p. 6.016).

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

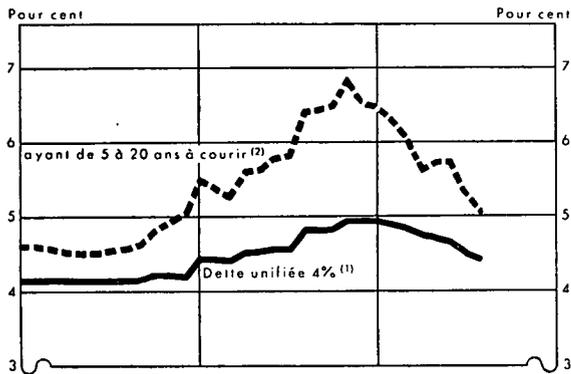
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



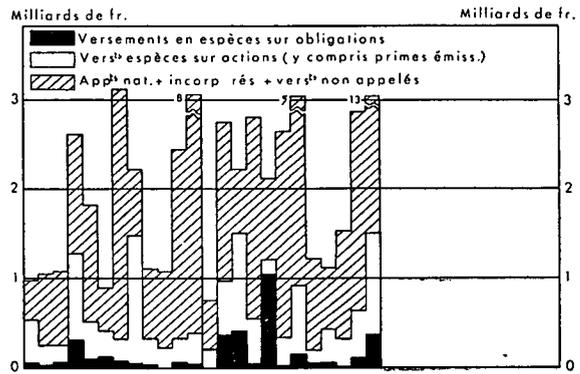
INDICE GENERAL DES ACTIONS



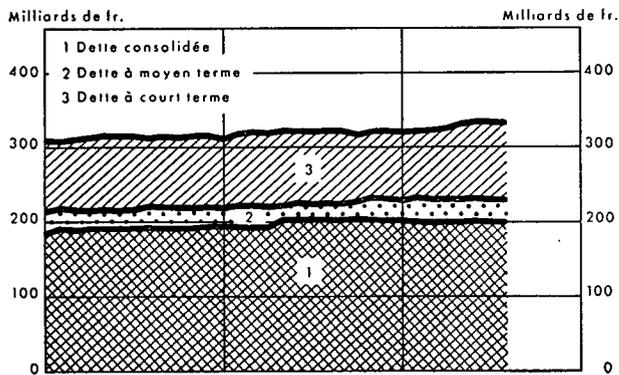
RENDEMENTS D'EMPRUNTS D'ETAT



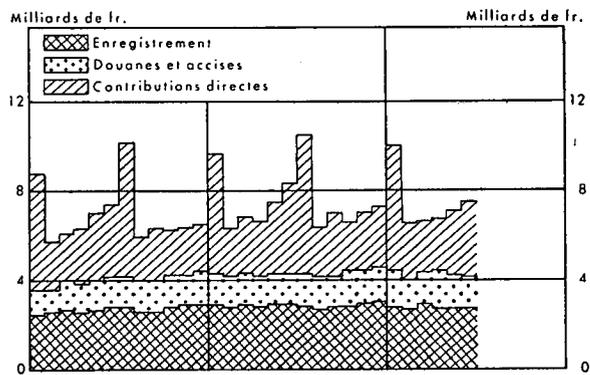
EMISSIONS (3)



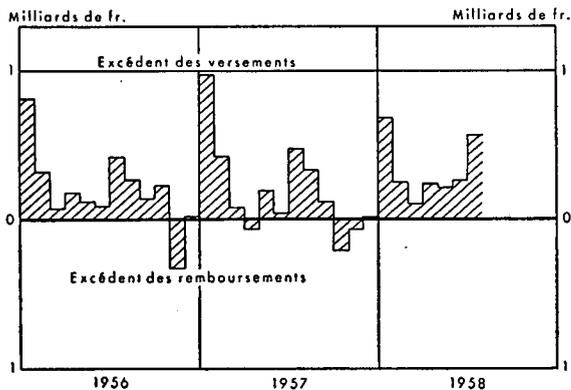
DETTE PUBLIQUE (4)



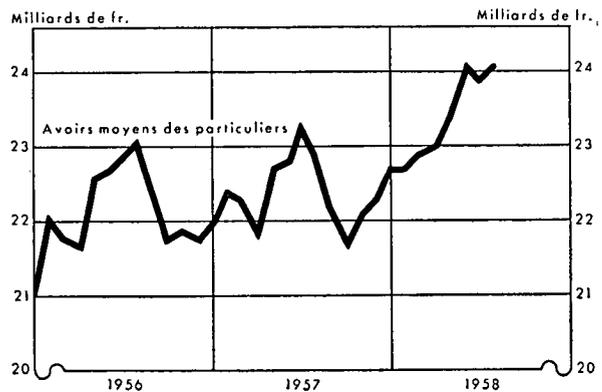
RECETTES FISCALES



CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



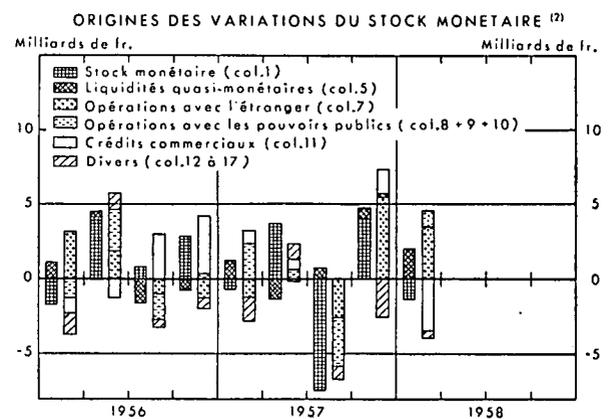
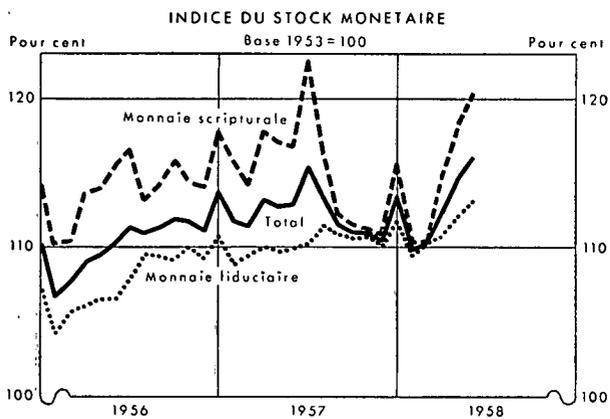
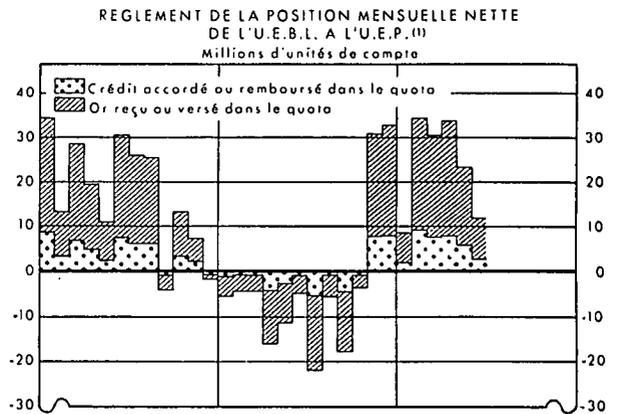
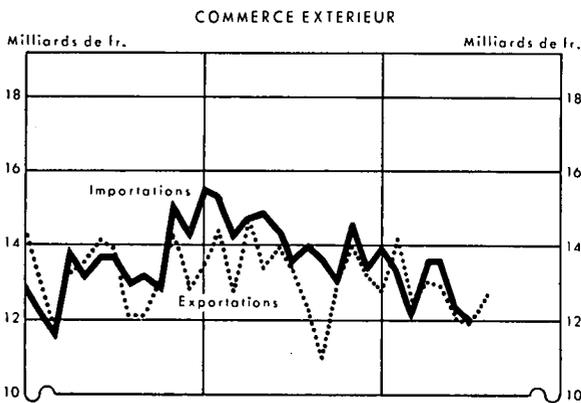
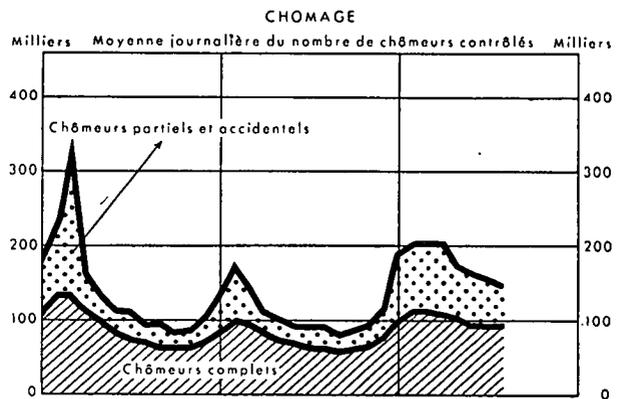
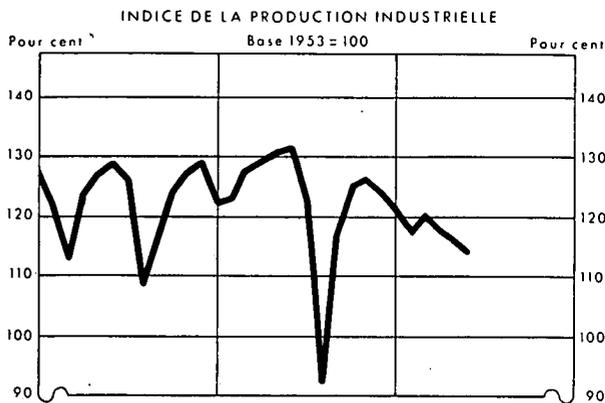
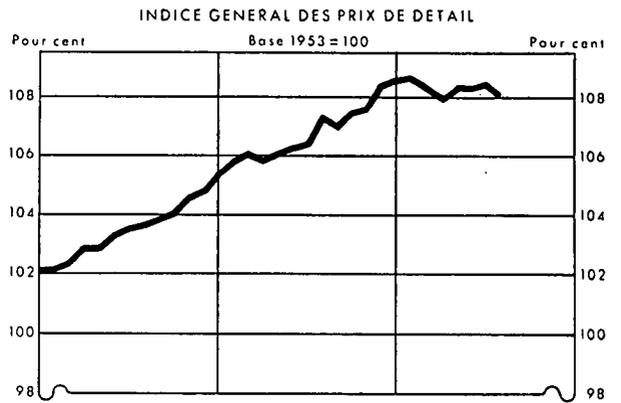
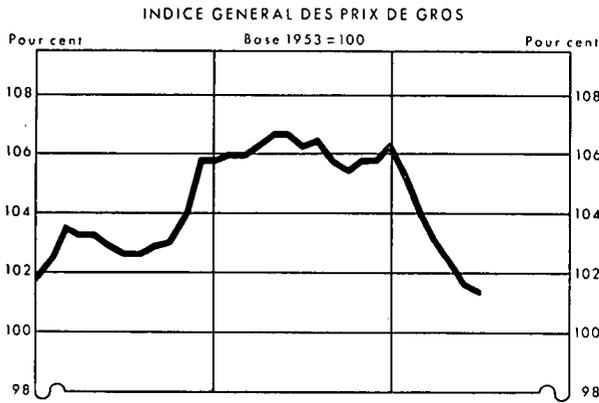
(1) Rendement eu égard au cours seulement

(2) Remboursables par annuités variables (4 à 4,5% nominal)

(3) Emissions des sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises

(4) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE



(1) A l'exclusion des remboursements bilatéraux

(2) Voir tableau B5⁴

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte					Avances en compte courant et prêts *
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées, domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie émis à maximum 866 jours	
1956 Moyenne	3,04	3,79	4,54	4,79	2,1919	4,79
1957 Moyenne	3,93	4,68	5,43	5,68	2	5,68
1957 Mai	3,50	4,25	5,—	5,25	3	5,25
Juin	3,50	4,25	5,—	5,25	3	5,25
Juillet (dep. le 25)	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Août	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Septembre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Octobre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Novembre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Décembre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
1958 Janvier	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Février	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Mars (dep. le 27)	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Avril	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Mai	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Juin (dep. le 5)	4,—	4,75	5,50	5,75	3	5,75
Juillet (dep. le 3) 4	3,75	4,50	5,25	5,50	3	5,50

1 Et certificats du Fonds des Rentes depuis le 12 novembre 1957

2 Moyenne du 1er janvier 1957 au 20 mars 1957 : 2,25 %. Depuis le 21 mars 1957 :

taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

3 Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

4 Les taux ont été abaissés de 1/4 %, depuis le 28 août 1958, sauf le taux des certificats à maximum 366 jours qui est inchangé.

* Quantité de l'avance au 31 juillet 1958

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours	max. 95 %
Certificats de trésorerie, émis à plus de 366 jours	» 90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1951, à 10 ou 15 ans	» 90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1962 à 10 ans	» 90 %

Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1964 à 12 ans	max. 90 %
Obligations 3,50 %, Assainissement monétaire 4 ^e et 5 ^e séries	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % 1950 à 5 ou 10 ans du Congo belge	» 90 %
Dettes coloniales 4 % 1950/1960	» 90 %
Autres effets publics	» 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME

2

Epoques	Moyennes	En compensation et hors compensation		
		1 jour	5 jours	10 jours
1956 Moyenne	1,58	1,70 ¹	1,80 ¹	
1957 Moyenne	1,78	1,87	1,97	
1957 Mai	1,70	1,80	1,90	
Juin	1,70	1,80	1,90	
Juillet	1,70	1,80	1,90	
Août	1,70	1,80	1,90	
Septembre	1,70	1,80	1,90	
Octobre	1,70	1,80	1,90	
Novembre	2,05	2,12	2,19	
Décembre	2,25	2,31	2,39	
1958 Janvier	2,08	2,24	2,39	
Février	1,80	2,10	2,29	
Mars	1,55	1,91	2,11	
Avril	1,51	1,81	2,01	
Mai	1,49	1,74	1,94	
Juin	1,29	1,44	1,56	
Juillet	1,25	1,30	1,40	

1 Moyenne du 27 février 1956 au 31 décembre 1956.

Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de Trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1956	1,85 ¹	—	—	—	—	—	—	—	
1957	1,99	2,80 ²	3,05 ²	3,34 ²	3,84 ²	—	—	—	
1957 Mai	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Juin	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Juil.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Août	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Sept.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Oct.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Nov.	2,28	2,75 ³	3,— ³	3,25 ³	3,75 ³	—	—	—	
Déc.	2,57	2,82	3,07	3,40	3,90	—	—	—	
1958	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	1958 :	—	—	
Janv.	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	6 Janv. ...	4,67625	5,05875	
Févr.	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	6 Févr. ...	4,75	5,—	
Mars	2,71	2,96	3,21	3,71	4,21	13 Mars .	4,725	4,8958	
Avril	2,46	2,71	3,—	3,50	4,—	14 Avril .	4,488	4,75	
Mai	2,10	2,38	2,88	3,38	3,88	3 Juin .	4,2125	4,50	
Juin	1,70	1,88	2,37	2,87	3,53	1 Juillet .	4,035	4,275	
Juill.	1,51	1,75	2,02	2,52	3,27			4,491	

1 Moyenne du 7 mai 1956 au 31 décembre 1956.

2 Moyenne du 12 novembre 1957 au 31 décembre 1957.

3 Depuis le 12 novembre 1957.

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Casse Gén. d'Épargne (dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 100.000 fr.	100.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1956 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 Moyenne	0,50	0,90	1,26	1,58	1,94	3,— ¹	—	2,— ¹
1957 Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,— ¹	—	2,— ¹
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Nov. (dep. le 12)	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—
Décembre	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—
1958 Janvier	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,— ²	—	2,— ²
Février	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—
Mars (dep. le 27)	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	—	2,—
Avril	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	—	2,—
Mai	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	—	2,—
Juin (dep. le 5)	0,50	1,—	1,80	2,20	2,60	3,—	—	2,—
Juill. (dep. le 3)	0,50	0,95	1,55	1,95	2,35	3,—	—	2,—

* Moyenne de quatre banques.

1 Depuis le 1er juillet 1957 : jusqu'à 200.000 frs. : 8 %. Au-delà de 200.000 frs. : 2 %.

2 Depuis le 1er janvier 1958 : jusqu'à 250.000 frs. : 8 %. Ce taux est porté à 3,80 % pour les sommes qui restent inscrites du 1er janvier au 31 décembre. Au-delà de 250.000 frs. : 2 %.

III. — Marché de l'argent au jour le jour
et à très court terme ¹
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs ³	en compensation ⁴	hors compensation ⁵
	Banques de dépôts	Autres organismes ²				
1956	2.428	312	2.741	2.482	2.726	2.497
1957	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1957 Septembre .	1.797	148	1.945	2.925	1.945	2.925
Octobre ...	2.261	69	2.330	2.848	2.330	2.848
Novembre .	2.118	174	2.292	3.627	2.292	3.627
Décembre .	2.422	398	2.820	2.995	2.820	2.995
1958 Janvier ...	2.519	282	2.801	2.902	2.861	2.842
Février ...	1.923	260	2.183	2.906	2.516	2.573
Mars	1.918	211	2.129	2.213	2.272	2.070
Avril	2.116	251	2.367	1.623	2.356	1.634
Mai	2.290	342	2.632	1.921	2.649	1.904
Juin	2.333	387	2.720	1.124	2.931	913
Juillet :	1.785	226	2.011	1.685	2.055	1.641
4 au 10 .	1.956	164	2.120	1.618	2.120	1.618
11 au 17 .	1.683	87	1.770	1.592	1.789	1.573
18 au 24 .	1.654	340	1.994	1.574	2.008	1.560
25 au 31 .	1.755	265	2.020	1.863	2.182	1.701

Cours de l'or et de l'argent
à Londres ⁶

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en pence par oz. fin
1956	250/3	79
1957	250/2 ³ / ₈	79
1957 Mai	250/3 ³ / ₈	79
Juin	250/9 ¹ / ₄	78
Juillet	251/0	78
Août	251/3 ⁵ / ₈	79
Septembre	251/0 ¹ / ₄	79
Octobre	249/9 ⁵ / ₈	79
Novembre	249/7	78
Décembre	249/4 ⁵ / ₈	77
1958 Janvier	248/10 ⁷ / ₈	77
Février	249/1 ³ / ₄	76
Mars	249/3 ³ / ₈	76
Avril	249/2 ³ / ₈	76
Mai	249/5 ¹ / ₈	76
Juin	249/8 ¹ / ₄	75
Juillet	250/5 ¹ / ₈	75

¹ Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — ² Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — ³ Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraites et l'Office National de Sécurité Sociale. — ⁴ Notamment l'Institut de Récompte et de Garantie et l'Office National du Ducroire. — ⁵ Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — ⁶ Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1^{er} février 1934.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles ¹⁰¹
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien ¹		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	100 livres italiennes	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier										
1956	11,41	49,92	14,19	50,73		139,48	174,03	13,11	9,63	7,21	11,91	6,98	49,96 ²	7,96	—
1957	11,46	50,24	{ 14,27 ³ 11,89 ⁴	52,400	52,396	140,29	174,02	13,18	9,69	7,24	11,96	7,02	—	8,01	193,10
1957 Mai	11,49	50,35	14,28	52,704	52,699	140,78	174,01	13,21	9,73	7,24	11,99	7,04	—	8,01	193,57
Juin	11,49	50,31	14,28	52,785	52,781	140,50	174,01	13,19	9,72	7,24	11,99	7,03	—	8,03	193,73
Juillet	11,48	50,23	14,28	52,825	52,820	139,98	174,02	13,16	9,69	7,24	11,99	7,00	—	8,05	193,64
Août	11,46	50,35	12,63	53,142	53,138	139,48	174,02	13,11	9,66	7,21	11,95	6,98	—	8,03	193,05
Septembre .	11,48	50,32	11,91	52,501	52,497	139,72	174,02	13,15	9,67	7,23	11,96	7,01	—	8,00	193,21
Octobre ...	11,44	50,17	11,86	51,991	51,985	140,22	174,02	13,19	9,68	7,24	11,92	7,02	—	7,99	192,83
Novembre .	11,42	50,03	11,85	51,979	51,973	140,10	174,01	13,18	9,66	7,23	11,90	7,00	—	8,00	192,33
Décembre .	11,41	50,02	11,89	51,198	51,194	139,95	174,02	13,19	9,66	7,23	11,90	6,99	—	8,00	192,21
1958 Janvier ...	11,40	50,03	11,87	50,805	50,800	139,71	174,02	13,20	9,64	7,22	11,86	6,98	—	7,98	191,70
Février ...	11,37	49,94	11,83	50,895	50,893	139,60	174,02	13,14	9,61	7,21	11,86	6,97	—	7,98	191,56
Mars	11,39	49,90	11,82	51,051	51,049	139,77	174,03	13,16	9,62	7,22	11,89	6,99	—	8,00	192,00
Avril	11,40	49,88	11,82	51,384	51,382	139,62	174,03	13,15	9,62	7,21	11,90	6,98	—	8,00	192,13
Mai	11,40	49,87	11,82	51,588	51,585	139,42	174,03	13,16	9,62	7,21	11,91	6,97	—	7,99	192,19
Juin	11,40	49,87	11,84	51,850	51,848	139,39	174,03	13,17	9,64	7,21	11,92	6,97	—	8,00	192,49
Juillet	11,40	49,88	11,85	51,965	51,962	139,14	174,03	13,17	9,64	7,20	11,92	6,96	—	8,01	192,53

¹ Depuis le 25 mars 1957, le dollar canadien est coté séparément sous la forme de dollar canadien livrable par câble et par courrier. — ² Moyenne du 1^{er} janvier au 30 juin 1956. — Compte clôturé le 30 juin 1956; plus de cotations à Bruxelles. — ³ Moyenne du 1^{er} janvier au 10 août 1957. — ⁴ Moyenne du 12 août (date des mesures monétaires françaises) au 31 décembre 1957.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1er avril 1958	2 mai 1958	2 juin 1958	1 juillet 1958	1 août 1958
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dettes 3 1/2 %, 1937 ^{1 2}	100,—	83,45	83,50	84,30	85,45	86,50
Dettes 3 1/2 %, 1943 ^{1 2}	100,—	77,80	77,90	78,55	79,80	81,30
Dettes Unifiées 4 % 1 ^{re} s. ^{1 2}	100,—	84,30	84,60	85,50	88,50	90,60
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	82,—	82,20	82,45	84,50	87,10
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans ²	100,—	99,90	98,80	99,50	101,10	101,60
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	96,90	96,—	96,55	100,—	100,50
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1973, à 20 ans ²	100,—	92,60	92,20	92,20	94,25	96,40
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	93,50	92,80	92,65	95,15	96,35
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	90,65	89,50	89,25	93,50	95,65
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série ²	100,—	88,30	88,10	88,35	91,60	93,40
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^e série ²	100,—	88,—	87,70	87,20	91,—	92,30
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans ²	100,—	85,80	85,25	85,45	87,50	89,60
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1971, à 15 ans ²	100,—	90,90	90,55	91,45	94,—	94,80
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1973, à 17 ans ²	100,—	89,45	88,70	89,—	92,50	94,30
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans ²	100,—	96,25	95,25	95,10	97,40	99,40
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943 ^{1 2}	100,—	106,15	106,20	106,40	106,45	108,25
Certif. de Trés. à 5 ans, 5 1/2 %, 1957	100,—	100,—	99,45	100,90	102,25	102,50
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	103,15	102,10	102,70	103,55	104,—
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 %, 1954 ²	100,—	99,60	99,60	99,50	99,95	100,—
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 3/4 %, 1954 ²	100,—	98,85	99,10	99,80	99,80	99,85
Emprunts à lots 1941, 4 %	1 000,—	87,—	88,5—	89,1—	89,6—	90,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1.000,—	1.053,—	1.055,—	1.072,—	1.067,—	1.069,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 % ²	1.000,—	1.098,—	1.074,—	1.066,—	1.039,—	1.027,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Domages de guerre à lots 1923, 4 % ^{1 2}	1.050,—	985,—	985,—	984,—	990,—	998,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947, 5 % ²	100,—	99,—	98,70	99,—	99,95	100,20
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949, 5 % ²	100,—	98,60	98,45	98,90	99,85	100,30
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) ²	1.000,—	1.052,—	1.047,—	1.058,—	1.056,—	1.056,—
Emprunt du Fonds des Routes 4 1/4 %, à 10 ans, 1955-1965 ²	100,—	93,45	91,85	93,—	94,55	95,80
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2} ...	500,—	453,—	442,—	443,—	448,—	449,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ² ...	100,—	91,30	90,70	90,70	90,65	95,35
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	94,20	94,55	94,80	96,10	98,—
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	93,70	94,—	93,90	94,40	97,—
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	90,—	90,75	90,90	91,20	92,40
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 ²	100,—	88,45	88,20	88,30	90,40	92,70
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 ^{re} s. ²	100,—	85,20	84,80	84,75	87,—	89,50
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	99,25	100,—	100,65	100,80	101,70
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e s. ²	100,—	100,25	99,65	99,80	102,—	102,60
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	244,—	265,—	270,—	261,—	262,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	78,60	78,55	78,50	78,70	81,70
Dettes coloniales 1954-1974, 4 1/4 % ²	100,—	88,50	89,10	88,80	88,75	91,75
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	102,70	102,—	102,60	103,55	103,80

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944.

II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15¹

MARCHE AU COMPTANT : VALEURS BELGES ET COLONIALES

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Sociétés coloniales	Plantations
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1958 10 juin ...	106	103	106	106	103	103	102	110	103	108	102	105	109	103	102	103	104	100	107	106
10 juillet .	100	106	102	102	98	102	98	97	99	98	103	98	107	103	101	99	98	101	98	101
Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953																				
1957 1 ^{er} juillet .	160	143	186	180	144	134	179	174	122	190	141	149	232	168	108	166	226	206	150	135
1 ^{er} août ...	160	147	192	180	141	138	178	181	124	194	141	153	239	174	110	168	215	207	148	134
2 septembre	154	142	182	173	135	132	178	180	120	182	138	150	230	167	110	166	199	208	141	132
1 ^{er} octobre .	142	133	164	165	130	126	181	159	115	163	127	140	206	154	105	161	180	200	130	121
4 novembre	138	131	167	159	122	125	181	150	113	162	125	139	207	148	100	160	164	195	127	109
2 décembre	134	129	161	154	123	121	173	142	107	159	126	130	193	143	97	156	162	195	123	107
1958 10 janvier .	133	131	162	154	122	121	166	145	107	153	126	129	189	150	99	162	155	192	121	98
10 février .	126	133	155	150	118	120	167	141	104	148	121	117	175	145	97	163	160	193	109	94
10 mars ...	130	138	157	156	121	124	162	148	105	156	126	116	182	144	95	163	161	198	114	98
10 avril ...	127	138	152	155	119	124	169	134	101	152	122	111	179	144	90	162	154	201	112	99
12 mai ...	129	141	156	159	122	127	178	136	104	156	123	110	172	144	87	158	160	202	115	102
10 juin ...	137	145	166	169	126	131	182	159	107	169	126	116	187	148	89	162	166	201	123	108
10 juillet .	137	153	170	173	124	134	179	154	106	166	130	114	201	152	90	160	162	204	120	109

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

 15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions 1		Total 1	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1956	246	104	111	15.451	27.653	15.555	27.764
1957	246	119	127	18.488	26.002	18.607	26.129
1957 Mai	20	9	10	1.372	2.181	1.381	2.191
Juin	19	11	12	1.635	2.403	1.646	2.415
Juillet	22	12	13	1.663	2.168	1.675	2.181
Août	20	7	8	1.492	2.052	1.499	2.060
Septembre ...	21	9	11	1.642	2.184	1.651	2.195
Octobre	23	12	13	1.814	2.446	1.826	2.459
Novembre	18	8	8	1.232	1.461	1.240	1.469
Décembre	20	8	8	1.090	1.180	1.098	1.188
1958 Janvier	20	12	13	1.191	1.431	1.203	1.444
Février	20	8	8	1.095	1.165	1.103	1.173
Mars	21	13	14	1.181	1.280	1.194	1.294
Avril	19	10	11	861	935	871	946
Mai	18	9	9	992	1.036	1.001	1.045
Juin	21	9	10	1.510	1.754	1.519	1.764
Juillet	21	9	10	1.171	1.390	1.180	1.400

1 Marchés au comptant et à terme.

 IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES 16
 (en pourcentages)

Début de mois	Dettes unifiées (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans	Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paradétat. et Villes	Villes	Etat	Paradétat. et Villes	Etat Emprunts à lots		
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	(remboursement par annuités variables)		Dettes directes	Dettes indirectes	
		4 % 1 ^{re} s.	4 à 4,5 %	4 %	4 à 5 %	8 à 5 %	4 %	
1957 Juin	4,60	5,03	5,80	5,80	5,65	4,75	5,26	5,6
Juillet	4,60	5,13	5,93	5,82	5,71	4,79	5,38	5,7
Août	4,82	5,56	6,34	6,41	6,44	4,91	5,61	6,2
Septembre	4,82	5,53	6,43	6,44	6,43	4,90	5,58	6,2
Octobre	4,82	5,49	6,56	6,47	6,42	4,92	5,62	6,3
Novembre	4,94	5,87	6,67	6,85	6,66	5,12	5,95	6,6
Décembre	4,94	5,48	6,72	6,53	6,56	5,14	5,86	6,5
1958 Janvier	4,93	5,53	7,00	6,47	6,51	5,20	5,87	6,5
Février	4,91	5,63	7,06	6,33	6,39	5,20	5,78	6,4
Mars	4,84	5,30	7,02	6,06	6,17	5,16	5,72	6,1
Avril	4,74	5,16	6,90	5,64	5,84	5,06	5,67	5,8
Mai	4,73	5,41	6,90	5,75	5,85	5,07	5,67	5,8
Juin	4,68	5,07	6,87	5,73	5,80	5,04	5,71	5,8
Juillet	4,52	4,79	6,78	5,29	5,56	5,03	5,67	5,5
Août	4,42	4,50	6,01	5,06	5,19	4,97	5,54	5,2

N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	
1956	2.467	5.444	5.162	767	17.061	12.521	11.869	113	1.896	19.861	245,0	8.985	4.269	5.523 ^b
1957	2.643	15.627	13.913	974	28.949	12.290	11.787	p 35	p 2.615	p 30.532	545,7	16.694	4.729	p 7.438
1957 Avril	244	1.655	1.597	91	2.775	664	600	2	46	2.365	13,9	1.573	472	212
Mai	217	529	524	80	1.072	477	467	9	1.005	2.011	17,5	621	223	1.170
Juin	219	760	520	80	5.116	1.683	1.546	3	23	2.466	1,3	1.105	703	282
Juillet	182	3.013	2.011	71	5.248	580	539	5	145	3.738	31,9	1.867	124	736
Août	158	349	341	45	1.277	634	566	1	75	1.058	0,8	733	97	153
Septembre ...	175	223	191	55	248	345	310	3	78	646	—	259	123	197
Octobre	220	844	824	103	561	375	354	2	16	1.235	—	855	197	142
Novembre	169	1.377	1.302	69	1.609	1.067	1.046	3	87	2.531	—	1.744	90	601
Décembre	286	4.965	4.826	198	6.675	4.513	4.440	1	365	9.843	164,5	5.791	2.515	1.489
1958 Janvier	p	327	296		144	136			35	506	—	181	81	205
Février	p	133	125		160	158			—	293	—	162	19	102
Mars	p	147	133		293	155			2	442	0,3	128	40	122
Avril	p	131	125		685	652			55	871	2,5	152	367	315
Mai	p	84	73		715	626			300	1.099	—	234	405	360
Juin	p	150	89		323	316			16	489	—	83	132	206

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1956	275	1.641	879	116	8.220	5.581	5.362	4	256	7.478	14,6	767	4.146	1.599
1957	296	3.625	3.243	130	4.095	3.134	3.116	—	—	6.759	1,0	3.402	1.606	1.352
1956 Octobre	21	22	19	3	27	12	5	—	—	34	—	8	—	16
Novembre	26	63	55	4	28	21	6	—	—	84	—	26	2	33
Décembre	23	72	44	15	5.125	3.183	3.166	—	—	3.255	0,7	60	3.020	131
1957 Janvier	33	33	29	8	332	91	89	—	—	124	—	29	57	32
Février	26	330	126	13	117	234	228	—	—	564	—	62	91	201
Mars	22	52	35	8	55	121	121	—	—	173	—	17	111	28
Avril	23	35	32	10	752	406	406	—	—	441	0,8	22	88	329
Mai	24	41	33	9	24	36	36	—	—	77	—	21	7	41
Juin	21	103	77	10	299	87	82	—	—	190	0,2	76	40	43
Juillet	37	170	165	17	1.579	1.028	1.026	—	—	1.198	—	274	717	200
Août	22	87	37	8	126	64	63	—	—	151	—	15	45	40
Septembre	21	26	24	12	96	454	454	—	—	480	—	193	51	234
Octobre	21	110	51	14	192	174	172	—	—	284	—	12	35	176
Novembre	21	20	17	8	465	314	314	—	—	334	—	10	306	15
Décembre ...	26	2.619	2.618	13	81	126	126	—	—	2.745	—	2.673	56	13

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 895 millions de frs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(millions de francs)

174

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations		Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves		Liquidations	Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												Montant	

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

DECEMBRE 1957

Belgique	88	4.872,0	4.736,4	198	93,4	90,0	198	6.675,5	4513,1	4.439,7	1	365,0	164,5	5.791,1	2515,4	55,0	2551,2	775,5
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—
Totaux ...	88	4.872,0	4.736,4	198	93,4	90,0	198	6.675,5	4513,1	4.439,7	1	365,0	164,5	5.791,1	2515,4	57,0	2551,2	775,5

2. Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	49	21,7	20,9	187	50,3	48,4	73	203,2	33,1	29,0	—	—	—	41,2	7,4	24,2	12,0	2,2
plus de 1 à 5 millions	12	39,9	31,3	8	12,8	11,8	69	1.148,6	180,2	171,0	—	—	—	103,4	72,9	26,8	67,5	15,0
plus de 5 à 10 millions	3	24,6	24,6	2	16,3	15,8	19	999,7	144,5	135,9	—	—	0,5	77,6	62,3	6,0	68,2	9,9
plus de 10 à 20 millions	4	65,0	58,7	1	14,0	14,0	15	851,0	234,8	219,8	—	—	—	138,4	142,2	—	85,8	—
plus de 20 à 50 millions	7	260,0	260,0	—	—	—	11	442,0	340,9	304,4	—	—	1,6	407,4	95,6	—	101,0	—
plus de 50 à 100 millions	3	210,4	210,4	—	—	—	5	481,0	349,9	349,9	—	—	162,0	294,2	135,0	—	171,4	—
plus de 100 millions	10	4.250,4	4.130,5	—	—	—	6	2.550,0	3229,7	3.229,7	1	365,0	0,4	4.728,9	2000,0	—	2045,3	748,4
Totaux ...	88	4.872,0	4.736,4	198	93,4	90,0	198	6.675,5	4513,1	4.439,7	1	365,0	164,5	5.791,1	2515,4	57,0	2551,2	775,5

**VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE ¹**

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1956	24.240	fr. s. 60
1957	17.515	U.S. \$ 87,3
1957 Juillet	—	U.S. \$ 4,8
Août	—	U.S. \$ 2,5
Septembre	—	U.S. \$ 40
Octobre ...	4.568	—
Novembre .	—	U.S. \$ 40
Décembre .	—	—
1958 Janvier ...	7.464	—
Février ...	2.000	—
Mars	—	—
Avril	3.400	U.S. \$ 15
Mai	—	U.S. \$ 22
Juin	1.000	—
Juillet	—	—

**VII. - OPERATIONS BANCAIRES 19
DU CREDIT COMMUNAL**

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1956 Moyenne ...	561	109	275
1957 Moyenne ...	536	216	314
1957 Juin	482	668	253
Juillet	578	97	226
Août	472	59	188
Septembre .	478	61	239
Octobre ...	591	253	368
Novembre .	490	70	273
Décembre .	553	113	566
1958 Janvier ...	439	688	504
Février ...	447	76	527
Mars	443	70	693
Avril	309	252	617
Mai	347	38	648
Juin	559	36	233

20

**VIII. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES ³**

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1956 Moyenne ...	1.799
1957 Moyenne ...	1.778
1957 Juin	1.864
Juillet	1.983
Août	1.778
Septembre .	1.828
Octobre ...	1.847
Novembre .	1.644
Décembre .	1.258
1958 Janvier ...	1.676
Février ...	1.510
Mars	1.538
Avril	1.898
Mai	1.636
Juin	2.007

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (millions de francs)

25¹

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme 3			Dettes à court terme 4			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales 1 5	
	Intérieure			intérieure	extérieure	totale	intérieure	extérieure	totale			
	directe	indirecte	totale									1 2
1957 Avril	172.773	14.794	187.567	17.399	22.671	1.329	24.000	67.870	5.715	73.585	22.722	325.273
Mai	172.647	14.777	187.424	17.389	22.671	1.331	24.002	67.682	5.506	73.188	22.378	324.381
Juin	172.110	15.533	187.643	17.192	22.435	1.329	23.764	65.763	5.221	70.984	23.344	322.927
Juillet	171.783	16.790	188.573	17.115	22.163	1.327	23.489	65.104	5.855	70.959	22.601	322.736
Août	171.640	16.779	188.419	17.143	22.162	1.330	23.492	66.072	6.181	72.253	21.621	322.928
Septembre ...	171.470	16.763	188.233	18.426	22.162	1.325	23.487	62.042	5.965	68.007	21.741	319.894
Octobre	171.015	16.200	187.215	18.498	26.119	1.322	27.441	61.019	5.811	66.830	22.687	322.671
Novembre	170.607	16.185	186.792	18.445	26.019	1.321	27.340	62.758	6.784	69.542	22.215	324.334
Décembre	170.120	16.164	186.284	18.330	25.632	1.071	26.703	60.573	7.709	68.282	23.697	323.296
1958 Janvier	168.837	16.130	184.967	18.324	29.829	1.069	30.898	59.938	7.561	67.499	23.362	325.050
Février	168.353	16.102	184.455	18.284	29.830	1.067	30.897	61.750	8.144	69.894	23.257	326.787
Mars	168.015	16.062	184.077	18.194	29.830	1.068	30.898	64.635	8.751	73.386	22.609	329.164
Avril	167.565	16.115	183.680	18.211	29.519	1.068	30.587	68.328	9.257	77.585	23.991	334.054
Mai	167.426	17.995	185.421	18.200	29.519	1.068	30.587	69.021	9.174	78.195	23.453	335.856
Juin	166.853	17.965	184.818	18.060	27.642	1.069	28.711	71.280	9.703	80.983	23.568	336.140

1 Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — 2 Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — 3 Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — 4 Certificats à un an d'échéance au plus. — 5 Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum		A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1		Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3	
1954 Décembre	7.939		34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.882		34.660	1.902	44.444
Juin	7.664		34.660	1.901	44.225
Septembre	8.047		34.660	1.913	44.620
Décembre	8.918		34.660	1.914	45.492
1956 Mars	7.517		34.660	2.069	44.246
Juin	7.283		34.660	2.066	44.009
Septembre	7.973		34.660	2.071	44.704
Décembre	5.989		34.660	2.072	42.721
1957 Mars	7.132		34.456	2.232	43.820
Juin	7.588		34.456	2.230	44.274
Septembre	8.727		34.456	2.235	45.418
Décembre	6.616		34.456	2.239	43.311
1958 Mars	8.690		34.243	2.375	45.308
Juin	8.615		34.243	2.372	45.230

1 Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B.. — 2 Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — 3 Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERCU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25³

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 30/VI/1958		Dépenses	Du 1/I au 30/VI/1958	
	Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958		Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958
Voies et moyens :			Dépenses ordinaires :		
Impôts	6.116	38.248	Dettes publiques	1.724	6.949
Taxes, péages et redevances	63	1.777	Pensions	758	6.858
Revenus patrimoniaux	610	282	Dotations	15	183
Remboursements	4.402	451	Non-valeurs et remboursements	95	152
Produits divers	—	167	Administration { rémunérations	346	11.623
Impôts d'assainissement monétaire ...	69	74	générale { matériel	1.513	2.070
Recettes résultant de la guerre	23	21	Subventions	3.187	14.646
			Travaux	264	234
			Autres dépenses	4.868	2.327
Total ...	11.278	41.020	Total ...	12.770	45.042
Recettes extraordinaires :			Dépenses extraordinaires :		
Produits d'emprunts consolidés	—	101	Service de la dette publique	—	—
Diverses	15	141	Crédits relatifs aux avances	—	577
			Crédits relatifs aux participations	—	217
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	—	7.329
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	—	254
			Autres dépenses	—	23
			Résorption du chômage	1	9
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	—	—
Total ...	15	242	Total ...	—	8.409
TOTAL GENERAL ...	11.293	41.262	TOTAL GENERAL ...	12.527	53.451
Mali ...	1.234	12.189			

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1956 Moyenne mensuelle	2.862	1.379	2.617	6.858	—
1957 Moyenne mensuelle	3.214	1.458	2.769	7.441	—
1957 Avril	2.411	1.421	2.718	6.550	29.162
Mai	3.104	1.500	2.755	7.359	36.521
Juin	3.927	1.410	2.816	8.153	44.674
Juillet	6.168	1.528	2.718	10.414	55.088
Août	2.203	1.500	2.609	6.312	61.400
Septembre	2.901	1.407	2.712	7.020	68.420
Octobre	2.256	1.610	2.725	6.591	75.011
Novembre	2.651	1.444	2.885	6.980	81.991
Décembre	2.794	1.470	3.043	7.307	89.298
1958 Janvier	5.602	1.608	2.804	10.014	10.014
Février	2.406	1.342	2.731	6.479	16.493
Mars	2.248	1.397	2.941	6.586	23.079
Avril	2.285	1.682	2.749	6.716	29.795
Mai	2.923	1.453	2.745	7.121	36.916
Juin	3.307	1.483	2.658	7.448	44.364

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 juin 1958 pour les exercices 1957 et 1958

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1957 2		Exercice 1958		Juin 1958
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1958
I. Contributions directes 1	38.473	34.623	13.110	13.630	3.307
II. Douanes et accises	17.590	16.604	8.517	8.459	1.483
dont douanes	6.031	5.500	2.987	2.955	456
accises	10.571	10.844	4.985	5.384	940
taxes spéciales de consommat.	710		355		48
III. Enregistrement	33.231	31.360	16.622	17.264	2.658
dont enregistrement	3.624	2.900	1.525	1.704	233
successions	1.569	1.500	853	755	155
timbres et taxes assimilées ...	27.702	26.555	14.049	14.620	2.241
Total 1 ...	89.294	82.587	38.249	39.353	7.448
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 6.707		- 1.104		- 785

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1957 commencé le 1^{er} janvier 1957 s'est clôturé le 31 mars 1958.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30²

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire 1	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
						(millions de francs)			(millions de francs)	
1956 ²	13.952	10.379	3.573	159.601	103.883	32.169	2.171	17.953	46.931 ³	2.130
1957 ² p	14.136	10.826	3.310	176.221	107.949	35.249	2.224	19.927	46.860 ³	2.153
1956 Octobre	553	427	126	11.343	4.625	1.882	207	1.008	3.397	152
Novembre	334	254	80	9.050	6.203	2.276	111	1.060	3.264	143
Décembre	351	249	102	7.938	4.044	832	134	388	4.675	224
1957 Janvier	119	90	29	2.402	884	298	14	179	4.343	202
Février	212	162	50	1.216	1.958	531	9	381	3.484	155
Mars	1.575	1.235	340	11.657	10.178	2.547	194	1.381	3.769	174
Avril	2.805	2.206	599	23.192	13.420	3.754	357	1.931	4.303	203
Mai	2.835	2.222	613	52.397	32.744	12.827	354	8.017	3.407	154
Juin	1.634	1.246	388	27.076	15.601	5.895	320	2.986	3.915	179
Juillet	559	448	111	11.744	7.803	2.461	91	1.512	4.131	191
Août	188	142	46	1.502	970	270	21	114	3.241	139
Septembre ...	315	236	79	2.187	1.820	374	28	154	3.863	175
Octobre	537	418	119	11.465	5.144	1.765	254	1.069	3.828	178
Novembre	338	267	71	13.069	5.536	1.815	215	1.067	3.489	158
Décembre	384	287	97	7.868	5.422	927	67	468	5.087	245

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes

² Déduction faite des doubles emplois.

³ Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)
(millions de francs)

Périodes	Ver-sements	Rembour-sements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1956 Moyenne mens. ...	1.210	1.025	185	56.132 ²
1957 Moyenne mens. ...	1.399	1.205	194	60.144 ²
1957 Mai	1.435	1.240	195	57.736
Juin	1.258	1.224	34	57.770
Juillet	1.668	1.205	463	58.233
Août	1.447	1.103	344	58.577
Septembre	1.273	1.132	141	58.718
Octobre	1.276	1.471	-195	58.523
Novembre	1.149	1.218	-69	58.454
Décembre	1.414	1.408	6	60.144 ²
1958 Janvier	1.887	1.206	681	60.825
Février	1.340	1.089	251	61.076
Mars p	1.352	1.252	100	61.176
Avril p	1.464	1.220	244	61.420
Mai p	1.467	1.257	210	61.630
Juin p	1.514	1.256	258	61.888
Juillet p	1.808	1.223	585	62.473

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1955 : 6.557.757 et au 31 décembre 1956 : 6.597.366.

² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE DES REMUNERATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié 1	ouvrier non qualifié 1
1953 Décembre	101,1	100,5	100,6
1954 Mars	100,9	101,4	100,8
Juin	103,0	102,3	102,1
Septembre	102,9	102,8	102,8
Décembre	104,1	103,5	103,7
1955 Mars	104,1	103,9	104,9
Juin	105,5	104,9	105,3
Septembre	105,5	105,4	105,8
Décembre	107,6	106,4	107,2
1956 Mars	109,4	109,5	110,1
Juin	113,8	113,2	113,9
Septembre	115,2	115,1	115,5
Décembre	119,5	118,3	118,1
1957 Mars	121,9	121,8	122,0
Juin	125,3	124,1	124,4
Septembre	124,9	125,1	124,7
Décembre	128,9	127,7	127,8
1958 Mars p	128,1	128,3	128,4

¹ Non compris les ouvriers du transport.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1. 5 et 10 jours 1		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux					
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
1956 Moyenne	38	2,3	127,2	1,6	10,0	206,4	94,5	3,2	5,6	213,5	237,3	222,5	63,3	436,0	300,6
1957 Moyenne	38	2,1	119,4	1,7	10,3	227,0	111,4	3,2	5,5	234,0	246,6	238,8	66,3	472,8	312,9
1957 Mai	38	2,1	128,1	1,9	7,7	238,2	118,1	3,2	4,8	245,4	258,7	248,7	69,6	494,1	328,3
Juin	38	2,1	115,6	1,7	8,1	214,5	105,9	2,9	4,8	221,2	234,4	224,6	63,7	445,9	298,1
Juillet	38	2,1	121,6	2,2	10,9	238,2	122,5	3,2	5,8	245,7	260,8	253,6	67,1	499,3	327,9
Août	38	2,1	101,7	1,6	7,7	213,4	111,8	3,3	6,3	220,4	227,5	229,3	63,2	449,6	290,7
Septembre	38	2,0	91,5	1,5	7,2	213,1	107,4	3,4	6,2	220,0	212,3	230,3	60,4	450,3	272,7
Octobre	38	2,2	122,4	1,8	12,1	239,4	115,0	3,4	5,9	246,8	255,4	252,3	67,5	499,2	322,9
Novembre	38	1,8	100,6	1,3	7,3	219,0	107,4	2,9	5,0	225,0	220,3	231,6	60,7	456,7	281,0
Décembre	38	2,1	138,1	1,6	13,9	244,3	116,8	3,2	5,6	251,2	274,4	247,0	70,5	498,2	344,8
1958 Janvier	38	2,2	128,9	2,2	18,5	241,8	115,8	3,2	5,5	249,4	268,7	248,4	67,6	497,8	336,3
Février	38	2,2	106,8	1,3	11,5	219,5	112,0	2,9	5,6	225,9	235,9	222,7	54,4	448,6	290,3
Mars	38	2,3	102,4	1,6	14,1	237,9	115,9	3,3	5,8	245,1	238,2	243,7	61,9	488,8	300,1
Avril	38	3,0	96,5	1,8	17,1	233,5	117,4	3,1	5,5	241,4	236,5	237,6	60,5	479,0	297,0
Mai	38	1,8	102,9	1,9	15,0	240,0	114,9	2,8	6,4	246,5	239,2	237,5	62,4	484,0	301,7
Juin	38	1,9	124,9	2,5	11,7	246,2	112,9	2,7	6,5	253,4	256,0	237,8	66,3	491,2	322,3
Juillet	38	2,2	106,0	1,9	14,8	251,2	113,2	2,9	4,8	258,2	238,8	239,5	62,7	497,7	301,5

1 Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global * (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation 2
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1956 Moyenne	742 ¹	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91	3,91
1957 Moyenne	765 ¹	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91	4,15
1957 Mai	749	30,4	22,8	35,1	87,2	34,5	87,2	244,0	92	4,10
Juin	751	31,9	23,3	36,0	86,1	33,8	86,1	242,1	90	4,01
Juillet	752	33,7	22,9	40,1	99,3	43,1	99,3	281,8	91	3,99
Août	754	29,9	22,2	35,2	85,8	36,6	85,8	243,4	91	4,01
Septembre	758	28,9	21,7	32,6	78,2	30,9	78,2	219,8	91	3,85
Octobre	761	30,1	22,1	36,4	92,2	37,5	92,2	258,4	91	4,07
Novembre	763	29,0	22,3	34,7	88,7	35,0	88,7	247,2	92	4,53
Décembre	765	30,5	22,7	40,6	96,3	37,5	96,3	270,7	92	4,47
1958 Janvier	767	32,0	22,7	40,6	102,2	41,4	102,2	286,3	92	4,40
Février	769	31,1	22,9	34,4	86,3	35,3	86,3	242,3	92	4,21
Mars	771	30,6	23,0	35,7	90,7	35,0	90,7	252,1	90	4,03
Avril	772	31,1	23,5	38,6	94,0	38,3	94,0	264,9	91	4,33
Mai	773	31,2	24,1	37,0	92,5	37,2	92,5	259,1	91	4,32
Juin	774	31,5	23,9	38,0	90,8	36,9	90,8	256,5	91	4,05
Juillet	773	33,5	24,1	42,7	104,5	43,7	104,5	295,4	91	4,25

1 Au 31 décembre.

2 Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

α) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
<i>Nombre de produits</i>	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1956 Moyenne	430	391	444	385	455	568	486	297	466	454	320	341	270	326
1957 Moyenne	441	399	449	365	482	654	517	319	468	464	330	354	274	328
1957 Avril	443	403	430	369	496	661	520	340	494	455	337	358	286	329
Mai	443	390	449	357	491	661	520	338	474	464	329	356	266	328
Juin	441	384	459	350	479	661	520	301	466	465	329	356	268	330
Juillet	442	407	452	357	479	661	520	307	461	464	327	356	263	324
Août	439	404	436	359	478	661	520	301	463	465	327	355	264	329
Septembre	438	399	441	357	476	661	522	301	453	464	328	355	267	329
Octobre	439	405	456	355	475	661	510	301	451	476	329	355	269	329
Novembre	439	406	468	360	472	673	510	301	437	475	331	355	275	328
Décembre	441	431	472	365	469	673	510	300	427	475	331	353	278	327
1958 Janvier	437	410	483	360	467	673	510	297	421	475	332	353	283	331
Février	431	378	479	355	460	673	510	290	408	469	333	353	285	329
Mars	428	377	484	357	453	673	479	285	408	469	330	349	285	328
Avril	425	362	489	355	451	668	475	285	408	468	329	348	285	327
Mai	422	348	496	358	450	668	470	285	407	470	327	348	277	327
Juin	421	339	498	361	451	665	470	285	410	470	325	349	271	324

α) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
<i>Nombre de produits</i>	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1956 Moyenne	330	675	501	368	416	302	461	437	236	478	489	568	429	533
1957 Moyenne	303	660	511	377	457	300	472	409	242	500	501	607	452	458
1957 Avril	316	661	517	380	484	299	472	403	236	497	509	612	451	496
Mai	312	658	517	383	489	298	471	438	236	502	505	608	452	477
Juin	320	659	516	381	476	296	471	439	239	505	503	608	452	467
Juillet	320	656	514	382	469	307	471	426	238	506	502	608	452	456
Août	312	656	514	376	460	296	472	410	238	506	501	608	453	451
Septembre	290	657	512	373	455	294	471	379	248	508	497	606	452	433
Octobre	285	657	511	371	439	295	472	376	251	507	495	603	454	422
Novembre	268	657	511	369	421	300	474	376	252	507	492	597	455	412
Décembre	286	657	498	365	406	296	476	376	252	507	491	597	456	402
1958 Janvier	266	648	491	357	399	289	471	341	252	514	488	588	454	403
Février	271	648	491	353	403	285	463	326	249	514	486	588	457	385
Mars	269	645	489	348	386	279	457	345	249	515	477	557	456	390
Avril	273	628	486	344	373	274	451	353	249	515	477	557	456	391
Mai	259	625	486	339	365	269	446	346	249	514	474	549	454	393
Juin	266	622	486	340	375	265	447	337	252	514	475	544	454	405

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE **45**²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	France (Statistique générale de la France)	Italie (Banca di Roma)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt) 1	Royaume-Uni (Board of Trade) 2	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1956 Moyenne	103	104	102	102	103	108	104	103
1957 Moyenne	106	107	108	103	105	112	107	105
1957 Avril	107	107	104	102	106	111	106	105
Mai	107	107	106	102	105	111	106	106
Juin	106	107	106	102	105	112	107	106
Juillet	106	108	107	102	105	112	107	105
Août	106	107	108	102	105	112	107	105
Septembre	106	107	109	102	105	113	107	105
Octobre	106	107	112	103	106	113	107	105
Novembre	106	107	116	103	106	113	107	105
Décembre	106	107	119	103	106	113	108	104
1958 Janvier	105	107	120	103	106	113	108	103
Février	104	106	120	102	106	113	108	103
Mars	103	106	120	102	106	111	109	103
Avril	102	106	p120	102	106	113	108	103
Mai	102	104	p124	102	106	113	109	103
Juin	101		p121			106	108	102

1 Produits finis industriels.

* Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL **46**
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1956 Moyenne	103,65	104,2	101,5	105,5
1957 Moyenne	106,93	107,0	104,5	111,7
1957 Mai	106,28	105,7	104,5	111,5
Juin	106,46	106,3	104,4	111,7
Juillet	107,32	107,6	104,4	112,0
Août	107,04	107,0	104,6	112,2
Septembre	107,54	107,8	104,7	112,7
Octobre	107,65	108,1	104,5	112,7
Novembre	108,31	108,7	105,2	112,9
Décembre	108,55	108,7	105,8	113,0
1958 Janvier	108,69	108,9	105,8	113,1
Février	108,31	108,1	105,9	113,6
Mars	108,00	107,5	106,0	114,0
Avril	108,31	107,9	106,3	114,2
Mai	108,35	107,9	106,3	114,2
Juin	108,51	108,2	106,3	114,2
Juillet	108,08	107,3	106,3	114,3

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières				Indice général	dont					
			Ensemble	Sidéurgie	Fabrications métalliques	Filatures		Tissages	Combustible et énergie	Métallurgie	Fabrications métalliques	Filatures	Tissages
1956 Moyenne	113,6	99,2	117,6	140,9	109,3	114,1	121,0	122,8	104,3	136,5	135,2	114,6	115,3
1957 Moyenne p	113,7	97,9	118,0	134,0	108,4	118,5	124,0	122,8	103,4	131,3	134,6	120,8	119,4
1957 Mars	120,6	102,2	125,6	151,3	115,0	131,3	133,1	129,0	109,9	142,9	143,8	128,3	127,4
Avril	119,2	100,4	124,3	144,9	116,0	123,7	133,1	131,3	104,3	142,0	149,6	126,2	130,1
Mai	122,1	102,7	127,5	146,0	116,9	132,5	136,2	131,9	106,4	142,3	146,5	135,9	131,9
Juin	109,9	97,1	113,4	118,4	104,3	120,8	119,4	121,2	98,7	119,8	135,2	128,4	122,4
Juillet	87,6	83,7	88,7	59,3	68,6	96,7	107,2	91,4	85,2	62,9	92,8	96,0	100,8
Août	109,1	97,0	112,4	137,9	100,1	110,3	102,7	117,1	98,2	132,5	125,9	110,4	98,5
Septembre	114,5	90,1	121,2	142,4	114,1	116,1	121,4	125,7	99,0	140,6	140,1	121,4	119,9
Octobre	125,5	108,0	130,3	148,5	119,5	123,8	137,4	126,9	108,7	139,6	138,8	119,3	121,6
Novembre p	114,4	102,0	117,8	134,2	107,6	109,1	116,6	124,9	109,1	136,0	135,6	118,3	115,6
Décembre p	111,2	100,5	114,1	133,4	111,8	105,6	112,7	122,9	112,3	132,0	138,4	108,8	107,4
1958 Janvier p	115,6	105,0	118,5	140,6	115,2	117,5	116,4	118,9	109,8	134,9	126,8	114,0	105,2
Février p	106,1	95,0	109,1	126,8	103,9	92,3	105,0	120,8	110,8	133,7	136,4	97,2	101,1
Mars	111,3	100,9	114,1	134,5	108,2	90,1	105,2	118,4	110,2	129,0	134,3	88,2	95,8
Avril p	107,9	97,5	110,7	128,0	107,0	86,9	101,7	116,4	101,9	127,8	129,7	88,4	94,4
Mai								114,5	98,6	119,7	128,9	88,1	92,9

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines)

Périodes	Mines de houille									Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)								
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total			
1936-1938 Moyenne	87	125	408	358	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502	
1956 Moyenne	89	121	332	300	581	378	872	2.463	23,5	179	
1957 Moyenne	91	124	334	289	580	360	861	2.424	23,3	1.413	
1957 Avril	89	121	334	303	615	377	840	2.469	23,3	232	
Mai	90	122	347	318	599	383	890	2.537	23,7	257	
Juin	91	125	342	291	574	344	833	2.384	22,7	334	
Juillet	87	122	263	222	442	282	852	2.061	20,8	483	
Août	86	118	333	286	542	356	867	2.384	24,2	548	
Septembre	85	119	309	267	539	325	749	2.189	22,4	603	
Octobre	89	121	357	302	642	389	970	2.659	26,3	873	
Novembre	99	133	370	302	604	366	893	2.535	23,0	1.152	
Décembre	98	132	341	284	620	381	891	2.517	23,0	1.413	
1958 Janvier	98	132	353	326	641	389	957	2.666	24,5	1.946	
Février	98	132	330	277	580	348	882	2.417	22,0	2.546	
Mars	98	132	344	283	601	371	930	2.529	22,9	3.230	
Avril	95	130	341	282	553	369	868	2.413	22,1	3.918	
Mai	94	129	311	263	548	378	829	2.329	21,5	4.516	
Juin	p		287	250	510	251	797	2.095		4.986	

¹ Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts mise en œuvre (milliers de kilolitres)	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers			Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1956 Moyenne	606	4.621	152	589	522	50	480	532	397
1957 Moyenne	596	4.745	152	589	519	51	466	523	370
1957 Mars	638	4.688	172	614	422	51	508	579	425
Avril	618	4.707	153	588	445	51	498	557	404
Mai	635	4.726	144	569	524	51	507	565	405
Juin	550	4.705	141	563	438	50	414	459	328
Juillet	463	4.606	115	595	411	50	244	242	153
Août	608	4.696	150	575	654	50	486	547	377
Septembre	599	4.841	147	592	628	50	494	557	393
Octobre	622	4.840	169	585	576	51	511	597	405
Novembre	600	4.873	151	599	693	51	476	532	366
Décembre	617	4.881	135	571	738	51	486	541	357
1958 Janvier	615	4.627	117	554	607	51	485	561	385
Février	542	4.605	79	500	569	50	437	492	352
Mars	591	4.568	79	490	652	50	478	528	368
Avril	559	4.586	81	470	566	49	448	500	353
Mai	567	4.639	92	455	584				

III. — PRODUITS TEXTILES

56¹

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1956 Moyenne .	763	6.374	171	7.602	476	2.219	1.559	2.731	601	3.221	6.636	2.574	687
1957 Moyenne .	882	5.759	167	7.912	456	2.325	1.602	2.888	628	2.929	7.049	2.498	787
1957 Mars	994	6.485	227	8.647	496	2.629	1.721	3.189	735	3.184	7.687	2.673	832
Avril	960	5.825	208	7.846	499	2.514	1.766	3.097	669	2.689	7.317	2.783	865
Mai	871	6.094	169	9.082	507	2.635	1.901	3.106	679	2.549	7.573	2.860	862
Juin	902	5.271	182	7.987	455	2.436	1.746	2.973	623	2.467	6.695	2.456	760
Juillet	707	4.750	154	6.430	379	1.702	1.517	2.306	582	2.637	6.074	2.144	674
Août	772	4.548	137	7.403	320	2.348	1.550	2.765	490	2.592	5.871	2.065	641
Septembre .	954	5.586	145	7.921	439	2.338	1.345	2.658	622	3.036	6.853	2.437	776
Octobre ...	918	5.847	131	8.336	480	2.538	1.586	2.865	632	3.324	7.932	2.729	886
Novembre .	900	5.564	121	7.362	410	2.013	1.375	2.839	584	3.208	6.766	2.238	763
Décembre .	918	6.028	126	7.020	413	1.757	1.312	2.926	579	3.244	6.652	2.084	764
1958 Janvier ...	1.019	6.696	97	8.905	389	1.816	1.239	2.719	583	3.536	6.864	2.141	792
Février ...	783	6.005	88	6.054	362	1.529	1.209	2.261	548	3.413	5.979	1.994	699
Mars	771	6.152	85	5.478	394	1.609	1.213	2.142	578	3.666	5.840	2.065	732
Avril	648	6.254	67	5.166	342	1.728	1.068	2.122	564	3.723	5.324	2.038	686
Mai								2.091	544	3.276	5.008	1.916	665

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés			Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Diastilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis			Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Déclarations en consomm.	Quantités (milliers de tonnes)				Valeurs (millions de francs)	
					Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Production bruts						sucres raffinés								
1936-1938 Moy. .	250 ¹	117 ²	154 ²	19,6	18,9	13,3	23,8	4,3	176	10,8	17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2	
1956 Moyenne .	389	154	184	19,6	18,9	13,3	23,8	4,3	176	10,8	25,8	16,2	182	23,6	13,1	22,0	4.934	3,7	36,0	
1957 Moyenne .	392	159	187	19,5	17,2	13,1	27,7	4,3	187	14,1	30,1	15,4	251	20,5	13,8	19,1	5.045	3,7	35,9	
1957 Avril	438	166	195	20,5	18,3	15,2	30,0	4,8	165	13,7	0,9	13,7	124	14,6	14,0	22,6	5.522	4,3	43,7	
Mai	478	158	188	21,1	18,8	8,0	29,6	4,5	243	15,9	—	11,6	106	16,2	15,8	14,4	5.389	3,2	32,2	
Juin	427	140	249	18,2	16,3	8,1	27,7	4,4	229	14,8	—	10,0	78	21,3	15,8	13,5	4.749	2,8	25,9	
Juillet	393	121	185	16,2	14,6	8,5	22,6	3,2	256	17,4	—	11,6	50	24,6	16,9	16,9	4.537	3,4	27,7	
Août	436	160	197	22,2	19,8	12,8	26,2	4,0	229	15,5	—	8,7	30	20,4	15,2	12,1	4.162	2,9	26,0	
Septembre .	406	168	183	20,1	18,0	13,6	28,2	4,3	234	14,8	0,4	11,2	12	20,4	12,7	21,8	4.465	3,8	34,8	
Octobre ...	403	170	210	21,7	19,8	11,4	30,4	4,4	238	15,9	146,2	26,4	113	25,6	11,7	21,4	5.312	4,2	39,1	
Novembre .	351	182	200	20,4	18,5	11,6	26,5	4,2	190	12,8	175,1	28,9	245	22,5	12,1	22,9	5.020	3,0	32,9	
Décembre .	268	149	187	21,3	19,6	15,2	25,7	4,0	160	13,0	34,1	17,3	251	18,2	11,6	24,1	5.481	4,2	46,8	
1958 Janvier ...	262	159	185	21,8	19,7	15,5	29,3	4,8	129	14,6	5,8	15,1	234	21,0	12,0	16,8	5.429	3,4	37,8	
Février ...	271	150	152	19,9	18,2	20,4	25,9	4,1	95	10,3	2,9	12,9	211	17,3	12,2	18,6	4.844	4,5	41,6	
Mars	322	166	202	23,0	20,8	18,4	28,9	4,1	94	10,0	—	13,2	191	18,8	14,4	18,3	4.990	5,0	45,1	
Avril	356	146	247	21,0	18,8	18,8	26,3	3,8	118	13,2	—	11,3	180	21,8	13,4	14,2	4.798	4,0	40,5	
Mai	380	p134	p272	23,8	21,7	15,0	25,0	3,8	p192	p14,4	—	11,9	159	20,4	15,6	12,6	3.947			
Juin	372						p27,9	p4,1			—	10,0	122	24,7	15,8	20,9	4.622			

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE *

(millions de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energies Electriques.

Périodes	Production ¹				Importations (5)	Exportations (6)	Solde importation exportation (7) = (5) — (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (8) = (4) + (7)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels (3)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)				
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)						
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	3,3	441
1956 Moyenne	36,1	508	443	987	28,9	22,3	6,6	994
1957 Moyenne	36,3	556	459	1.051	24,6	33,2	- 8,6	1.042
1957 Mars	42,3	554	467	1.063	28,6	16,8	11,8	1.075
Avril	34,6	533	450	1.018	22,7	11,2	11,5	1.029
Mai	32,0	538	465	1.035	19,0	16,4	2,6	1.038
Juin	27,7	482	397	907	40,7	10,3	30,4	937
Juillet	23,7	457	341	822	34,7	15,8	18,9	841
Août	29,8	512	438	980	34,7	8,7	26,0	1.006
Septembre	35,6	547	446	1.029	18,9	16,6	2,3	1.032
Octobre	40,5	605	527	1.172	14,4	47,4	-33,0	1.139
Novembre	39,7	615	508	1.163	11,6	71,2	-59,6	1.103
Décembre	44,2	661	536	1.241	10,4	82,7	-72,3	1.169
1958 Janvier	46,0	655	540	1.241	13,0	81,3	-68,3	1.173
Février	37,3	546	453	1.036	19,6	23,8	- 4,2	1.032
Mars	40,8	581	484	1.106	20,9	17,5	3,4	1.110
Avril	34,4	538	449	1.021	16,8	11,3	5,5	1.026
Mai	36,0	499	422	957	43,1	17,0	26,1	983

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1956 : 183; au début de l'année 1957 : 158; au début de l'année 1958 : 160.

¹ Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

VI. — GAZ (Production, Importation et Exportation) ¹

(millions de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) — (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1956 Moyenne	0,38	171,18	98,73	15,33	187	0,40	5,76	- 5,36	182
1957 Moyenne	0,26	167,45	97,38	17,31	185	0,61	6,12	- 5,51	180
1957 Mars	0,25	176,19	101,81	16,74	193	0,40	6,75	- 6,35	187
Avril	0,23	172,81	103,46	17,89	191	0,38	6,16	- 5,77	185
Mai	0,29	178,03	105,23	16,30	195	0,37	6,04	- 5,67	189
Juin	0,28	148,86	85,16	15,73	165	0,45	5,62	- 5,17	160
Juillet	0,28	118,77	66,11	15,59	135	0,74	4,54	- 3,80	131
Août	0,30	168,70	100,88	15,15	184	0,83	3,36	- 2,53	182
Septembre	0,27	169,17	100,12	17,23	187	0,78	5,92	- 5,14	182
Octobre	0,26	177,36	107,56	18,80	196	0,82	6,43	- 5,61	191
Novembre	0,21	170,98	99,94	18,76	190	0,84	6,79	- 5,95	184
Décembre	0,24	181,92	103,78	20,65	203	0,92	7,80	- 6,88	196
1958 Janvier	0,23	185,36	105,68	20,04	206	0,93	7,94	- 6,96	199
Février	0,21	159,54	90,78	18,24	178	0,81	6,90	- 6,09	172
Mars	0,24	178,37	101,33	20,66	199	0,93	7,65	- 6,72	193
Avril	0,23	168,81	96,39	16,16	185	0,86	7,21	- 6,35	179
Mai	0,24	169,93	99,72	14,30	184	0,73	6,55	- 5,83	179

¹ Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

CONSOMMATION *

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Indice général	Grands magasins à rayons multiples																				
		Alimentation				Habillement					Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Annages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, Jouets, sports, voyage
1957 Mai	127	131	123	140	129	113	150	127	136	127	117	144	130	129	188	139	115	108	105	106	119	92
Juin	124	117	108	121	114	117	167	137	174	141	100	133	115	113	163	122	128	91	89	89	120	117
Juillet	134	111	109	146	114	124	181	142	192	150	122	140	130	130	233	148	136	121	98	101	141	146
Août	121	122	118	143	123	74	120	95	124	104	112	129	120	134	191	143	133	116	209	195	125	93
Septembre ..	117	121	118	125	120	93	122	105	112	106	114	139	126	121	226	139	122	115	182	172	99	56
Octobre	127	136	134	131	135	104	166	135	134	129	111	127	118	105	250	130	140	122	112	113	106	104
Novembre	157	144	160	152	150	115	169	119	158	141	115	129	122	116	267	142	155	270	157	174	116	433
Décembre	173	166	194	167	175	94	150	120	192	160	112	128	119	153	324	181	288	320	233	246	168	254
1958 Janvier ...	129	141	137	141	140	112	111	91	164	124	146	124	136	118	281	146	137	119	121	121	108	55
Février ...	110	130	130	127	130	102	73	66	106	90	111	127	118	122	190	133	119	101	101	101	102	56
Mars	135	156	158	149	156	132	145	110	132	122	137	157	146	133	197	144	141	127	117	119	119	65
Avril	138	149	152	148	150	118	192	138	145	137	138	155	146	130	184	139	141	138	121	124	129	81
Mai	143	150	153	141	150	114	195	149	164	147	140	156	148	133	205	146	142	120	118	118	129	86

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.
 * Pour la consommation de sucre, voir tableau 502.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement				Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation
1957 Mai	157	125	106	123	107	126	119	135	101	93	111	127	119	143	115	142	p123	119
Juin	137	104	130	123	104	124	107	113	94	117	130	118	122	180	146	131	p124	118
Juillet	119	93	157	121	103	126	95	188	92	95	150	127	140	142	140	100	p134	119
Août	83	64	61	124	109	131	93	147	101	119	147	128	123	143	87	103	p134	119
Septembre ...	101	98	78	123	103	128	104	172	125	98	193	92	105	142	92	95	p131	123
Octobre	138	147	100	138	111	146	121	145	137	157	154	135	110	144	114	p 99	p147	129
Novembre	133	102	95	126	105	133	118	179	122	112	152	128	116	110	113	p107	p132	132
Décembre	122	89	128	147	117	159	143	133	117	137	129	195	127	129	128	p132	p170	150
1958 Janvier ...	130	92	128	136	102	149	129	152	94	118	71	115	99	130	p101	p 97	p135	130
Février	78	49	58	120	100	127	120	128	101	100	82	127	100	114	79	p 67	p122	p122
Mars	p156	102	96	133	113	139	129	179	106	120	91	138	116	134	97	p 99	p135	p135
Avril	p192	134	125	126	110	134	118	146	101	118	87	127	119	113	105	p127	p141	p125
Mai	p186	p122	102	p136	111	p140	p117	120	105	129	100	132	139	180	116	p143	p139	

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66 (Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			
1936-1938 Moy. .	16,2	49,4	430	1.097
1956 Moyenne .	14,4	47,9	740	770
1957 Moyenne .	15,8	49,7	822	755
1957 Juin	16,0	56,8	968	826
Juillet	15,1	43,6	856	715
Août	15,8	55,3	827	718
Septembre .	18,6	55,1	847	776
Octobre ...	19,7	55,5	1.052	1.007
Novembre .	18,0	64,0	763	710
Décembre .	15,7	58,2	571	655
1958 Janvier ...	14,3	31,9	898	779
Février ...	11,7	26,0	706	611
Mars	12,7	36,9	801	627
Avril	12,5	48,1	927	796
Mai	13,1	42,7	886	756
Juin	17,4	57,1	903	832

III. — ABATTAGES DANS LES 67 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy. .	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1956 Moyenne .	19,1	3,5	9,5	33,9	5,1
1957 Moyenne .	18,8	2,6	8,8	33,7	4,7
1957 Avril	18,9	2,7	9,0	35,3	3,5
Mai	20,0	2,7	10,5	36,7	3,0
Juin	16,4	2,2	9,5	33,3	1,8
Juillet	19,5	2,1	10,5	37,1	1,7
Août	16,9	2,2	8,1	31,2	1,7
Septembre .	19,2	2,4	8,0	33,7	3,1
Octobre ...	22,0	2,7	9,1	36,6	5,9
Novembre ...	19,3	2,7	7,3	31,4	7,9
Décembre .	19,3	3,4	7,8	33,9	8,6
1958 Janvier	20,0	3,1	8,2	31,9	8,0
Février	17,1	2,7	7,4	29,4	5,3
Mars	19,2	2,4	8,8	33,4	5,1
Avril	22,1	2,2	11,3	34,2	4,7

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	- 13	106
1956 Moyenne	334	628	135	1.097	1.053	44	96
1957 Moyenne	351	614	96	1.061	1.060	1	100
1957 Mars	342	663	96	1.101	1.061	40	96
Avril	345	637	91	1.073	1.043	30	97
Mai	339	647	90	1.076	1.056	20	98
Juin	348	595	113	1.056	1.023	33	97
Juillet	410	506	98	1.014	1.051	- 37	104
Août	401	600	91	1.092	1.060	32	97
Septembre	369	591	91	1.051	1.060	- 9	101
Octobre	332	647	96	1.075	1.067	8	99
Novembre	327	602	90	1.019	1.076	- 57	106
Décembre	366	607	100	1.073	1.134	- 61	106
1958 Janvier p	343	552	102	997	1.138	-141	114
Février p	302	514	93	909	1.077	-168	118
Mars p	339	566	96	1.001	1.121	-120	112
Avril p	358	539	108	1.005	1.095	- 90	109
Mai p	375	527	93	995	1.085	- 90	109

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie ¹

c) Statistique du trafic

70²

1° Trafic général

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)	(milliers)	(millions)					
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1956 Moyenne	279	93	68	347	20,4	694	5.874	184	264	129	577
1957 Moyenne	260	89	68	328	20,9	713	5.558	167	255	126	548
1957 Mars	277	98	77	354	21,2	697	6.026	183	275	141	599
Avril	273	95	69	342	21,0	713	5.813	177	259	132	568
Mai	277	95	74	351	21,7	737	5.975	184	275	127	586
Juin	254	86	67	321	20,0	694	5.340	164	241	126	531
Juillet	208	68	62	270	18,6	723	4.169	126	175	123	424
Août	266	88	65	331	20,0	754	5.536	167	253	115	535
Septembre	256	82	62	318	20,6	695	5.403	163	259	105	527
Octobre	290	90	68	358	21,5	707	6.077	189	279	110	577
Novembre	260	85	66	326	22,1	722	5.693	172	260	111	543
Décembre	234	84	67	301	21,6	726	5.227	142	260	124	527
1958 Janvier p	229	80	65	294	p23,5	p754	5.157	133	270	119	522
Février p	208	67	61	269	p21,2	p683	4.603	118	236	107	461
Mars p	224	68	65	289	p21,9	p709	4.919	126	256	115	497
Avril p	217	64	60	277	p22,3	p750	4.824	128	258	103	489
Mai p	212	66	64	276	p22,7	p782	4.638	127	238	100	465

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1956 Moyenne	577	5.874	181	2.306	83	980	918	1.016	25	298	67
1957 Moyenne	548	5.558	159	2.248	73	966	876	870	22	276	68
1957 Mars	599	6.026	130	2.494	76	999	1.011	917	27	298	74
Avril	568	5.813	106	2.392	71	969	1.013	931	25	231	75
Mai	586	5.975	89	2.418	69	1.059	953	1.016	27	264	80
Juin	531	5.340	75	2.159	63	940	837	902	23	271	70
Juillet	424	4.169	82	1.795	55	546	571	814	16	216	74
Août	535	5.536	84	2.229	63	1.037	817	949	19	277	61
Septembre ...	527	5.403	80	2.089	68	1.035	843	914	25	289	66
Octobre	577	6.077	412	2.263	80	1.082	915	950	17	290	68
Novembre	543	5.693	455	2.183	74	1.018	783	841	16	262	62
Décembre	527	5.226	168	2.140	80	983	825	677	17	279	57
1958 Janvier	522	5.157	105	2.091	81	1.045	759	686	16	317	57
Février	461	4.603	95	1.778	73	906	674	676	14	332	55
Mars	497	4.919	133	1.800	78	985	780	739	15	330	59
Avril	489	4.824	113	1.747	73	984	718	838	15	268	68
Mai	465	4.638	103	1.779	60	911	678	818	13	216	60

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

B. — Service interne belge ¹

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportés (milliers)
1956 Moyenne	3.055	86	1.591	30	175	334	682	4	138	15	965
1957 Moyenne	2.866	76	1.570	27	153	311	574	2	133	20	797
1957 Mars	3.070	28	1.709	31	159	372	605	1	143	22	708
Avril	3.013	21	1.674	30	172	348	627	1	119	21	627
Mai	3.107	20	1.712	28	172	334	678	1	135	27	726
Juin	2.786	25	1.558	24	160	259	599	1	135	25	625
Juillet	2.109	30	1.181	16	94	145	497	1	119	26	504
Août	2.899	25	1.571	24	159	323	635	6	134	22	649
Septembre ...	2.802	27	1.463	25	159	342	620	10	135	21	666
Octobre	3.286	304	1.622	26	179	342	653	1	141	18	1.567
Novembre	3.052	320	1.548	24	147	276	577	1	142	17	1.735
Décembre	2.579	67	1.487	26	138	278	438	1	131	13	654
1958 Janvier	2.464	24	1.421	29	122	277	449	1	127	14	454
Février	2.201	18	1.230	25	112	236	443	1	123	13	397
Mars	2.351	22	1.277	22	130	256	487	1	138	18	454
Avril	2.304	20	1.224	22	120	215	556	1	123	23	476
Mai	2.287	19	1.236	19	111	205	567	1	108	21	487

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1956 Moyenne	1.299	3.172	1.865	1.087	206	1.279	4.032	1.850	719	3.957	1.821	1.194
1957 Moyenne	1.325	3.296	1.828	1.116	204	1.227	4.109	1.925	753	4.014	1.890	1.167
1957 Juin	1.213	3.158	1.743	1.032	192	1.187	3.819	1.756	670	3.709	1.715	1.087
Juillet	1.311	3.240	1.929	1.100	212	1.311	3.960	1.840	724	4.079	1.899	1.169
Août	1.321	3.425	1.969	1.114	206	1.014	4.324	2.013	749	4.057	1.910	1.261
Septembre	1.266	3.154	1.940	1.040	211	1.169	4.084	1.982	795	3.997	1.897	1.147
Octobre	1.385	3.589	1.752	1.175	229	1.190	4.220	2.029	794	4.322	2.102	1.321
Novembre	1.342	3.503	1.926	1.134	184	1.247	4.094	1.953	728	3.999	1.933	1.170
Décembre	1.367	3.560	1.820	1.122	205	1.067	4.276	2.011	690	4.012	1.893	1.157
1958 Janvier	1.310	3.432	1.905	1.155	188	1.275	4.338	2.076	724	4.265	2.029	1.277
Février	1.292	3.318	1.639	1.102	169	1.232	3.919	1.906	771	3.760	1.842	1.103
Mars	1.435	3.586	1.651	1.242	198	1.223	4.371	2.116	872	4.318	2.099	1.233
Avril	1.315	3.384	1.716	1.183	164	1.194	4.067	1.947	723	4.103	1.965	1.092
Mai	1.333	3.568		1.132	178		3.954	1.848	693	3.788	1.771	1.014
Juin	1.376	3.505		1.210	170		4.316	2.002	712	4.057	1.892	1.088

¹Trafic international. — ² Trafic international et Intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1956 Moyenne	196	178	216	195	177	82	143	92
1957 Moyenne	213	171	209	213	171	79	154	96
1957 Juin	239	194	224	233	189	123	175	119
Juillet	217	189	275	214	186	74	198	106
Août	228	183	197	237	195	53	164	91
Septembre	191	180	208	191	172	86	141	80
Octobre	210	155	189	201	149	99	148	75
Novembre	186	151	231	191	149	53	124	78
Décembre	192	160	143	189	159	62	97	64
1958 Janvier	204	168	188	207	155	91	93	67
Février	184	172	147	163	145	66	122	92
Mars	250	189	146	246	151	58	118	68
Avril	188	147	79	187	125	136	118	83
Mai	191	131		194	146			
Juin	175	132		179	146			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur					Importations					Exportations				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.					
1956 Moyenne ..	7.348	3.713	3.230	578	14.869	1.930	1.372	1.218	139	4.659	186,0	89,5	79,2	19,7	374,4
1957 Moyenne ..	7.130	3.866	3.148	707	14.851	1.936	1.419	1.110	177	4.642	189,4	94,8	73,6	25,6	383,4
1957 Janvier ...	5.867	3.149	2.647	470	12.133	1.897	1.393	1.097	117	4.504	184,3	87,5	70,6	17,2	359,6
Février	5.909	3.445	2.458	464	12.276	1.627	1.406	926	108	4.067	154,7	86,0	54,3	13,8	308,8
Mars	7.704	4.088	3.467	637	15.896	1.967	1.494	1.175	160	4.796	202,2	98,7	83,5	23,0	407,4
Avril	7.556	4.290	3.460	584	15.890	1.957	1.580	1.233	147	4.917	196,7	112,5	87,1	20,9	417,2
Mai	7.799	4.471	3.852	785	16.907	2.058	1.605	1.309	196	5.168	203,6	113,2	88,3	28,1	433,2
Juin	7.154	3.996	3.634	778	15.562	1.828	1.407	1.197	191	4.623	176,7	98,3	83,1	27,9	386,0
Juillet	6.548	4.032	3.157	845	14.582	1.705	1.446	1.097	212	4.460	168,7	97,6	76,3	32,1	374,7
Août	7.486	3.993	3.155	664	15.298	2.055	1.373	1.125	173	4.726	200,5	90,3	72,8	26,1	389,7
Septembre ..	7.005	3.955	3.187	721	14.868	1.907	1.402	1.102	183	4.594	188,0	94,0	72,7	26,8	381,5
Octobre ...	8.070	4.042	3.361	913	16.386	2.202	1.444	1.194	234	5.074	210,1	95,7	75,9	34,0	415,7
Novembre ..	7.228	3.549	2.795	830	14.402	1.976	1.261	951	208	4.396	187,5	81,7	59,2	30,2	358,6
Décembre ..	7.234	3.384	2.607	785	14.010	2.057	1.219	919	196	4.391	200,0	82,6	60,0	26,9	369,5
1958 Janvier ...	6.841	3.142	2.499	756	13.238	1.937	1.127	871	193	4.128	190,4	75,4	58,5	26,8	351,1

COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et grasses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des expor- tations aux impor- tations en p.c.
<i>Importations.</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1956 Moyenne	1.807	191	3.046	1.519	143	732	3.203	2.376	579	39	13.635	2.982		
1957 Moyenne	1.783	215	3.153	1.848	138	837	3.192	2.429	677	30	14.302	3.033		
1957 Juillet	1.726	198	3.227	1.861	117	802	3.064	2.302	691	25	14.013	2.979		
Août	1.691	185	3.294	1.787	125	743	3.013	2.152	668	30	13.688	2.786		
Septembre ...	1.473	208	2.732	1.971	131	806	2.814	2.246	779	24	13.184	2.672		
Octobre	1.779	245	3.076	1.725	102	929	3.447	2.505	818	32	14.658	2.974		
Novembre	1.810	239	2.848	1.845	100	809	3.131	2.343	681	34	13.840	2.902		
Décembre	2.148	270	3.035	1.759	123	785	2.787	2.454	602	31	13.994	3.010		
1958 Janvier	1.819	221	2.756	1.804	86	853	2.810	2.388	550	31	13.318	2.900		
Février	1.680	195	2.100	1.601	116	850	2.539	2.501	657	28	12.267	2.888		
Mars	1.774	213	2.279	1.667	111	1.010	2.975	2.758	903	33	13.723	2.927		
Avril	1.737	230	2.266	1.705	216	878	2.791	2.982	806	27	13.638	2.999		
Mai											12.306	2.754		
Juin											11.955	2.554		
<i>Exportations.</i>														
1956 Moyenne	518	26	907	807	90	854	7.744	1.511	560	160	13.177	5.169	- 458	96,6
1957 Moyenne	472	35	918	865	77	918	7.635	1.601	596	158	13.275	5.503	- 1.027	92,8
1957 Août	389	44	664	960	58	811	6.137	1.062	585	196	10.906	4.691	- 2.782	79,7
Septembre ...	406	36	840	960	56	1.074	7.359	1.477	697	157	13.062	5.153	- 122	99,1
Octobre	508	32	1.023	941	67	1.020	7.845	1.736	660	171	14.003	5.598	- 655	95,5
Novembre	540	36	758	837	65	969	7.659	1.527	583	168	13.132	5.616	- 708	94,9
Décembre	614	34	885	686	60	796	6.926	1.863	576	147	12.787	5.735	- 1.207	91,4
1958 Janvier	521	40	787	960	69	1.034	8.001	2.073	504	184	14.173	6.031	+ 855	106,4
Février	496	33	736	825	69	1.036	6.859	1.692	554	166	12.466	5.705	+ 199	101,6
Mars	535	33	821	783	72	1.116	7.173	1.677	603	163	12.976	5.682	- 747	94,6
Avril	568	36	721	757	62	1.082	6.975	1.965	620	155	12.941	5.663	- 697	94,9
Mai	463	33	676	751	47	903	6.860	1.664	545	157	12.089	5.475	- 217	98,2
Juin											11.862	5.556	- 98	99,2
Juillet											12.668	5.309		
<i>Importations.</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1956 Moyenne	285	17,4	2.444	1.459	11,2	145	160	42,1	5,8	2,0	4.572			
1957 Moyenne	283	22,4	2.508	1.540	10,1	144	161	39,2	6,6	1,3	4.715			
1957 Juillet	302	50,5	2.471	1.537	8,9	143	147	36,3	7,4	0,9	4.704			
Août	301	10,7	2.773	1.494	10,0	131	154	31,6	6,4	1,2	4.913			
Septembre ...	229	10,9	2.720	1.627	10,2	137	155	36,2	7,4	0,9	4.933			
Octobre	298	49,3	2.694	1.504	7,8	145	178	42,5	7,9	1,2	4.928			
Novembre	318	12,7	2.528	1.598	7,1	119	146	31,6	6,7	1,6	4.769			
Décembre	344	14,2	2.432	1.546	9,2	112	143	41,8	6,1	1,2	4.650			
1958 Janvier	305	12,2	2.299	1.622	6,9	150	141	49,4	5,8	1,3	4.592			
Février	259	10,8	2.202	1.418	9,3	177	128	35,8	6,1	1,1	4.247			
Mars	302	12,1	2.427	1.533	8,9	212	144	39,5	7,5	1,3	4.688			
Avril	277	47,0	2.355	1.520	18,7	144	134	43,4	7,8	1,0	4.548			
Mai											4.468			
Juin											4.680			
<i>Exportations.</i>														
1956 Moyenne	70	2,2	490	704	6,0	332	839	30,4	5,7	69,8	2.549			
1957 Moyenne	52	2,2	466	633	5,3	346	822	26,9	5,8	52,5	2.412			
1957 Août	39	3,8	438	691	4,2	329	732	17,8	4,9	65,3	2.325			
Septembre ...	37	2,0	490	709	4,3	446	763	23,4	6,1	53,5	2.535			
Octobre	66	1,1	447	671	5,0	371	853	28,3	6,3	51,6	2.501			
Novembre	75	2,0	415	594	4,9	380	784	25,9	5,7	51,7	2.338			
Décembre	69	1,8	383	634	4,3	310	736	34,9	5,6	50,6	2.230			
1958 Janvier	66	1,4	307	684	4,7	376	802	38,5	5,0	65,1	2.350			
Février	60	1,7	290	571	4,9	407	757	29,4	5,0	59,0	2.185			
Mars	67	2,3	365	554	5,1	438	769	26,4	6,0	50,5	2.284			
Avril	93	2,1	377	492	4,7	417	797	44,0	6,2	52,4	2.285			
Mai	59	1,5	403	525	3,5	343	788	28,0	5,1	51,7	2.208			
Juin											2.135			
Juillet											2.386			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1957 Juillet	80	110	190	64	30	94	1.480	681	2.161
Août	77	84	161	62	22	84	1.426	497	1.923
Septembre	88	100	188	63	25	88	1.894	732	2.626
Octobre	85	101	186	64	30	94	1.479	676	2.155
Novembre	101	132	233	80	39	119	1.844	899	2.743
Décembre	128	294	422	98	92	190	2.754	2.583	5.337
1958 Janvier	141	252	393	115	89	204	2.761	2.142	4.903
Février	138	274	412	116	88	204	2.780	2.119	4.899
Mars	141	315	456	111	93	204	3.329	2.778	6.109
Avril	130	254	384	104	71	175	2.283	1.568	3.851
Mai	125	245	370	99	68	167	2.177	1.491	3.668
Juin				97	62	159			
Juillet				98	52	150			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

Moyenne journalière par mois

1957 Juillet	23	94,0	18,8	17,3	12,3	21,1	9,7	8,2	3,8	0,7	2,1
Août	23	83,6	16,5	15,5	11,2	20,5	7,7	6,4	3,7	0,3	1,8
Septembre	30	87,9	19,8	14,8	12,8	20,5	7,5	6,7	3,6	0,4	1,8
Octobre	23	93,6	22,5	14,2	15,1	21,2	7,5	7,2	3,5	0,5	1,9
Novembre	23	118,9	27,5	18,2	19,7	26,0	10,0	9,4	4,7	0,9	2,5
Décembre	28	189,8	38,9	28,3	34,2	43,8	15,6	13,8	8,9	2,5	3,8
1958 Janvier	24	204,0	41,2	28,7	34,3	45,2	17,3	17,3	10,6	4,3	5,1
Février	24	204,0	39,9	28,0	34,4	46,6	18,1	17,7	10,2	4,1	5,0
Mars	30	203,6	41,7	26,5	33,4	46,3	19,7	17,9	10,7	3,2	4,2
Avril	22	174,9	35,5	20,9	27,9	42,0	21,6	16,1	7,4	0,8	2,7
Mai	22	166,5	32,8	19,5	26,9	41,0	22,0	14,4	7,0	0,5	2,4
Juin	30	159,0	32,3	20,7	23,9	40,0	20,0	13,3	6,0	0,5	2,3
Juillet	23	149,9									

Moyenne journalière par semaine

1958 Juin	1 au 7 ...	6	165,4	33,1	20,3	24,5	41,0	24,4	13,4	5,7	0,5	2,5
	8 au 14 ...	6	155,0	31,9	20,1	23,3	39,7	17,9	13,7	5,6	0,5	2,3
	15 au 21 ...	6	162,6	32,0	20,8	23,6	40,3	21,4	14,0	7,7	0,5	2,3
	22 au 28 ...	6	156,0	32,1	21,4	24,0	39,5	18,0	12,7	5,6	0,5	2,2
	29 au 5/7.	6	156,1	32,2	21,0	24,0	39,8	18,2	12,7	5,4	0,5	2,3
Juillet	6 au 12 ...	6	153,1	32,6	21,2	23,1	39,0	16,8	12,4	5,3	0,5	2,2
	13 au 19 ...	6	151,3	31,1	21,3	23,0	38,0	15,9	12,3	6,8	0,5	2,4
	20 au 26 ...	5	140,5	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	27 au 2/8.	6	153,7	31,0	20,7	23,9	37,5	16,1	13,1	8,5	0,5	2,4

¹ Chiffres non disponibles par suite des congés payés.

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1956 Moyenne	101,4	43,4	144,8	61,4	29,7	91,1	40,0	13,7	53,7
1957 Moyenne	83,3	33,5	116,8	55,7	22,2	77,9	27,6	11,3	38,9
1957 Juillet	66,1	27,9	94,0	46,5	17,9	64,4	19,6	10,0	29,6
Août	57,4	26,2	83,6	44,1	17,9	62,0	13,3	8,3	21,6
Septembre	61,1	26,8	87,9	44,8	18,6	63,4	16,3	8,2	24,5
Octobre	64,1	29,5	93,6	45,5	18,7	64,2	18,6	10,8	29,4
Novembre	81,4	37,5	118,9	57,2	22,7	79,9	24,2	14,8	39,0
Décembre	138,3	61,5	199,8	72,0	26,3	98,3	66,3	25,2	91,5
1958 Janvier	153,3	50,7	204,0	85,5	29,5	115,0	67,8	21,2	89,0
Février	153,4	50,6	204,0	86,6	29,4	116,0	66,8	21,2	88,0
Mars	153,0	50,6	203,6	82,6	28,4	111,0	70,4	22,2	92,6
Avril	123,8	51,1	174,9	76,1	27,4	103,5	47,7	23,7	71,4
Mai	116,6	49,9	166,5	71,5	27,3	98,8	45,1	22,6	67,7
Juin	111,3	47,7	159,0	70,6	26,1	96,7	40,7	21,6	62,3
Juillet	106,2	43,7	149,9	73,0	25,1	98,1	33,2	18,6	51,8

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

81⁴

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1957 Mai	4,2	0,5	1,1	0,6	1,4	1,2	13,1	2,9	7,9	1,0	0,5	0,5	7,6	3,5	1,5	4,5	5,9	—	—	3,1	2,5	0,2	6,2	0,9	70,8
Juin	4,7	0,5	0,8	0,6	1,4	1,2	12,6	2,6	7,1	0,9	0,5	0,5	7,4	3,6	1,4	3,5	5,4	—	—	2,3	2,4	0,2	5,8	0,9	66,3
Juillet	4,9	0,5	0,8	0,6	1,3	1,1	12,3	2,5	7,2	0,9	0,5	0,4	7,3	3,8	1,4	3,0	5,3	—	—	1,6	2,4	0,1	5,7	0,8	64,4
Août	3,8	0,4	0,9	0,5	1,3	1,0	11,6	2,5	7,1	0,9	0,4	0,4	7,1	3,9	1,4	3,1	5,2	—	—	1,6	2,3	0,2	5,7	0,7	62,0
Septembre ...	3,9	0,4	0,8	0,5	1,5	1,4	11,3	2,4	7,0	0,9	0,5	0,4	7,1	3,5	1,3	3,2	5,2	—	—	2,9	2,3	0,2	6,0	0,7	63,4
Octobre	2,6	0,4	0,8	0,5	1,9	1,7	11,5	2,5	7,4	0,9	0,5	0,5	7,3	3,4	1,3	3,1	5,3	—	—	3,7	2,2	0,2	5,9	0,6	64,2
Novembre	6,1	0,5	1,0	0,6	3,1	2,1	14,5	3,0	9,0	1,0	0,5	0,5	8,7	4,5	1,5	3,7	6,0	—	—	4,2	2,3	0,2	6,3	0,6	79,9
Décembre	8,5	0,6	1,1	0,8	4,4	1,8	20,3	4,1	10,7	1,1	0,6	0,6	10,6	5,9	1,8	4,7	6,8	—	—	4,1	2,4	0,2	6,5	0,6	98,2
1958 Janvier	9,5	0,6	1,1	1,0	5,3	1,7	25,7	4,8	12,9	1,3	0,7	0,6	12,4	7,0	1,9	5,6	8,1	—	—	4,4	2,6	0,3	6,8	0,7	115,0
Février	9,5	0,6	1,2	1,1	5,4	1,6	25,1	4,8	13,3	1,3	0,7	0,6	12,9	6,0	2,0	5,8	8,2	—	—	4,4	2,5	0,3	7,0	0,7	116,0
Mars	8,7	0,5	1,3	1,0	4,8	1,8	24,0	4,6	13,7	1,3	0,7	0,7	13,2	5,0	2,1	5,9	7,9	—	—	3,9	2,5	0,2	6,5	0,7	111,0
Avril	7,9	0,5	1,4	1,0	2,7	2,3	20,4	4,6	14,2	1,4	0,7	0,5	13,4	4,7	2,1	5,7	7,6	—	—	3,1	2,4	0,2	6,0	0,7	103,5
Mai	5,1	0,5	1,4	0,9	2,2	2,1	19,0	4,8	14,5	1,4	0,7	0,5	13,7	4,9	2,1	5,3	7,6	—	—	2,9	2,3	0,2	5,9	0,8	98,8
Chômeurs partiels et accidentels																									
1957 Mai	0,8	0,3	0,1	0,1	0,2	0,3	1,7	0,6	1,6	0,3	0,1	0,1	4,7	3,1	1,5	1,3	1,5	4,5	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	23,5
Juin	1,1	0,3	0,3	0,1	0,2	0,3	2,0	0,7	4,2	0,3	0,1	0,1	4,7	3,4	2,3	1,1	1,5	4,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	27,3
Juillet	0,8	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	2,0	0,6	5,9	0,3	0,1	0,1	5,2	3,7	1,7	1,6	1,6	4,1	0,0	0,1	0,3	0,0	0,2	0,0	29,6
Août	0,8	0,3	0,1	0,1	0,4	0,2	1,9	0,6	1,2	0,4	0,1	0,1	5,1	3,5	0,9	0,9	1,3	3,1	0,0	0,2	0,3	0,0	0,1	0,0	21,6
Septembre ...	0,9	0,4	0,1	0,1	0,9	0,5	2,4	0,5	1,4	0,3	0,1	0,1	5,3	3,1	0,8	1,0	1,3	4,7	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	24,5
Octobre	0,6	0,4	0,1	0,1	1,2	0,9	2,1	0,6	2,4	0,4	0,1	0,1	6,5	4,2	1,6	1,0	1,4	5,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	29,4
Novembre	0,7	0,5	0,6	0,2	0,8	0,6	3,7	0,8	3,7	0,5	0,1	0,1	8,6	6,7	2,3	1,1	1,6	5,6	0,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	39,0
Décembre	1,5	0,7	0,7	1,0	1,3	0,4	32,3	3,3	6,3	0,7	0,5	0,1	16,4	11,4	3,3	1,9	3,1	5,5	0,1	0,4	0,4	0,0	0,2	0,1	91,6
1958 Janvier	1,3	1,5	0,7	2,0	1,4	0,3	31,5	3,3	6,7	0,5	0,3	0,2	15,7	8,9	1,8	1,8	3,6	6,3	0,2	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	89,0
Février	1,6	1,4	0,6	2,2	1,6	0,4	28,9	3,1	7,3	0,5	0,4	0,2	18,4	7,0	1,9	2,0	3,6	5,8	0,2	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	88,0
Mars	1,1	1,2	4,4	1,5	1,4	0,8	29,1	2,8	7,5	0,6	0,5	0,2	19,7	6,0	2,5	2,4	3,3	6,2	0,4	0,3	0,4	0,0	0,3	0,0	92,6
Avril	0,6	0,4	10,3	0,8	0,8	1,7	4,0	1,5	7,5	1,0	0,7	0,3	20,5	6,3	3,2	2,0	2,2	6,3	0,5	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	71,4
Mai	0,5	0,3	10,3	0,7	0,6	1,4	3,1	1,5	7,5	0,7	0,5	0,2	20,7	5,7	3,3	1,7	2,1	5,9	0,3	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	67,7
Total des chômeurs contrôlés																									
1957 Mai	4,9	0,8	1,3	0,7	1,6	1,6	14,8	3,5	9,5	1,2	0,6	0,6	12,2	6,6	3,0	5,8	7,4	4,5	0,0	3,5	2,7	0,2	6,4	0,9	94,3
Juin	5,8	0,8	1,1	0,7	1,5	1,4	14,5	3,3	11,4	1,2	0,6	0,6	12,1	7,1	3,7	4,6	6,9	4,0	0,0	2,6	2,6	0,2	6,0	0,9	93,6
Juillet	5,7	0,7	1,0	0,8	1,7	1,5	14,2	3,1	13,1	1,2	0,6	0,5	12,5	7,5	3,1	4,6	6,9	4,1	0,0	1,7	2,6	0,2	5,9	0,8	94,0
Août	4,6	0,8	0,9	0,6	1,7	1,2	13,5	3,1	8,3	1,3	0,5	0,5	12,2	7,4	2,3	4,0	6,5	3,1	0,0	1,8	2,6	0,2	5,8	0,7	83,6
Septembre ...	4,7	0,8	1,0	0,6	2,5	1,8	13,7	2,9	8,4	1,3	0,6	0,5	12,4	6,5	2,2	4,1	6,5	4,7	0,0	3,2	2,4	0,2	6,2	0,7	87,9
Octobre	3,3	0,8	1,0	0,6	3,1	2,6	13,6	3,1	9,8	1,3	0,5	0,6	13,8	7,6	2,9	4,1	6,7	5,0	0,0	4,0	2,3	0,2	6,1	0,6	93,6
Novembre	6,7	1,0	1,5	0,8	3,9	2,7	18,3	3,9	12,7	1,5	0,6	0,6	17,2	11,2	3,9	4,8	7,6	5,6	0,1	4,5	2,5	0,2	6,5	0,6	118,9
Décembre	10,0	1,3	1,8	1,8	5,7	2,2	52,6	7,4	17,0	1,8	1,1	0,7	27,0	17,3	5,1	6,6	9,9	5,5	0,1	4,5	2,8	0,2	6,7	0,7	189,8
1958 Janvier	10,8	2,1	1,8	3,0	6,7	2,0	57,2	8,1	19,6	1,8	1,0	0,8	28,1	15,9	3,7	7,4	11,7	6,3	0,2	4,8	2,9	0,3	7,1	0,7	204,0
Février	11,1	2,0	1,8	3,3	7,0	2,0	55,0	7,9	20,6	1,8	1,1	0,8	31,3	13,0	3,9	7,8	11,8	5,8	0,2	4,7	2,8	0,3	7,3	0,7	204,0
Mars	9,8	1,7	5,7	2,5	6,2	2,6	53,1	7,4	21,2	1,9	1,2	0,9	32,9	11,0	4,6	8,3	11,2	6,2	0,4	4,2	2,9	0,2	6,8	0,7	203,6
Avril	8,5	0,9	11,7	1,8	3,5	4,0	24,4	6,1	21,7	2,4	1,4	0,8	33,9	11,0	5,3	7,7	9,8	6,3	0,5	3,4	2,7	0,2	6,2	0,7	174,9
Mai	5,6	0,8	11,7	1,6	2,8	3,5	22,1	6,3	22,0	2,1	1,2	0,7	34,4	10,6	5,4	7,0	9,7	5,9	0,3	3,2	2,5	0,2	6,1	0,8	166,5

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE

SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹

(millions de francs)

85¹

Rubriques	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.798	2.845	5.908	2.624	2.733	4.261	2.997	3.144
Prêts au jour le jour	1.150	1.402	848	1.111	1.459	1.064	2.173	2.224
Banquiers	5.255	5.219	4.304	5.121	4.479	5.194	5.386	5.012
Maison-mère, succursales et filiales ...	911	925	1.066	828	935	1.129	1.083	1.019
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.479	4.630	4.481	4.224	4.345	4.048	5.066	4.904
Portefeuille-effets	43.360	44.747	44.270	44.562	45.024	47.067	48.173	49.487
a) Portefeuille commercial ²	13.851	15.083	15.596	14.265	15.095	16.722	16.997	16.750
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	11.294	14.566	14.156	16.793	17.433	16.677	16.885	17.824
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	18.215	15.098	14.518	13.504	12.496	13.668	14.291	14.913
Reports et avances sur titres	1.173	1.093	1.114	1.175	1.131	1.109	1.110	1.075
Débiteurs par acceptations	9.080	8.833	9.326	9.166	8.923	8.919	8.752	9.140
Débiteurs divers	22.209	21.407	21.638	21.765	22.365	21.415	22.234	22.401
Portefeuille-titres	25.219	24.820	24.474	24.402	24.580	24.482	25.226	24.837
a) Valeurs de la réserve légale	294	294	295	295	295	296	317	317
b) Fonds publics belges	22.417	22.032	21.692	21.787	21.966	21.882	22.599	22.214
c) Fonds publics étrangers	78	78	78	78	78	78	78	83
d) Actions de banques	1.140	1.140	1.113	1.129	1.130	1.133	1.134	1.134
e) Autres titres	1.289	1.276	1.296	1.113	1.111	1.093	1.098	1.089
Divers	1.089	1.086	976	928	806	812	871	877
Capital non versé	5	5	5	5	5	6	6	6
Total disponible et réalisable ...	116.729	117.012	118.410	115.911	116.785	119.506	123.077	124.126
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	24	24	21	21	21	23	24	24
Immeubles	987	993	1.001	1.000	1.009	1.018	1.016	1.018
Participation dans les filiales immobil.	267	267	267	267	267	267	267	267
Créances sur filiales immobilières ...	325	331	340	333	340	338	335	342
Matériel et mobilier	128	129	121	123	127	131	134	137
Total de l'immobilisé ...	1.731	1.744	1.750	1.744	1.764	1.777	1.776	1.788
Total général actif ...	118.460	118.756	120.160	117.655	118.549	121.283	124.853	125.914
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	729	395	296	994	1.588	787	1.641	838
Emprunts au jour le jour	88	22	90	39	37	23	26	22
Banquiers	7.375	7.990	6.786	6.509	6.084	6.799	7.267	7.432
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.761	1.630	2.054	1.577	1.528	1.581	1.630	1.609
Acceptations	9.080	8.833	9.326	9.166	8.923	8.919	8.752	9.140
Autres valeurs à payer à court terme	2.530	2.619	2.255	2.370	2.620	2.181	2.801	2.433
Créditeurs pour effets à l'encaissement	779	848	861	770	777	767	887	854
Dépôts et comptes courants	78.567	78.924	81.113	78.661	79.584	82.989	83.809	85.062
a) A vue et à un mois au plus ³ ...	68.703	68.029	69.307	65.867	66.037	68.987	69.598	71.512
b) A plus d'un mois	9.864	10.895	11.806	12.794	13.547	14.002	14.211	13.550
Obligations et bons de caisse	4.659	4.794	4.938	5.045	5.175	5.320	5.447	5.581
Montants à libérer sur titres et partic.	630	629	634	627	623	623	620	618
Divers	4.193	3.996	3.622	3.869	3.565	3.164	3.607	3.956
Total de l'exigible ...	110.391	110.680	111.975	109.627	110.504	113.153	116.487	117.545
C. Non exigible :								
Capital	4.746	4.749	4.844	4.679	4.679	4.784	4.985	4.984
Fonds indispos. par prime d'émission ...	140	140	139	140	140	140	140	140
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	298	299	299	299	299	301	321	321
Réserve disponible	2.814	2.818	2.825	2.834	2.851	2.835	2.845	2.849
Provisions	71	70	78	76	76	70	75	75
Total du non exigible ...	8.069	8.076	8.185	8.028	8.045	8.130	8.366	8.369
Total général passif ...	118.460	118.756	120.160	117.655	118.549	121.283	124.853	125.914

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paratitiques s'élevait aux 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre 1957, 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril et 31 mai 1958 respectivement à 12.397, 11.228, 12.804, 12.423, 11.247, 10.423, 9.401 et 8.849 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois d'octobre, novembre, décembre 1957, janvier, février, mars, avril et mai 1958, ces dépôts s'élevaient respectivement à 10.613, 10.522, 10.513, 10.008, 10.548, 10.497, 10.473 et 10.488 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85²

(millions de francs)

	1958 19 juin	1958 20 juin	1958 8 juillet	1958 10 juillet	1958 17 juillet	1958 24 juillet	1958 31 juillet	1958 7 août
ACTIF								
Encaisse en or	56.744	57.133	57.047	57.047	58.057	58.057	59.107	59.634
Avoirs sur l'étranger	1.277	1.130	880	805	1.940	2.011	1.011	1.254
Devises étrangères et or à recevoir	425	425	425	425	425	425	425	425
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	8.239	8.239	8.192	8.192	7.790	7.790	7.743	7.743
b) pays membres de l'U.E.P.	621	756	1.068	1.172	651	788	862	1.019
c) autres pays	914	932	919	906	895	896	879	874
Débiteurs pour change et or, à terme ...	489	—	12	12	12	12	25	37
Effets commerciaux sur la Belgique	4.555	4.224	5.189	4.595	5.292	4.720	5.313	4.269
Avances sur nantissement	608	1.119	1.396	1.452	1.388	908	1.351	1.054
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	7.015	6.765	8.565	9.440	7.290	7.890	8.065	8.240
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	40	40	40	40	40	40	40	40
c) autres effets publics belges	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	682	699	665	665	674	681	690	693
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	1	1	2	2	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.375	2.372	2.374	2.375	2.375	2.375	2.376	2.376
Immeubles, matériel et mobilier	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.001	1.001	999	1.000	1.001	1.001	1.001	1.000
Divers	651	640	688	643	628	665	643	737
	121.297	121.136	124.119	124.429	124.119	123.920	125.192	125.055

PASSIF

Billets en circulation	112.661	112.989	116.227	116.473	116.117	115.808	117.394	117.224
Comptes courants :								
Compte ordinaire ...	14	23	2	11	14	4	11	4
Comptes Accord de Coop. Economique	19	19	19	19	19	19	19	19
Trésor public } Taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	416	416	416	416	455	455	424	424
Banques à l'étranger : comptes ordin.	139	139	141	141	157	147	146	150
Comptes courants divers	1.765	1.722	1.471	1.499	1.444	1.522	1.106	1.092
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
Pays membres de l'U.E.P.	251	271	229	240	145	170	228	225
Autres pays	186	192	189	202	221	255	303	304
Total des engagements à vue	115.451	115.771	118.694	119.001	118.572	118.380	119.631	119.442
Provision spéciale :								
Convention du 14-9-54 : S.N.C.I.	725	725	725	725	725	725	725	675
Devises étrangères et or à livrer	948	459	471	471	478	463	472	499
Caisse de Pensions du Personnel	1.001	1.001	999	1.000	1.001	1.001	1.001	1.000
Divers	793	801	851	853	964	972	984	1.060
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979
	121.297	121.136	124.119	124.429	124.119	123.920	125.192	125.055

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin
ACTIF								
Encaisse or	4.028	4.032	3.810	3.896	4.313	4.262	4.212	4.160
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.464	2.368	2.697	2.431	2.673	3.069	2.013	1.927
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	1	1	—	1	1	1	—	2
Certificats du Trésor belge	274	100	300	550	1.800	1.905	1.720	1.720
Autres avoires	552	616	617	483	432	436	782	345
Avoirs en autres monnaies	27	24	25	26	22	24	22	28
Monnaies étrangères et or à recevoir	1.063	1.058	1.058	922	58	1	58	11
Débiteurs pour change et or à terme ...	5	—	—	2	2	1	1	1
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	271	303	190	213	260	259	269	196
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	181	17	51	10	13	19	62	161
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	7	10	10	5	10	6	9	11
Effets publics (stat. : art. 6, § 1, n° 3) Emis par le Congo Belge	235	310	305	165	—	50	330	330
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le Congo Belge	297	282	285	284	319	314	293	315
Effets publics belges émis en francs cong.	2.590	2.390	2.034	1.825	1.717	1.629	1.629	1.630
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n°s 12 et 13	1.192	1.190	1.201	1.209	1.216	1.216	1.393	1.401
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2	159	157	168	188	189	192	9	11
Immeubles, matériel et mobilier	281	301	307	310	318	334	332	345
Divers	218	132	109	123	126	178	152	168
	13.845	13.291	13.167	12.643	13.469	13.896	13.286	12.762
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.589	5.885	5.795	5.814	5.679	5.518	5.462	5.719
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	4.043	3.310	2.790	1.878	1.955	1.621	1.579	1.411
Ruanda-Urundi	81	30	15	10	37	201	116	83
Comptes courants divers	1.577	1.667	1.699	1.934	1.931	1.945	1.860	1.857
Valeurs à payer	183	316	238	275	198	223	336	317
Total des engagements à vue	11.473	11.208	10.537	9.911	9.800	9.508	9.353	9.387
Créditeurs pour change et or à terme	—	—	—	—	—	—	—	10
Engagements en francs belges :								
A vue	1.082	1.011	1.070	1.075	898	1.091	1.120	967
A terme	179	141	113	89	1.258	1.658	1.829	1.438
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	87	2	523	520	561	731	31	11
En autres devises	16	9	10	10	9	9	15	12
Monnaies étrangères et or à livrer	62	56	56	171	58	1	57	11
Divers	540	458	452	461	479	492	383	428
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	256	256	256	256	256	256	348	348
	13.845	13.291	13.167	12.643	13.469	13.896	13.286	12.762

Mois		Comptes Chèques postaux 1 3	Mois		Dépôts à vue dans les banques 2 3
1957	Mai	4,10	1957	Avril	2,28
	Juin	4,01		Mai	2,25
	Juillet	3,99		Juin	2,11
	Août	4,01		Juillet	2,10
	Septembre	3,85		Août	2,00
	Octobre	4,07		Septembre	1,96
	Novembre	4,53		Octobre	2,05
	Décembre	4,47		Novembre	2,28
1958	Janvier	4,40		Décembre	2,36
	Février	4,21	1958	Janvier	2,13
	Mars	4,03		Février	2,11
	Avril	4,33		Mars	1,99
	Mai	4,32		Avril	2,26
	Juin	4,05		Mai	2,31
	Juillet	4,25		Juin	2,08

1 Voir tableau n° 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de stock fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **			Stock de monnaie scripturale				
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétatiques *					Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (8) / (10)	(12)	
1956 Mars	5,4	106,4	109,5	7,5	0,4	21,0	52,6	74,0	81,5	191,0	57,3	+ 2,6
Avril	5,4	107,0	110,0	6,9	0,4	21,7	52,8	74,9	81,8	191,8	57,4	+ 0,8
Mai	5,4	107,2	110,1	6,9	0,4	22,0	53,5	75,9	82,8	192,9	57,1	+ 1,1
Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1	+ 2,2
Juillet	5,4	110,1	113,1	6,0	0,4	22,3	52,6	75,3	81,3	194,4	58,2	- 0,7
Août	5,4	109,9	113,0	6,5	0,3	21,6	53,5	75,4	81,9	194,9	58,0	+ 0,5
Septembre	5,4	109,8	112,8	7,7	0,4	21,2	53,9	75,5	83,2	196,0	57,6	+ 1,1
Octobre	5,4	110,7	113,6	5,8	0,3	21,3	54,7	76,3	82,1	195,7	58,1	- 0,3
Novembre	5,4	110,0	112,9	5,7	0,3	21,6	54,2	76,1	81,8	194,7	58,0	- 1,0
Décembre	5,4	111,5	114,4	6,4	0,6	21,9	55,6	78,1	84,5	198,9	57,5	+ 4,2
1957 Janvier	5,4	109,8	112,6	6,4	0,4	22,3	53,9	76,6	83,0	195,6	57,6	- 3,3
Février	5,4	110,4	113,2	6,2	0,5	21,6	53,6	75,7	81,9	195,1	58,0	- 0,5
Mars	5,2	110,9	113,6	7,2	0,4	21,5	55,5	77,4	84,6	198,2	57,3	+ 3,1
Avril	5,2	110,5	113,3	7,1	0,4	22,4	54,2	77,0	84,1	197,4	57,4	- 0,7
Mai	5,3	110,7	113,6	6,7	0,3	22,1	54,8	77,2	83,9	197,5	57,5	+ 0,1
Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4	+ 4,4
Juillet	5,4	112,3	115,1	6,4	0,4	22,3	54,2	76,9	83,3	198,4	58,0	- 3,5
Août	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
Septembre	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
Octobre	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
Novembre	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,4	53,2	76,5	82,9	198,4	58,2	+ 5,1
1958 Janvier	5,4	110,2	113,1	5,6	0,5	23,0	50,0	73,5	79,1	192,2	58,8	- 6,2
Février	5,4	111,0	113,9	5,2	0,4	22,9	50,7	74,0	79,2	193,1	59,0	+ 0,9
Mars	5,4	111,7	114,5	6,4	0,4	22,2	53,5	76,1	82,5	197,0	58,1	+ 3,9
Avril	5,4	113,1	115,9	6,7	0,5	23,7	54,1	78,3	85,0	200,9	57,7	+ 3,9
Mai	5,4	114,2	116,9	6,7	0,4	23,1	56,3	79,8	86,5	203,4	57,5	+ 2,5

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONÉTAIRES

(en milliards de francs)

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics			Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résident en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) - (21) à (25)		
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Avoirs et engagements à vue (montants nets)		Autres avoirs et engagements nets (montants nets)	Total	Dettes de l'Etat	Total	Total	Logés dans les organismes monétaires	Pour mémoire Logés dans et hors des organismes monétaires	Opérations spécifiques de prêts et emprunts avec des organismes financiers non monétaires	Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Total			Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaie envers l'économie nationale		Écart entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banque Nationale, Institut de Récompte et banques de dépôts)	Emprunts obligataires (banques de dépôts)				
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total	B.N.B.	Banques privées													Dettes par les entreprises et particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers			Détenus par le Trésor			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	
1951 Mars	89,6	57,8	6,9	64,7	154,3	+36,7	- 3,1	+1,2	34,8	98,7	1,4	2,0	102,1	35,5	39,9	+0,8	+0,7	-1,9	+1,7	173,7	-12,5	-1,9	-0,1	-4,6	-0,3	154,3
Juin	92,2	58,3	6,6	64,9	157,1	+39,7	- 3,7	+1,1	37,1	100,2	1,5	1,8	103,5	34,6	39,5	+0,5	+1,1	-1,8	+1,6	176,6	-12,4	-1,6	-0,3	-4,9	-0,3	157,1
Septembre ...	96,0	59,7	6,9	66,6	162,6	+46,6	- 4,3	+1,1	43,4	104,5	1,5	1,0	107,0	32,5	36,7	+0,8	+0,9	-1,9	+1,3	184,0	-13,2	-1,6	-1,0	-5,2	-0,4	162,6
Décembre	99,1	62,0	7,4	69,4	168,5	+50,2	- 5,8	+1,4	45,8	105,1	1,3	1,6	108,0	36,2	42,1	+1,1	+0,7	-2,0	+2,1	191,9	-14,1	-2,4	-1,1	-5,2	-0,6	168,5
1952 Mars	99,0	63,6	7,3	70,9	169,9	+55,1	- 5,1	+2,3	52,3	105,2	1,4	0,9	107,5	35,3	41,5	-0,1	+0,6	-2,1	+1,4	194,9	-16,1	-1,6	-1,3	-5,1	-0,9	169,9
Juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	- 4,2	+2,2	54,2	108,4	1,4	0,8	110,6	33,7	40,3	-0,4	+0,1	-1,2	+1,0	198,0	-17,7	-1,5	-1,3	-5,2	-0,7	171,6
Septembre ...	100,3	65,0	7,0	72,0	172,3	+51,9	- 4,2	+2,8	50,5	116,0	1,5	0,4	117,9	32,6	40,1	-0,1	-0,2	-1,5	+1,1	200,3	-18,9	-1,5	-1,4	-5,4	-0,8	172,3
Décembre	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,2	1,4	0,3	116,9	36,5	43,3	-	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5
1953 Mars	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	- 4,6	+3,2	47,7	119,0	1,7	-	120,7	35,9	43,5	-0,8	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3
Juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	118,5	1,7	0,7	120,9	36,1	43,7	-1,5	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
Septembre ...	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	- 3,4	+2,6	48,9	121,6	1,4	0,3	123,3	36,3	43,6	-0,4	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2
Décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,4	1,6	-	122,0	38,7	45,4	-0,4	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
1954 Mars	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	- 6,8	+4,3	49,8	117,7	1,7	-	119,4	37,4	45,1	-0,9	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9
Juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,9	1,8	0,2	123,9	38,2	46,2	-	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
Septembre ...	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	- 4,4	+2,7	47,9	120,7	1,9	-	122,6	38,8	47,0	+0,8	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2
Décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	1,9	1,2	123,0	41,7	49,8	+1,5	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
1955 Mars	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	- 4,7	+2,4	51,4	120,4	2,3	0,1	122,8	41,4	49,6	+0,9	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7
Juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	2,6	0,9	124,6	43,0	50,1	+1,4	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
Septembre ...	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	- 4,8	+2,9	52,4	120,9	2,5	1,4	124,8	41,4	49,5	+2,4	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4
Décembre	110,7	74,1	7,9	82,0	192,7	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,4	2,9	0,7	126,0	44,4	52,0	+2,9	+1,3	-1,8	+0,9	228,4	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,7
1956 Mars	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	2,9	0,7	125,4	43,4	52,0	+2,0	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0
Juin	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	- 3,8	+3,1	58,5	124,2	3,5	1,4	129,1	42,1	52,6	+1,6	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1
Septembre ...	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	- 5,1	+2,3	56,4	123,4	3,6	1,3	128,3	45,1	55,3	+2,2	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	-	-6,9	-4,2	196,0
Décembre	114,4	78,1	6,4	84,5	198,9	+56,9	- 6,1	+3,2	54,0	123,4	4,1	2,0	129,5	49,0	58,4	+2,7	+1,2	-1,6	+0,6	235,4	-22,3	-3,2	-	-6,7	-4,3	198,9
1957 Mars	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	- 6,2	+3,4	50,4	129,2	4,0	0,7	133,9	50,1	60,3	+0,2	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	-	-6,6	-4,4	198,2
Juin	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	- 4,8	+3,0	51,5	127,5	4,1	1,8	133,4	50,9	61,0	+1,0	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	-	-7,1	-4,4	201,9
Septembre ...	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	- 4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	50,9	60,0	+0,8	+1,3	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	-	-7,6	-4,5	194,4
Décembre	115,5	76,5	6,4	82,9	198,4	+57,0	- 3,9	+2,8	55,9	123,8	4,3	0,5	128,6	52,7	61,5	+0,4	+0,9	-2,3	+1,4	237,6	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,4
1958 Mars	114,5	76,1	6,4	82,5	197,0	+60,5	- 2,4	+1,9	60,0	123,6	5,1	0,4	129,1	49,2	60,2	+0,1	+0,8	-2,1	+1,4	238,5	-25,4	-3,0	-0,4	-7,4	-5,3	197,0

* N compris les comptes d'organismes paraétatiques administratifs.

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
(milliards de francs)

85⁴

— 146 —

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Crédits d'es-compte d'avances et d'acceptation aux entrées et particuliers nat. logés dans les organismes monétaires	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes)	Divers		Comptes pour balance	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total			Etat	Autres						Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts sur et envers des organismes financiers non monétaires	Créances et engagements non rangés ailleurs et en vers des nationaux (soldes)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
1952 1 ^{er} trimestre .	+ 1,3	+ 2,0	- 0,8	+ 0,2	+ 1,4	+ 2,7	+ 4,4	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,9	-	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,1	- 0,3	+ 2,7
2 ^e trimestre .	+ 1,8	+ 1,5	- 0,1	+ 0,1	+ 1,5	+ 3,3	+ 2,6	+ 2,1	-	+ 0,2	- 1,6	-	+ 0,1	- 0,3	- 0,4	+ 0,9	- 0,3	+ 3,3
3 ^e trimestre .	+ 0,7	+ 1,2	-	-	+ 1,2	+ 1,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,1	-	- 1,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,3	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2	+ 1,9
4 ^e trimestre .	+ 2,2	- 0,3	+ 0,1	-	- 0,2	+ 2,0	- 0,1	- 1,5	- 0,1	+ 0,5	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,9	+ 2,0
Total ...	+ 6,0	+ 4,4	- 0,8	+ 0,3	+ 3,9	+ 9,9	+ 7,1	+ 5,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	-	- 0,4	- 1,0	- 0,8	+ 0,4	- 1,3	+ 9,9
1953 1 ^{er} trimestre .	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9	- 0,3	+ 1,6	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	-	- 0,1	- 0,8	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
2 ^e trimestre .	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0	- 0,8	-	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	-	- 0,1	- 0,7	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,4	+ 2,0
3 ^e trimestre .	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5	- 1,2	+ 5,2	- 0,5	-	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	-	- 0,6	+ 0,7	+ 4,5
4 ^e trimestre .	+ 2,1	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9	+ 1,3	- 1,0	+ 0,2	-	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	-	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,8	-	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} trimestre .	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,2	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	- 0,5	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 ^e trimestre .	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	-	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 4,7	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,9	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 ^e trimestre .	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	-	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,2	-	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,7	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 ^e trimestre .	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	-	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,4	- 0,1	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	+ 0,8	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,3	+ 0,1	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 ^{er} trimestre .	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	-	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	+ 0,1	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	- 0,6	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 ^e trimestre .	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	-	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	+ 0,5	-	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 ^e trimestre .	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	-	-	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	- 0,1	+ 0,6	- 1,5	- 0,2	- 0,2	+ 1,0	-	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 ^e trimestre .	+ 5,3	+ 1,2	+ 0,4	-	+ 1,6	+ 6,9	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,2	- 0,2	+ 0,5	-	+ 0,1	-	+ 6,9
Total ...	+ 9,1	+ 2,1	+ 0,4	-	+ 2,5	+ 11,6	+ 4,1	+ 3,1	+ 0,4	+ 2,0	+ 2,7	-	- 0,9	+ 1,4	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,6
1956 1 ^{er} trimestre .	- 1,7	+ 1,1	-	-	+ 1,1	- 0,6	+ 3,2	- 1,5	+ 0,1	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 1,0	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6
2 ^e trimestre .	+ 4,1	-	+ 0,4	-	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	+ 0,2	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 ^e trimestre .	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	-	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,0	- 0,1	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,7	-	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 ^e trimestre .	+ 2,9	- 1,2	+ 0,5	-	- 0,7	+ 2,2	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 2,2
Total ...	+ 6,1	- 1,0	+ 0,7	-	- 0,3	+ 5,8	+ 2,8	- 3,6	+ 0,8	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	- 0,2	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,8
1957 1 ^{er} trimestre .	- 0,7	+ 1,0	+ 0,1	-	+ 1,1	+ 0,4	- 1,2	+ 4,0	- 0,5	- 1,3	+ 1,1	-	- 0,1	- 2,5	-	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,4
2 ^e trimestre .	+ 3,7	- 1,4	-	-	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,1	+ 1,0	+ 0,8	- 0,5	-	+ 0,8	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
3 ^e trimestre .	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	-	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,0	+ 0,1	- 0,3	-	- 0,4	- 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 6,7
4 ^e trimestre .	+ 4,0	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,8	+ 5,3	+ 0,3	+ 0,1	- 0,5	+ 1,8	+ 0,1	- 0,4	- 0,5	- 0,3	- 0,3	- 0,8	+ 4,8
Total ...	- 0,5	+ 1,1	-	+ 0,2	+ 1,3	+ 0,8	+ 1,5	+ 0,8	- 0,2	- 1,1	+ 3,7	- 0,8	- 0,6	- 2,4	- 0,3	- 0,7	+ 0,9	+ 0,8
1958 1 ^{er} trimestre .	- 1,3	+ 2,0	- 0,2	+ 0,1	+ 1,9	+ 0,6	+ 3,5	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,5	- 3,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	- 0,1	+ 0,2	-	+ 0,6

* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE
(milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1957 5 décembre	1958 9 janvier	1958 6 février	1958 6 mars	1958 10 avril	1958 7 mai	1958 5 juin	1958 10 juillet
ACTIF								
Encaisse or	201	201	201	201	201	201	201	201
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes ¹	100	100	100	100	100	100	100	100
Disponibilités à vue à l'étranger	12	12	12	12	12	12	12	12
Monnaies divisionnaires	11	10	11	12	12	12	11	11
Comptes courants postaux	49	51	45	56	49	41	49	42
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ³	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ⁴ ..	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁵	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat	300 ¹	300 ¹	390 ⁶	390 ⁶	390 ⁶	390 ⁶	390 ⁶	390 ⁶
Avances à l'Etat à échéance déterminée ⁷ ..	60	160	98	61	111	74	105	101
Bons du Trésor achetés	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille d'escompte	1.902	1.982	1.887	1.912	1.947	1.916	2.029	2.042
<i>Effets escomptés sur la France</i>	522	622	582	595	566	611	624	619
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁸ ..	54	60	53	47	34	31	21	14
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	1.326	1.300	1.252	1.270	1.347	1.274	1.384	1.409
Effets négociables achetés en France ⁹ ..	303	257	264	293	247	332	304	261
Avances à 30 jours sur effets publics	20	22	23	25	19	21	22	23
Avances sur titres	11	9	10	10	9	10	9	9
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ¹⁰ ..	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	29	21	26	24	32	31	28	29
Divers	73	59	52	52	52	50	51	52
Total ...	3.726	3.839	3.774	3.803	3.836	3.845	3.966	3.928
PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	3.158	3.233	3.200	3.229	3.272	3.286	3.311	3.370
Comptes courants créditeurs	453	472	451	446	445	461	537	430
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	378	389	373	373	372	389	465	352
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	75	83	78	73	73	72	72	78
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ¹¹	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Réserves mobilières légales ¹⁰	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	115	134	122	127	118	97	117	128
Total ...	3.726	3.839	3.774	3.803	3.836	3.845	3.966	3.928

¹ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

² Convention du 27 juin 1949.

³ Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

⁴ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁵ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1^{er} septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1^{er} octobre 1947.

⁶ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

⁷ Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

⁸ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁹ Décret du 17 juin 1938.

¹⁰ Loi du 17 mai 1854, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

¹¹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND

(millions de £)

86²

Rubriques	1957 4 décembre	1958 8 janvier	1958 5 février	1958 5 mars	1958 9 avril	1958 7 mai	1958 4 juin	1958 9 juillet
-----------	--------------------	-------------------	-------------------	----------------	-----------------	---------------	----------------	-------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	2.035	2.085	1.985	1.985	2.035	2.035	2.035	2.085
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	2.050	2.100	2.000	2.000	2.050	2.050	2.050	2.100
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.050	2.100	2.000	2.000	2.050	2.050	2.050	2.100

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	2.034	2.038	1.959	1.974	2.025	2.016	2.038	2.060
Au Département bancaire	16	67	41	26	25	34	12	40
	2.050	2.100	2.000	2.000	2.050	2.050	2.050	2.100

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	247	207	198	274	250	243	261	228
Autres titres :								
Escomptes et avances	21	19	46	12	22	13	25	30
Titres	24	22	21	22	20	20	19	19
Billets	16	67	41	27	25	35	12	40
Monnaies	2	2	2	2	2	2	2	2
	310	317	308	337	319	313	319	319

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	4	4	4	3	3	3	4
Dépôts publics :	10	10	11	12	19	9	10	12
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers	208	213	205	233	207	215	217	215
Autres comptes	74	75	73	73	75	71	74	73
	310	317	308	337	319	313	319	319

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86³

(millions de \$)

Rubriques	1957 4 décembre	1958 8 janvier	1958 5 février	1958 5 mars	1958 9 avril	1958 7 mai	1958 4 juin	1958 9 juillet
ACTIF								
Certificats-or	21.219	21.231	21.246	21.235	20.848	20.518	20.174	19.885
Fonds de rachat des billets des F.R.	860	869	857	861	853	840	831	842
Total des réserves de certificats-or	22.079	22.100	22.103	22.096	21.701	21.358	21.005	20.727
Billets F.R. d'autres banques	334	564	627	511	440	391	325	277
Autres encaisses	329	407	536	508	432	384	329	326
Escompte et avances	498	707	153	107	139	125	142	129
Prêts à l'économie privée	—	—	—	—	1	—	—	—
Acceptations achetées directement	23	42	40	43	39	39	41	42
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat	3	13	—	—	—	—	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	819	899	571	581	893	1.117	1.532	2.705
Certificats	19.934	19.934	19.934	19.946	19.946	19.946	19.946	19.946
Billets	—	—	—	—	—	—	—	—
Obligations	2.802	2.802	2.802	2.789	2.789	2.789	2.789	2.789
Total achetés directement ...	23.555	23.635	23.307	23.316	23.628	23.852	24.267	25.440
Détenus en vertu d'une convention de rachat	223	110	104	15	—	—	—	—
Total des fonds publics	23.778	23.745	23.411	23.331	23.628	23.852	24.267	25.440
Total des prêts et des fonds publics	24.302	24.507	23.604	23.481	23.807	24.016	24.450	25.611
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	4.856	4.765	4.424	4.616	4.380	4.451	4.704	4.730
Immeubles	83	84	84	85	86	87	88	90
Autres avoirs	186	242	173	141	203	261	172	223
Total actif ...	52.169	52.669	51.551	51.439	51.049	50.948	51.073	51.984

EXIGIBLE

Billets de la Federal Reserve	27.926	27.286	26.685	26.551	26.528	26.450	26.567	26.889
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.908	19.355	19.058	18.708	18.298	18.322	18.184	18.514
Trésor américain — compte général ...	244	474	207	386	482	359	416	643
Etrangers	308	342	284	286	252	288	272	264
Autres	182	171	321	309	407	373	365	380
Total dépôts	19.642	20.342	19.870	19.689	19.439	19.342	19.237	19.801
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.837	3.721	3.619	3.824	3.688	3.760	3.868	3.886
Autres engagements et dividendes courus	24	13	15	16	18	20	22	14
Total exigible ...	50.829	51.362	50.189	50.080	49.673	49.572	49.694	50.590

COMPTES DE CAPITAL

Capital libéré	342	346	348	349	350	350	352	354
Surplus (section 7)	748	809	809	809	809	809	809	809
Surplus (section 13b)	27	27	28	28	28	28	28	28
Autres comptes de capital	223	125	177	173	189	189	190	203
Total passif ...	52.169	52.669	51.551	51.439	51.049	50.948	51.073	51.984
Engagements éventuels sur acceptations achetées par correspondants étrangers ...	68	89	128	133	139	132	111	112
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	1	1	1	1	1	1	1	1
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	47,0 %	46,4 %	47,5 %	47,8 %	47,2 %	46,6 %	45,9 %	44,4 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

Rubriques	1957 9 décembre	1958 6 janvier	1958 10 février	1958 10 mars	1958 8 avril	1958 5 mai	1958 9 juin	1958 7 juillet
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	11	9	—	—	6	—	—	6
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^e , de la loi bancaire de 1948)	68	68	68	—	—	—	100	131
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	460	460	460	288	226	165	137	137
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts) ²	89	107	60	23	112	22	26	85
<i>sur titres, etc.</i> ²	87	105	59	22	111	21	26	85
<i>sur produits et cédules</i>	2	2	1	1	1	1	—	—
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-1947	100	100	100	100	100	100	—	—
Lingots et monnaies	2.660	2.823	3.008	3.147	3.219	3.275	3.348	3.460
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	2.649	2.812	2.995	3.131	3.203	3.260	3.332	3.442
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	11	11	13	16	16	15	16	18
Créances et titres libellés en monnaies étrangères ³	956	1.028	1.141	1.498	1.344	1.327	1.401	1.364
Moyens de paiement étrangers ³	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	4	1	1
Créances en florins résultant d'accords de paiement ⁴	205	185	155	141	143	137	128	111
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de prévision	146	145	146	146	145	149	150	149
Immeubles et inventaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	44	47	51	52	58	35	39	19
	4.740	4.974	5.191	5.397	5.355	5.215	5.331	5.464
PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves spéciales	105	105	105	105	105	110	110	110
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Billets en circulation	3.982	4.094	3.911	4.023	4.081	4.094	4.077	4.152
Accréditifs en circulation	—	—	—	—	—	3	—	—
Comptes courants	528	648	1.009	1.047	966	854	951	1.039
<i>Trésor public</i>	172	347	593	558	495	316	398	336
<i>Trésor public, compte spécial</i>	17	17	17	17	17	17	—	—
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	214	165	275	344	303	381	310	433
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	40	29	34	37	49	37	132	136
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	15	16	15	14	13	15	14	16
<i>Autres engagements</i>	70	74	75	77	89	88	97	118
Engagements libellés en monnaies étrang.	9	6	33	120	101	74	110	76
Comptes divers	75	80	92	61	61	39	42	46
	4.740	4.974	5.191	5.397	5.355	5.215	5.331	5.464
¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — <i>Staatsblad</i> , n ^o 99)	13	13	13	13	13	13	13	11
³ Conformément aux dispositions des articles 1 (a) et 3 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 857) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à	375	447	695	1.095	890	915	909	896
⁴ Dans ces postes sont comprises des créances consolidées pour un montant de	2	2	2	2	1	1	1	1
N. B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiements et placés en bons du Trésor néerlandais	—	—	—	177	—	—	—	—
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	127	127	122	121	122	120	117	116

SVERIGES RIKSBANK
(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	500	483	475	460	448	448	448	449
Surplus de valeur d'or	674	651	639	619	604	604	604	605
Fonds publics étrangers *	951	882	712	704	718	710	684	677
Effets sur l'étranger *	94	93	244	248	218	227	240	236
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	138	251	257	214	267	242	316	347
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.477	5.050	4.761	4.579	4.468	4.723	4.586	4.597
Effets payables en Suède *	6	5	5	5	5	5	5	4
Prêts nantis *	166	84	6	124	247	159	241	378
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	53	54	54	54	54	54	54	54
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	29	25	31	33	34	34	34	34
Chèques et effets bancaires	4	17	5	2	17	8	3	39
Autres valeurs actives intérieures	50	103	82	76	45	43	36	33
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	104	103	103	103
Total ...	7.770	8.326	7.899	7.746	7.754	7.885	7.879	8.081
PASSIF								
Billets en circulation ¹	5.542	5.840	5.547	5.506	5.443	5.533	5.358	5.513
Effets bancaires	1	3	2	2	2	2	2	3
Dépôts en comptes courants :	113	415	317	200	141	181	153	191
Institutions officielles	49	274	276	159	87	132	107	136
Banques commerciales	61	136	38	38	50	46	42	52
Autres déposants	3	5	3	3	4	3	4	3
Dépôts	1.005	1.044	1.006	1.008	1.135	1.147	1.323	1.323
Comptes d'ajustements de change	373	373	374	374	374	405	405	405
Autres engagements	173	89	46	49	52	56	78	85
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	—	—	—
Bénéfice pour 1957	—	—	45	45	45	—	—	—
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	32	31	31	31	31	31	30	31
Total ...	7.770	8.326	7.899	7.746	7.754	7.885	7.879	8.081

N.B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.800 millions de Kr. en vertu de la loi n° 249 du 31 mai 1957.

Rubriques	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	6	6	6	7	7	11	11	11
Portefeuille d'escompte	381	405	392	384	378	359	353	354
Effets reçus à l'encaissement	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	74	86	53	96	58	75	60	73
Disponibilités en devises à l'étranger	71	71	71	71	71	71	70	71
Titres émis ou garantis par l'Etat	68	72	71	71	72	66	65	62
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	1.012	1.038	1.068	1.097	1.151	1.191	1.234	1.305
Créances diverses	3	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	107	170	174	108	167	90	139	90
Placements en titres pour le compte du Trésor	347	345	345	335	340	330	330	330
Services divers pour le compte de l'Etat .	31	32	29	33	33	34	34	37
Dépenses diverses	28	35	2	3	5	6	7	21
Total de l'actif ...	2.699	2.834	2.785	2.779	2.856	2.807	2.877	2.928
PASSIF								
Billets en circulation ³	1.716	1.914	1.751	1.726	1.766	1.747	1.768	1.775
Chèques et autres dettes à vue ⁴	12	26	14	13	14	16	15	15
Comptes courants à vue	128	140	114	104	121	111	113	137
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	652	548	726	751	770	753	796	788
Créditeurs divers	149	159	164	167	164	157	163	176
Comptes courants des Accords de coopé- ration économique	10	9	11	12	13	14	11	13
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	29	35	2	3	5	6	8	21
Total du passif et du patrimoine ...	2.699	2.834	2.785	2.779	2.856	2.807	2.877	2.928
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	3.447	3.430	3.210	3.918	4.647	4.563	4.397	5.472
Circulation du Trésor (net)	37	37	37	37	38	39	41	—
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	1.752	1.950	1.787	1.762	1.803	1.785	1.809	—
Moyens de paiement	4.920	5.266	5.007	4.971	5.049	5.033	5.088	—
Escomptes effectués	113	205	57	38	119	157	50	44
Avances effectuées	309	566	341	380	308	374	328	458
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	5.160	6.763	6.112	5.719	5.553	6.160	5.606	6.064
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	5	5	5	5	5	9	9	10
² Solde du fonds spécial	2	2	2	2	2	2	—	—
³ Comprend les billets auprès du Trésor	1	1	1	1	1	1	1	—
⁴ Comprend valeurs et assignations	9	18	11	10	10	12	10	10

DEUTSCHE BUNDESBANK
(millions de D.M.)

86⁷

Rubriques	1957 7 décembre	1958 7 janvier	1958 7 février	1958 7 mars	1958 8 avril	1958 7 mai	1958 7 juin	1958 7 juillet
ACTIF								
Or	10.691	10.602	10.430	10.383	10.261	10.394	10.431	10.743
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	6.868	6.611	6.535	6.541	6.714	6.908	7.661	7.815
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	198	173	154	151	152	147	146	144
Autres créances sur l'étranger, dont avoirs à l'U.E.P.	6.504	6.461	6.292	6.292	6.248	6.275	6.316	—
Crédits aux institutions internationales et crédits de consolidation aux banques centrales étrangères	—	—	—	—	—	—	—	6.065
dont : a) U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	4.443
b) B.I.R.D.	—	—	—	—	—	—	—	1.320
Monnaies divisionnaires allemandes	58	84	98	97	78	87	92	104
Avoirs en comptes chèques postaux	81	141	82	86	97	128	88	115
Effets sur l'intérieur	1.210	1.145	1.084	1.547	1.504	1.249	1.295	1.480
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt	77	24	—	75	43	15	62	37
Créances sur titres	35	29	25	37	29	22	23	30
Crédits de caisse	180	75	71	90	56	73	50	105
Titres	178	238	238	240	244	246	238	232
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt	3.683	3.986	3.408	3.559	3.313	2.467	2.060	2.517
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	391	391	420	420	483	483	483	609
Autres valeurs actives	277	456	369	443	468	513	545	412
	30.431	30.416	29.206	29.961	29.690	29.007	29.490	30.408

PASSIF

Billets en circulation	15.989	15.208	15.176	15.724	16.410	15.689	15.911	16.153
Dépôts	11.546	12.063	11.413	11.550	10.754	10.839	11.199	11.467
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux)	7.017	7.017	6.752	7.137	6.514	6.806	7.084	6.904
b) déposants officiels	4.103	4.462	4.080	3.859	3.806	3.649	3.708	4.371
c) autres déposants intérieurs	194	342	324	249	198	169	178	192
d) déposants étrangers	232	242	257	305	236	215	229	—
Engagements résultant de transactions avec l'étranger	1.268	1.267	871	976	883	763	856	1.149
dépôts étrangers	—	—	—	—	—	—	—	642
autres	—	—	—	—	—	—	—	507
Fonds de prévision	600	596	571	571	571	571	675	656
Capital social	290	290	290	290	290	290	290	290
Réserves	436	436	436	436	436	436	492	492
Autres passifs	302	556	449	414	346	419	67	201
	30.431	30.416	29.206	29.961	29.690	29.007	29.490	30.408

BANQUE NATIONALE SUISSE
(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1957 7 décembre	1958 7 janvier	1958 7 février	1958 7 mars	1958 8 avril	1958 7 mai	1958 7 juin	1958 8 juillet
ACTIF								
Encaisse or	7.283	7.394	7.444	7.470	7.552	7.726	7.944	8.034
Disponibilités à l'étranger	566	700	585	574	613	562	530	541
<i>pouvant servir de couverture</i>	566	700	585	574	613	562	530	541
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	162	163	152	139	134	132	130	130
<i>Effets de change</i>	162	163	152	139	134	132	130	130
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	24	28	13	11	9	12	10	12
Titres	45	45	45	45	45	45	45	45
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	1	1	—	—	1	1
<i>autres</i>	45	45	44	44	45	45	44	44
Correspondants en Suisse	8	9	7	8	11	9	8	9
Autres postes de l'actif	36	42	28	30	31	30	26	34
Total ...	8.124	8.381	8.274	8.277	8.395	8.516	8.693	8.805

PASSIF								
Fonds propres	49	49	49	49	50	50	50	50
Billets en circulation	5.671	5.700	5.363	5.400	5.441	5.408	5.401	5.465
Engagements à vue	2.214	2.446	2.684	2.648	2.723	2.876	3.057	3.098
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.754	1.973	2.278	2.219	2.280	2.468	2.727	2.749
<i>Autres engagements à vue</i>	460	473	406	429	443	408	330	349
Autres postes du passif	190	186	178	180	181	182	185	192
Total ...	8.124	8.381	8.274	8.277	8.395	8.516	8.693	8.805

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (*)
(au 31 juillet 1958)

86⁹

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	27 juin 1958	3,—	Grande-Bretagne	19 juin 1958	5,— ⁴
Autriche	17 novemb. 1955	5,—	Grèce	1 mai 1956	10,—
Belgique	3 juillet 1958	3,75 ¹	Irlande	31 mai 1958	5,— ⁵
Congo belge et Ruanda-Urundi	31 juillet 1957	4,— ²	Italie	7 juin 1958	3,50
Danemark	19 avril 1958	5,— ³	Norvège	14 février 1955	3,50
Espagne	22 juillet 1957	5,—	Pays-Bas	14 juin 1958	3,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	18 avril 1958	1,75	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Finlande	19 avril 1956	6,50	Suède	3 mai 1958	4,50
France	12 août 1957	5,—	Suisse	15 mai 1957	2,50
			Turquie	6 juin 1956	6,—

(*) Canada : depuis le 1^{er} novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2. Depuis le 28 août 1958 taux ramené à 3,50 %.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

³ Depuis le 15 août 1958 : 4,50 %.

⁴ Depuis le 14 août 1958 : 4,50 %.

⁵ Depuis le 2 septembre 1958 : 4,50 %.

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31 mai 1958		30 juin 1958		31 juillet 1958		Passif	31 mai 1958		30 juin 1958		31 juillet 1958	
		%		%		%			%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	776.037	32,9	612.528	24,3	509.918	20,1	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	52.277	2,2	54.420	2,2	59.919	2,4	Actions libérées de 25 %	125.000	5,3	125.000	5,0	125.000	4,9
III. Portefeuille réescomptable	291.074		405.326		488.208		II. Réserves :	21.663	0,9	22.129	0,9	22.129	0,9
1. Effets de commerce et acceptations de banque	83.831	3,6	41.767	1,7	72.701	2,9	1. Fonds de Réserve légale	8.320		8.786		8.786	
2. Bons du Trésor	207.243	8,8	363.559	14,4	415.507	16,4	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343	
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	24.749	1,1	19.445	0,8	26.481	1,0	III. Dépôts (or) :	762.113		839.896		782.862	
V. Dépôts à terme et avances :	451.674		580.780		550.918		Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum	358.882	15,2	447.523	17,8	447.692	17,7	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 3 à 6 mois	31.010	1,3	102.312	4,0	102.463	4,0	b) de 3 à 6 mois	40.980	1,7	113.730	4,5	155.104	6,1
c) de 6 à 9 mois	61.780	2,6	30.945	1,2	763	0,0	c) à 3 mois au maximum	437.242	18,5	425.985	16,9	419.042	16,6
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	d) à vue	148.480	6,3	164.745	6,5	73.971	2,9
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :						
VI. Autres effets et titres :	693.045		776.768		827.097		a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
1. Or :							b) de 3 à 6 mois	7.979	0,3	5.872	0,2	67.095	2,7
a) à 3 mois au maximum	43.303	1,8	36.883	1,5	81.752	3,2	c) à 3 mois au maximum	123.614	5,2	125.734	5,0	63.809	2,5
b) de 3 à 6 mois	61.135	2,6	92.927	3,7	49.875	2,0	d) à vue	3.818	0,2	3.830	0,2	3.841	0,2
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	IV. Dépôts (monnaies) :	1.271.723		1.353.277		1.429.365	
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	1. Banques centrales :						
e) à plus d'un an	—	—	—	—	30.765	1,2	a) à plus d'un an	35.694	1,5	35.775	1,4	35.857	1,4
2. Monnaies :							b) de 9 à 12 mois	1.434	0,1	—	—	—	—
a) à 3 mois au maximum	422.729	17,9	443.327	17,6	414.112	16,4	c) de 6 à 9 mois	—	—	151.364	6,0	1.440	0,1
b) de 3 à 6 mois	36.604	1,6	24.799	1,0	64.741	2,6	d) de 3 à 6 mois	16.396	0,7	43.928	1,7	216.064	8,5
c) de 6 à 9 mois	82.744	3,5	95.428	3,8	88.372	3,5	e) à 3 mois au maximum	824.412	35,0	732.945	29,1	760.685	30,0
d) de 9 à 12 mois	—	—	6.261	0,2	9.358	0,4	f) à vue	30.754	1,3	27.034	1,1	52.563	2,1
e) à plus d'un an	46.530	2,0	77.193	3,1	88.122	3,5	2. Autres déposants :						
VII. Actifs divers	940	0,0	1.188	0,0	577	0,0	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	2,9	68.291	2,7	68.291	2,7	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
Total actif ...	2.358.087	100,0	2.518.746	100,0	2.531.409	100,0	c) de 3 à 6 mois	92.465	3,9	92.674	3,7	—	—
							d) à 3 mois au maximum	250.384	10,6	251.072	10,0	344.268	13,6
							e) à vue	20.184	0,9	18.485	0,7	18.488	0,7
							V. Divers	18.416	0,8	19.601	0,8	20.846	0,8
							VI. Dividende payable le 1^{er} juill. 1958	—	—	7.636	0,3	—	—
							VII. Compte de profits et pertes :	15.672	0,7	7.707	0,3	7.707	0,3
							Rep. de l'exerc. soc. clos le 31-3-57	6.355		—		—	
							Ben. de l'exerc. soc. clos le 31-3-58	9.317		—		—	
							Report à nouveau	—		7.707		7.707	
							VIII. Provision pour charges éventuelles	143.500	6,1	143.500	5,7	143.500	5,7
Total passif ...	2.358.087	100,0	2.518.746	100,0	2.531.409	100,0							

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)				Dépôts à long terme :			
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221.019		221.019	228.909		228.909	228.909
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181	152.606		152.606	152.606
Total ...	297.200		297.200	76.303		76.303	76.303
				Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)		68.291	68.291
				Total ...		297.200	297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1956 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élevaient à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

Note 4. — D'autres effets et titres (monnaies) représentant francs or 15.265.000, à échéance de plus d'un an, ont été vendus avec engagement de rachat par la banque.

IV. — UNION EUROPÉENNE DE PAIEMENTS

88¹

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable									
		Déc. 1954	Jun 1955	Déc. 1955	Jun 1956	Déc. 1956	Jun 1957	Déc. 1957	Avril 1958	Mai 1958	
I. Disponibilités.											
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	153,0	153,0	248,3	290,6	264,3	209,4	239,6	125,8	125,8	
c) Solde du compte courant (dollars)	—	46,2	50,6	4,0	17,9	0,5	53,3	52,0	64,8	64,6	
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	100,2	72,3	—	5,9	1,5	—	17,6	131,2	130,6	
	350,0	422,9	399,4	375,8	437,9	389,8	386,2	432,7	445,3	444,5	
II. Soldes init. débit. attribués pr l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Suède	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
III. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)											
Autriche	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—	—	
Danemark	—	97,4	122,7 ¹	106,0	100,4	93,2	93,3	82,4	76,8	77,4	
France ²	—	241,4	148,9	86,6	74,6	217,1	356,8	384,8	419,0	436,2	
Islande	—	4,5	4,6	5,2	5,2	5,4	5,3	5,3	5,2	5,2	
Italie ³	—	116,9	182,7	179,0	162,0	156,2	157,7	102,6	82,5	80,3	
Norvège	—	98,6	107,3	114,2	100,7	88,2	77,8	77,1	81,7	83,1	
Royaume-Uni	—	343,4	275,9	344,3	323,6	352,4	324,3	332,7	326,6	332,9	
Turquie	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	
Portugal	—	—	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—	
Grèce	—	—	—	—	—	—	—	1,7	1,2	—	
	—	932,2	872,3	865,5	797,2	942,5	1045,2	1066,6	1023,0	1045,1	
IV. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt ⁴											
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	
V. Prêt spécial consenti à la France	—	—	—	—	—	—	—	—	57,0	80,0	
VI. Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	565,3	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1534,3	1560,3	1604,6	
PASSIF											
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	
II. Sold. init. crédit. attr. à titre de dons pr l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.											
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	148,3	162,3	165,3	181,9	183,4	154,2	141,7	158,2	161,9	
Allemagne	—	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	
Autriche	—	42,0	1,0	1,0	—	2,4	5,0	8,9	1,3	1,1	
Grèce	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	
Pays-Bas	—	181,2	182,8	171,4	125,2	110,0	93,5	95,1	90,8	96,2	
Portugal	—	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—	
Suède	—	40,3	9,0	13,3	2,4	11,3	20,5	11,5	2,5	4,0	
Suisse	—	150,0	123,8	100,9	78,5	69,8	40,9	7,6	—	—	
	—	868,3	778,9	751,9	688,0	677,0	614,1	564,8	552,8	563,2	
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)											
Allemagne	—	197,9	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	696,7	689,6	705,4	
Autriche	—	2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	
Suisse	—	17,6	—	—	—	—	—	—	—	—	
	—	217,5	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	696,7	689,6	705,4	
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	30,0	20,0	20,0	10,0	10,0	—	—	—	—	
VI. Crédits spéciaux reçus de Part. contractantes											
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	0,8	
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	—	—	—	—	—	—	2,1	2,9	
Allemagne	—	—	—	—	—	—	—	—	38,0	53,3	
Italie	—	—	—	—	—	—	—	—	1,9	2,7	
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	2,3	3,2	
	—	—	—	—	—	—	—	—	44,9	62,9	
VII. Divers	—	2,7	2,7	2,6	2,1	1,3	1,5	1,2	1,4	1,5	
	565,3	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1534,3	1560,3	1604,6	

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — 1 Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 2 Y compris un crédit de 44,8 millions d'unités de compte (juin 1957), 72,8 millions d'unités de compte (décembre 1957), 107 millions d'unités de compte (avril 1958) et 124,8 millions d'unités de compte (mai 1958) accordé à la France en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 3 Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955), 56,0 millions d'unités de compte (décembre 1955), 89,0 millions d'unités de compte (juin 1956), 83,2 millions d'unités de compte (décembre 1956) et 84,7 millions d'unités de compte (juin 1957), accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 4 Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950.

UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS DE JUIN 1958
(en millions d'unités de compte)

88²

Pays Membres (et leur zones monétaires) *	Montants à concurrence desquels les excédents ou déficits nets ont été ajustés ¹	Excédent (+) ou déficit (—) net pour le mois après ajustement	Régulé par ²				Crédit remboursé au cours du mois par le pays Membre (+) ou au pays Membre (—) :		Position au 30 juin 1958 Créance du pays Membre (+) ou dette du pays Membre (—) vis-à-vis de l'Union ³
			Versement (ou remboursement) d'or		Octroi (ou remboursement) de crédit		en vertu d'accords bilatéraux d'amortissement	par des versements d'or spéciaux effectués à ou par l'Union	
			par le pays Membre	au pays Membre	au pays Membre	par le pays Membre			
Autriche	+ 0,1	+ 0,7	—	{ 0,5 0,1 (a)	—	0,2	— 0,3	{ — 0,0 ⁴ 0,0 ⁵	+ 0,9
Belgique-Luxembourg	+ 2,1	+ 12,0	—	{ 9,0 8,3 (a)	—	3,0	— 3,7	{ — 6,4 ⁴ — 1,9 ⁵	+ 152,9
Danemark	— 1,2	+ 7,2	—	5,4	—	1,8	+ 1,0	—	— 74,6
France	— 6,2	— 46,8	35,1	—	11,7	—	+ 1,9	—	— 446,1
Allemagne	+ 14,5	+ 109,6	—	{ 82,2 51,5 (a)	—	27,4	— 4,7	{ — 39,6 ⁴ — 11,9 ⁵	+ 976,6
Grèce	— 0,0	+ 6,1	—	{ 1,1 4,6 (b)	—	0,4	—	—	+ 0,4
Islande	— 0,1	— 1,0	0,8	—	0,3	—	+ 0,1	—	— 5,3
Italie	— 1,4	+ 8,5	50,0 (c)	6,4	—	2,1	+ 5,9	+ 50,0	— 22,3
Pays-Bas	+ 1,3	— 5,2	4,6	4,9 (a)	1,5	—	— 2,6	{ — 3,8 ⁴ — 1,1 ⁵	+ 87,1
Norvège	— 1,4	— 11,4	8,5	—	2,8	—	+ 1,0	—	— 85,0 ⁶
Portugal	—	— 0,4	{ 0,4 (d) 15,0 (e)	—	—	—	—	+ 15,0	néant ⁷
Suède	+ 0,1	+ 1,9	—	{ 1,4 0,2 (a)	—	0,5	— 1,1	{ — 0,2 ⁴ — 0,0 ⁵	+ 3,1
Suisse	+ 0,0	— 4,7	4,7 (d)	—	—	—	—	—	néant ⁷
Turquie	— 0,9	— 3,9	3,9 (e)	—	—	—	—	—	— 30,0 ⁶
Royaume-Uni	— 5,3	— 70,2	52,6	—	17,5	—	+ 2,6	—	— 347,8
Totaux ...	+ 18,0 — 16,5	+ 146,0 — 144,5	175,6	175,6	33,9	35,3	+ 12,4 — 12,4	+ 65,0 — 65,0	+1.221,0 —1.011,1

* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

¹ Les chiffres figurant dans cette colonne correspondent au montant des intérêts versés à l'Union (—) ou payés par l'Union (+) lors des opérations de juin 1958, à l'exclusion des intérêts sur les prêts spéciaux.

² Les règlements sont effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, à l'exception des cas suivants :

(a) Allemagne, Autriche, U.E.B.L., Pays-Bas et Suède — Ces montants correspondent à la distribution par l'Union à ces pays des versements d'or spéciaux effectués par l'Italie et par le Portugal.

(b) Grèce — Entièrement réglé, conformément à l'article 10bis, par un remboursement d'or (ou de dollars) précédemment payé à l'Union.

(c) Italie et Portugal — Versements d'or spéciaux effectués à l'Union. (Le Portugal a utilisé, pour effectuer son règlement, le montant d'or qui lui avait été remboursé par l'Union conformément à l'article 11(f)).

(d) Portugal et Suisse — Le quart de ces montants correspond à la fraction de leurs déficits dont le Portugal et la Suisse auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'ils ont préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d).

(e) Turquie — Réglé intégralement par un versement d'or (ou de dollars) effectué à l'Union, conformément à l'article 13(a).

³ Ces chiffres ne comprennent pas les « prêts spéciaux » accordés par l'Union et à l'Union.

⁴ Ce montant résulte du versement spécial d'or effectué par l'Italie à l'Union.

⁵ Ce montant résulte du versement spécial d'or effectué par le Portugal à l'Union.

⁶ Les chiffres des dettes vis-à-vis de l'Union indiqués ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.

⁷ Ces chiffres ne comprennent pas les montants correspondant à la fraction de leurs déficits dont le Portugal et la Suisse auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit mais qu'ils ont préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d) et (e). Après exécution des opérations pour juin, ces montants s'élevaient à 27,1 millions d'u.c. pour le Portugal et 16,9 millions d'u.c. pour la Suisse.

A la suite des opérations relatives au mois de juin 1958, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union qui s'élevaient à 444,5 millions d'u.c. après les opérations pour mai 1958, ont été ramenés à 490,5 millions d'u.c.

TABÉ DES MATIÈRES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.	Tabl.	PRODUCTION.	Tabl.
Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts	2	I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme	2	II. — Combustibles et produits métallurgiques	55 ¹ et 55 ²
Ic. — Taux des certificats de trésorerie	2	III. — Produits textiles	56 ¹
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	4	IV. — Produits divers	56 ²
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	8	V. — Énergie électrique	58
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ⁹	VI. — Gaz	59
METAUX PRÉCIEUX.		CONSOMMATION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100	65 ² et 65 ³
MARCHE DES CHANGES.		II. — Consommation de tabac	66
Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
MARCHE DES CAPITAUX.		TRANSPORTS.	
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹	a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16	c) trafic :	
V. — Émissions des sociétés industrielles et commerciales :		1° trafic général	70 ³
Tableau rétrospectif	17 ¹	2° grosses marchandises	70 ³
Émissions des sociétés belges en décembre 1957 : Groupement par importance du capital	17 ⁴	A) ensemble du trafic	
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	B) service interne belge	
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	III. — Mouvement des ports :	
FINANCES PUBLIQUES.		a) Port d'Anvers	71 ¹
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹	b) Port de Gand	71 ²
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³	COMMERCE EXTERIEUR.	
IV. — Rendement des impôts	26	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
REVENUS ET ÉPARGNE.		CHOMAGE.	
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
Tableau rétrospectif	30 ²	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
II. — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Épargne.		IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers	32	STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES.	
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		I. — Belgique et Congo belge :	
I. — Activité des Chambres de Compensation : (Mouvement du débit)	35	Situations globales des banques	85 ¹
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Banque Nationale de Belgique :	
PRIX.		Situations hebdomadaires	85 ²
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²	Situations mensuelles	85 ³
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁴
		Stock monétaire intérieur	85 ⁴
		Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴
		Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴
		II. — Banques d'émission étrangères.	
		Situations :	
		Banque de France	86 ¹
		Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Deutsche Bundesbank	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88 ¹
		Règlement de la position des pays membres	88 ²

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
